

ZP NAMUR CAPITALE



Plan Zonal de Sécurité 2020-2025

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
INTRODUCTION.....	3
Préface du Chef de Corps.....	4
Avis au lecteur.....	6
CHAPITRE 1 : MISSION – VISION - VALEURS	7
1.1. Mission.....	8
1.2. Vision	8
1.3. Valeurs.....	9
CHAPITRE 2 : SCANNING & ANALYSE	10
2.1. Leçons à tirer du plan précédent.....	11
2.2. Données morphologiques	12
2.3. Image de la sécurité et de la qualité de vie	13
2.3.1 Données objectives	13
2.3.2 Données subjectives	43
2.4. Attentes et objectifs des autorités et autres parties prenantes	52
2.5. Déploiement du corps de police	54
2.5.1 Capacité en personnel	54
2.5.2 Organigramme	54
2.6. Image du service policier et de son fonctionnement	59
2.6.1 Mise en œuvre du service policier à la population	59
2.6.2 Mise en œuvre du fonctionnement interne	74
2.7. Coopération.....	79
CHAPITRE 3 : LES OBJECTIFS STRATEGIQUES.....	81
3.1. Les objectifs stratégiques précédents – Evaluation et leçons à tirer	81
3.2. Les objectifs stratégiques 2020-2025.....	86
CHAPITRE 4 : POLITIQUE DE COMMUNICATION	100
4.1. Leçons à tirer du plan précédent.....	101
4.2. Communication Externe	102
4.3. Communication Interne	102
CHAPITRE 5 : APPROBATION DU PLAN.....	103
5.1. Améliorer et innover	104
5.2. Approbation.....	105
CHAPITRE 6 : PLANS D’ACTION ET PROJETS	106
LISTE DE DISTRIBUTION	107
ANNEXES	108

INTRODUCTION

Préface du Chef de Corps

Dans sa cinquième édition, le Plan Zonal de Sécurité (PZS) apparaît, plus que jamais, comme le document de référence en matière de politique policière au niveau local.

Elaboré et approuvé par le conseil zonal de sécurité, il est le garant de la prise en compte des priorités et attentes de l'ensemble des partenaires impliqués au niveau de la « sécurité locale », tendant ainsi à garantir une approche intégrale et intégrée où chaque « maillon » de la chaîne joue son rôle dans la recherche d'une « sécurité sociétale » optimale.

L'évolution législative récente, avec le passage à une durée de validité de 6 ans, est, selon moi une très bonne initiative qui devrait permettre /faciliter l'alignement de la politique de sécurité locale avec le cycle de politique au niveau local.

Il restera ensuite à en faire de même avec la Note Cadre de Sécurité Intégrale (NCSI) et le Plan National de Sécurité (PNS) qui en découle, afin de disposer d'un cycle de politique totalement intégré.

Dans un contexte de travail difficile, caractérisé par une sollicitation croissante des services de police dans de nombreux domaines, sans que les moyens financiers mis à disposition ne soient quant à eux revus à la hausse (la norme KUL n'a jamais été revue depuis la réforme des services de polices), il est primordial de ne pas se tromper dans le choix des priorités. Il faut cibler les bons phénomènes et/ou comportements, c'est-à-dire ceux qui sont les plus dérangeants et influencent le plus le sentiment d'insécurité de la population.

Si l'intérêt majeur du PZS est de fixer les priorités locales pour les six années à venir, en cohérence avec les lignes directrices du PNS 2016-2019 et après avoir pris en compte les priorités et attentes de tous les partenaires concernés, un autre intérêt, non négligeable réside dans le fait qu'à l'occasion de l'élaboration de ce plan, et pour autant que l'on respecte la méthodologie préconisée, c'est l'ensemble du fonctionnement de la zone qui est passé en revue et ce, tant d'un point de vue externe (fonctionnalités de base, missions fédérales,...) qu'interne (Organigramme, développement organisationnel, politique RH, communication, gestion de l'information,...).

Suite à mon entrée en fonction en novembre 2016, j'ai initié un projet d'optimisation du fonctionnement de la zone de police dont les lignes directrices figurent dans ma « lettre de mission » présentée au conseil communal en date du 19 octobre 2017. Il me paraît donc évident que ce document, de même que la déclaration de politique générale de la nouvelle majorité en place suite aux élections d'octobre 2018 doivent être pris en compte dans le cadre de l'élaboration du nouveau PZS 2020-2025, et ce afin de garantir une cohérence de la politique locale en matière de sécurité et de qualité de vie.

Tenant compte du PNS 2016-2019, des **attentes** et **exigences** légitimes des différentes parties prenantes et sur base d'une analyse approfondie de « l'image sécuritaire » de la zone de police, des priorités ont été définies pour la période 2020-2025 avec une cohérence et une certaine continuité par rapport au PZS précédent (2014-2019).

De manière concrète, on retrouve quatre priorités externes (sécurité et qualité de vie) dans les domaines suivants :

- La sécurité routière et plus particulièrement la problématique de la conduite sous influence (alcool/drogues), la vitesse, l'utilisation du GSM au volant ainsi que le port de la ceinture de sécurité.
- La lutte contre le trafic de stupéfiants en envisageant une augmentation de la capacité (cfr projet interne visant la transversalité) et des moyens mis en œuvre.

- La lutte contre la criminalité de rue sous toutes ses formes avec un focus particulier sur le phénomène des bandes urbaines.
- La lutte contre les incivilités, notamment par le biais de la politique en matière de sanctions administratives communales (SAC), avec une attention particulière pour les matières relatives à la propreté publique, à la consommation d'alcool sur la voie publique, au stationnement ainsi que tout ce qui touche à la tranquillité publique.

A côté de ces priorités externes, la zone a également retenu une priorité interne (fonctionnement policier) qui consiste à poursuivre la mise en œuvre du projet d'optimisation du fonctionnement de la zone de police, projet initié en 2017, avec une attention particulière pour les principes de transversalité dans le fonctionnement des services, de visibilité policière ainsi que la qualité de l'accueil sous toutes ses formes.

Il me paraît très important de souligner que si certains phénomènes et/ou comportements ne figurent pas ou plus dans le nouveau Plan Zonal de Sécurité pour la période 2020-2025, cela ne signifie certainement pas qu'ils sont inexistants et/ou que les autorités locales s'en désintéressent, mais simplement qu'ils sont pris en charge d'une autre manière. On peut, à titre d'exemples, citer la criminalité contre les biens (vols qualifiés habitations), les faits commis avec violences envers les personnes, et plus particulièrement les violences intrafamiliales (VIF), ainsi que la lutte contre le radicalisme /extrémisme qui ne sont plus retenus comme priorités car faisant déjà l'objet d'une approche structurée en régime. Par contre, ils feront l'objet d'une attention particulière.

Enfin, le suivi et l'évaluation régulière des priorités retenues et des plans d'actions qui en découleront permettront, d'une part de garantir la pertinence des options retenues, avec le cas échéant leur adaptation et, d'autre part, la nécessaire transparence vis-à-vis de l'ensemble des parties prenantes et principalement des autorités et de la population.

Pour terminer, il faut rappeler que les priorités policières figurant dans le PZS ne sont qu'un aspect limité du travail policier, à côté notamment des fonctionnalités de base et des missions fédérales, raison pour laquelle il est impératif d'une part de faire les bons choix en fonction de la capacité disponible, et d'autre part de traduire au maximum ces priorités dans l'activité quotidienne des services.

NAMUR LE 01/10/2019.

Le Chef de Corps
O. LIBOIS

Avis au lecteur

L'aspiration à l'excellence dans la fonction de police constitue le fil conducteur de ce plan. En effet, tant la philosophie de **la fonction de police orientée vers la communauté** avec ses 5 piliers (orientation externe – résolution de problème – partenariat – justification – implication capable), que la **fonction de police guidée par l'information** avec ses 5 caractéristiques (déterminant les objectifs – proactif et réactif – offrant une plus-value – assurant l'échange – ciblant les objectifs) et les 5 principes d'une **gestion optimale** (orientation vers le résultat – transparence – collaboration – amélioration continue – leadership audacieux) soutiennent ce plan, comme une contribution spécifiquement policière à la sécurité et à la qualité de vie.

La gestion optimale repose sur le modèle EFQM, qui a déjà fait ses preuves, et a été adapté à la structure policière de notre pays.

La philosophie de ce modèle a été suivie pour établir ce plan.

Le modèle se lit en effet de droite à gauche, en d'autres termes l'orientation externe ou les parties prenantes (domaines de résultat) entrent en ligne de compte en premier. Les résultats et les attentes, réalisés ou non - des parties prenantes constituent donc la base pour le fonctionnement (domaines organisationnels) de la zone.

Une étape primordiale est de tirer les leçons par rapport au plan précédent et on prête toujours attention aux attentes des parties prenantes.

L'amélioration continue, l'innovation et la volonté de s'adapter en permanence à une société évolutive nécessitent une telle démarche.

CHAPITRE 1

MISSION – VISION - VALEURS

1.1. MISSION – VISION – VALEURS

La zone de police Namur Capitale contribue, avec l'appui de la police fédérale et de l'ensemble des partenaires locaux concernés par la sécurité et la qualité de vie, à l'harmonisation de la vie en société, à l'amélioration de la sécurité et au développement de l'état de droit démocratique sur le territoire de la zone.

A cette fin, la zone de police Namur Capitale :

- assure la fonction de police de base, laquelle comprend toutes les missions de polices administrative et judiciaire nécessaires à la gestion des phénomènes et des évènements sur le territoire de la zone.
- garantit les 7 fonctionnalités de base (plus une fonctionnalité APPUI).
- accomplit certaines missions policières à caractère fédéral.
- tente de rencontrer au mieux les attentes des « clients » et partenaires.

Dans le cadre de l'exécution de ses missions, la zone vise l' « amélioration continue » du service et tente, conformément aux principes d'une gestion optimale :

- de faire les bonnes choses => efficacité/efficience => orientation RESULTAT
- de faire bien les choses => respect des normes => TRANSPARENCE
- de faire mieux les choses => amélioration continue
- de faire les choses ensemble => partenariat et collaboration
- de faire preuve d'un leadership audacieux

1.2. MISSION – VISION - VALEURS

L'objectif à long terme de la zone de police Namur Capitale est de tenir sa place au sein de la chaîne de la sécurité et d'être un partenaire, complètement intégré dans la communauté locale, spécialement qualifié pour contribuer à une approche globale des problèmes de qualité de vie liés à la sécurité.

Une constante est la volonté d'avoir une organisation policière performante dont le fonctionnement et le développement organisationnel sont guidés par les principes suivants :

- Accessibilité, écoute et orientation externe.
- Collaboration, échange et partenariat.
- Communication, information et transparence.
- Efficacité et efficience.
- Innovation, formation et modernisation.
- Amélioration continue

De manière plus pragmatique, la vision du Chef de Corps pour le développement de la zone de police Namur Capitale transparait dans sa lettre de mission, et plus particulièrement au travers des objectifs opérationnels et organisationnels.

1.3. MISSION – VISION - VALEURS

Outre la mission (ce pourquoi nous existons) et la vision (ce que nous voulons atteindre) , les valeurs occupent une place importante dans la lettre de mission du Chef de corps. Ces valeurs de la zone de police font l'objet d'une attention particulière non seulement de tous les membres du personnel mais en particulier des chefs de service. Ces valeurs doivent vivre à tous les échelons de l'organisation et cela ne sera possible que moyennant le respect de certaines conditions, à savoir :

- les dirigeants agissent conformément aux valeurs ;
- les dirigeants discutent avec leurs collaborateurs des valeurs et de leur application, particulièrement lors d'entretiens liés à l'évaluation ;
- les personnes adoptant un comportement contraire aux valeurs sont interpellées à ce sujet.

A côté des valeurs propres à la police intégrée, à savoir :

- Respecter et s'attacher à faire respecter les droits et libertés individuels de chaque citoyen, spécialement en s'astreignant à un recours, toujours réfléchi et limité au strict nécessaire, à la force qui nous est confiée.
- Respecter les institutions démocratiques, notamment en répondant ouvertement de nos actions.
- Faire preuve d'une totale impartialité, incorruptibilité et intégrité.
- Etre animé d'un esprit de service caractérisé par :
 - Une disponibilité permanente.
 - La volonté d'améliorer sans cesse la qualité de notre travail.
 - Une mise en œuvre optimale des moyens adéquats.
 - La transparence dans nos actions.
- Ensemble, favoriser un climat de travail positif.

La zone de police Namur Capitale met l'accent sur les valeurs suivantes :

- Intégrité
- Respect
- Ouverture d'esprit
- Flexibilité
- Esprit de service

A noter que dans le cadre du projet d'optimisation du fonctionnement de la zone de police initié en 2017, et plus particulièrement de la thématique communication, ces valeurs font l'objet d'un projet spécifique en collaboration avec l'Université de Namur.

Voir annexe A1 : « Lettre de mission du Chef de Corps 2017- 2021 ».

Voir annexe A2 : Synthèse de l'audit de communication interne /avril 2019 – Service Communication.

CHAPITRE 2

SCANNING & ANALYSE

2.1. Leçons à tirer du plan précédent.



Comme le montre le schéma repris ci-dessus, détaillant le cycle de gestion de la politique policière et ses différentes étapes, celle relative à la préparation de la politique avec ses phases de scanning et d'analyse est certainement la plus délicate car elle conditionne toute la suite du processus d'élaboration.

Disposer au départ de la réflexion d'une bonne image de la zone, dans tous ses aspects est clairement un facteur critique de succès.

Nous avons dès lors pris soin, lors de l'élaboration de la ligne du temps (méthodologie de rédaction) de prévoir suffisamment de temps pour cette étape de collecte et d'analyse des données.

La reconduction du PZS 2014-2017 pour les années 2018 et 2019, conséquence du décalage du prochain PZS à la période 2020-2025, nous a par ailleurs donné un peu plus de temps pour collationner les données en provenance des différents partenaires. C'est ainsi que pour ce qui concerne l'insécurité subjective (sentiment d'insécurité de la population), nous avons pu tenir compte, à côté des résultats du Moniteur de Sécurité 2018, de la version actualisée au 31/03/2017 du Diagnostic Local de Sécurité de la ville de Namur.

Pour ce qui relève de la criminalité objective, nous avons privilégié une approche locale (IPLS) sur base de nos statistiques ISLP mais nous les avons ensuite confrontées aux données en provenance des autres niveaux « arrondissemental et national ».

En ce qui concerne les priorités et attentes des partenaires, elles ont été collectées dans le cadre du Conseil zonal de Sécurité et plus particulièrement lors d'une réunion en date du 21/06/2019.

2.2. Données morphologiques.

Afin de présenter une photographie de l’environnement socio-économique et démographique de la zone, nous avons réalisé un tableau de synthèse des principales données et renvoyons à une description détaillée en annexe du document.

ZP NAMUR 5303 - CARTE D’IDENTITE ZONALE

CARTOGRAPHIE	Territoire Superficie Réseau routier	25 anciennes communes (fusion en 77) 175,7 Km² 1368,5 km – E411/ E42
DEMOGRAPHIE	Population Densité population Etrangers	111.609 habitants 630 habitants / km² 9.096 – 8,15%
SOCIAL	Chômage Revenu d’intégration Revenu annuel moy / hab	Taux de demande d’emploi : 15,1 % 2.147 bénéficiaires 15.800 €.
ECONOMIE	Entreprises Commerces	Plusieurs zonings industriels + de 2100 commerces
MOBILITE	Transit véhicules SNCB TEC	+/- 200.000 véhicules par jour. +/- 100.000 voyageurs/semaine Entre 38 et 40.000 voyageurs/jour.
POLITIQUE	Capitale Région Wallonne - Parlement Wallon - Gouvernement Wallon	Siège du Parlement et du Gouvernement wallon ainsi que des cabinets ministériels et de l’administration régionale. Nombreuses réunions, séances publiques et commissions.
ENSEIGNEMENT	Etudiants	+51.000 étudiants tous niveaux confondus. 18.000 étudiants au niveau de l’Université et des hautes écoles.
INFRASTRUCTURES	Palais de Justice Prison pour hommes Etablissements hospitalier et de soins Palais des expositions	En cours de construction. 125 places Réseau des hôpitaux namurois (CHR Sambre et Meuse, CHU UCL Namur, clinique St-Luc Bouge). Instituts psychiatriques (Beau Vallon à Saint-Servais et St-Martin à Dave). Centres de santé. + de 30 salons et évènements.
TOURISME / CULTURE	La Citadelle de Namur Le Théâtre Royal de Namur La Maison de la Culture	+/- 250.000 visiteurs Spectacles toute l’année.
EVENEMENTS	Les Fêtes de Wallonie Namur en mai La Foire de Namur Le Marché de Noël La brocante de Temploux Les Solidarités	+/- 300.000 visiteurs +/- 150.000 visiteurs +/- 150.000 visiteurs +/- 150.000 visiteurs +/- 160.000 visiteurs +/- 60.000 visiteurs
SPORTS	Un club de basket en D1 Un club de football en D2 Multisports	Belfius Namur Capitale (Dames) UR Namur FLV De nombreux clubs dans toutes les disciplines Nombreuses infrastructures.

Voir annexe A3 : Données morphologiques 2019 (DCA Namur – septembre 2019).

LA ZONE EN CHIFFRES

<p>ZP NAMUR 5303</p>	INFRASTRUCTURES : 2 sites							
	<p>Site Théâtre</p> 	<p>Site Hastedon</p> 						
	<p>Zone mono communale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cadre opérationnel : 359 - Cadre administratif et logistique : 55 							
	<ul style="list-style-type: none"> - <u>310 PC</u> - <u>248 radios</u> - <u>GSM</u> - <u>Nouvelles technologies en test (focus).</u> 							
	<p>Charroi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 105 véhicules - 11 motos - 10 vélos - 1 commissariat mobile - Remorques,.. 							
	<p>Réseau caméras de surveillance : Le réseau actuel compte 218 caméras mais un projet d'extension est en cours à l'initiative de la Ville de Namur.</p>							
	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th colspan="2">BUDGET 2018</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Recettes</td> <td>34.867.859</td> </tr> <tr> <td>Dépenses</td> <td>34.432.653</td> </tr> </tbody> </table>		BUDGET 2018		Recettes	34.867.859	Dépenses	34.432.653
BUDGET 2018								
Recettes	34.867.859							
Dépenses	34.432.653							

Voir annexe A4 : Rapport annuel d'activités 2018 (Service Appui stratégique – Avril 2019).

2.3. Image de la sécurité et de la qualité de vie

L'objectif étant de donner une image de la sécurité et de la qualité de vie sur le territoire de la commune de Namur qui soit la plus pertinente possible, et par là même un outil d'aide à la décision, nous avons travaillé sur les deux aspects, à savoir la criminalité **objective**, c'est-à-dire les faits commis sur le territoire de la zone et constatés par un service de police et d'autre part la criminalité **subjective**, c'est-à-dire tout ce qui touche au sentiment d'insécurité de la population.

En matière de criminalité, nous avons pris comme base l'image policière locale de sécurité (IPLS) sur les cinq dernières années (2014-2019), image que nous avons ensuite confronté, d'une part aux Statistiques Policières de Criminalité de la police fédérale (niveau national, arrondissemental et local), et d'autre part à l'Image Policière Nationale de Sécurité (IPNS 2015), laquelle a servi de base à l'élaboration du Plan National de Sécurité 2016-2019.

En matière d'accidents de roulage, outre les données internes (ISLP), nous avons fait référence au baromètre de la sécurité routière (outil disponible jusqu'en 2017) ainsi qu'à un rapport de l'AWSR publié en 2019 (tableau de bord de l'accidentalité wallonne).

Pour ce qui concerne la criminalité subjective, nous nous sommes basé sur les résultats de l'Enquête Locale de Sécurité réalisée en 2018 ainsi que sur l'actualisation au 31/03/2017 du DLS 2007, Diagnostic Local de Sécurité, réalisé dans le cadre du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention de la ville de Namur.

2.3.1. Données objectives

2.3.1.1 Image Policière Locale de Sécurité (IPLS).

Contexte :

Il s'agit du suivi statistique réalisé en interne sur base des données ISLP et qui fait partie intégrante du rapport annuel d'activités de la zone.

Depuis l'engagement par la zone d'une analyste stratégique nous disposons d'un suivi statistique comprenant notamment :

- En matière judiciaire :
 - un rapport mensuel contenant une image générale de la criminalité (IC) ainsi qu'une sélection de phénomènes spécifiques avec chaque fois la comparaison au mois précédent ainsi qu'une analyse spatio-temporelle.
 - un rapport trimestriel relatif aux priorités du PZS en cours.
 - Un rapport annuel global.
 - un suivi hebdomadaire de certains phénomènes sur base des rapports mensuels.
 - diverses analyses sur demandes (SER / Dirops).
- En matière de roulage :
 - un rapport mensuel avec chaque fois la comparaison au mois précédent, une analyse spatio-temporelle ainsi qu'une cartographie.
 - un rapport trimestriel avec les données collationnées, comparaison avec le trimestre précédent ainsi qu'une analyse spatio-temporelle (cartographie).
 - un rapport annuel global.

Voir annexe A9: - Exemple de suivi mensuel pour le mois de septembre 2019 - Service Appui stratégique/analyste stratégique – Octobre 2019).

REMARQUE : comme mentionné en introduction, l'objectif est d'avoir une vision globale des faits commis sur Namur pour une année considérée, et il y a lieu dès lors, à côté des statistiques relatives aux faits commis sur notre territoire et constatés par nos services de s'intéresser également aux faits commis sur Namur et constatés par d'autres services de polices.

Cet exercice nous montre une augmentation sensible des chiffres (+- 20 %) et donc des faits commis sur le territoire.

Ces faits sont ensuite analysés sur base de deux critères, l'origine (unités de constats) et la nature (la répartition par qualification).

Force est de constater que les faits concernés (faits non infractionnels, vols simples, dégradations, droit de visite,...), même s'ils font partie intégrante de l'image statistique de la zone ne font pas partie des phénomènes susceptibles d'être retenus dans le cadre du plan zonal de sécurité.

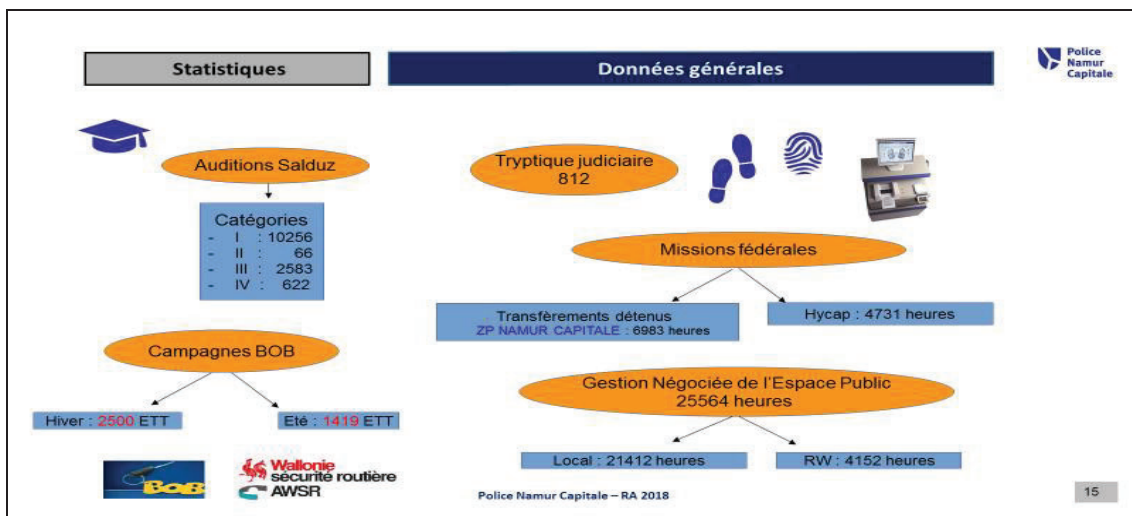
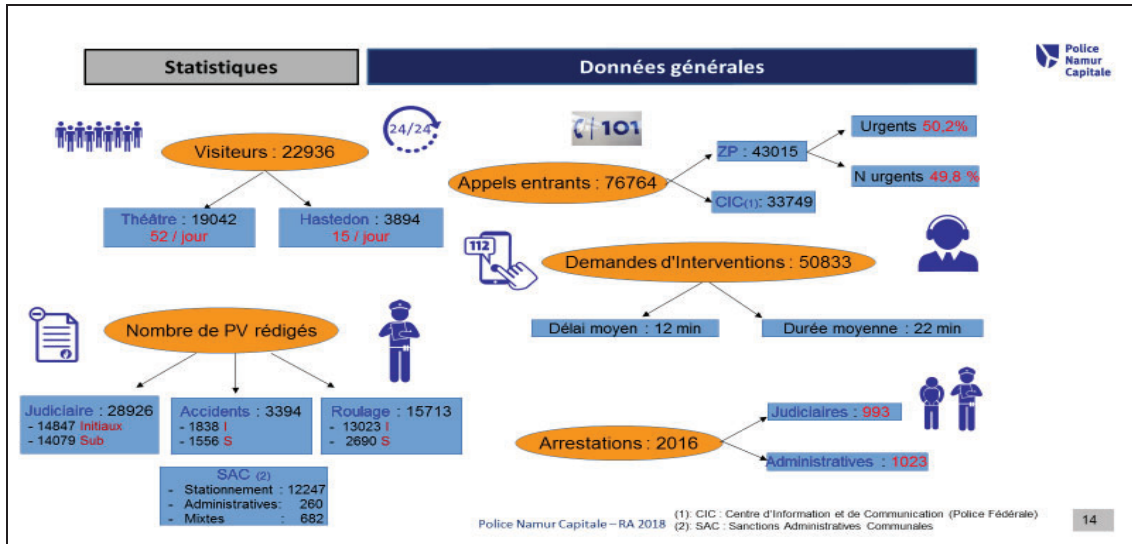
Ci-dessous nous présentons une synthèse générale pour la période 2014-2018.



Données générales :

Types	2014	2015	2016	2017	2018
Visiteurs	16583	20033	21702	22119	22936
Demandes d'intervention	31395	34039	34680	47291	50833
PV judiciaires	28046	27640	28594	29676	28926
- Initiaux	14056	13843	13842	14885	14847
- Subséquents	13990	13797	14752	14791	14679
PV roulage (accidents)	3431	3128	2997	3230	3394
- Initiaux	1461	1482	1486	1608	1838
- Subséquents	1970	1646	1511	1622	1556
Arrestations Judiciaires	799	813	1002	878	993
Arrestations Administratives	998	948	858	783	1023

Pour 2018 :



Commentaires :

- le nombre de visiteurs est en constante augmentation depuis 2014 avec une moyenne de 63 personnes par jour pour l'année 2018.
Cette moyenne doit être pondérée en fonction du critère temporel (moment dans la semaine) et du critère spatial, la répartition par site étant de +/- 80% pour le site Théâtre contre 20% pour le site Hastedon.
Cette différence s'explique par la répartition des services sur les deux sites.
- Le nombre des demandes d'interventions est très stable sur les 4 dernières années. Notons qu'en moyenne +75 % des demandes nécessitent une intervention extérieure, les autres étant traitées au niveau des permanences (Théâtre et Hastedon jusqu'en 2018).
- En matière de rédaction de PV, les chiffres 2014-2018 montrent une très grande stabilité.
- Au niveau des arrestations judiciaires et administratives, on constate une augmentation sur la période 2014-2018, avec, en ce qui concernent les arrestations judiciaires, l'impact de la nouvelle législation « Salduz » relative à l'assistance d'un avocat.

Statistiques judiciaires :

Remarque : l'analyse présentée ci-dessous porte sur les années 2016 à 2018.

Pour les années 2014 et 2015, il y a lieu de se référer à l'analyse statistique détaillée dans les rapports annuels correspondants.

Enfin nous terminerons par un tableau de synthèse pour la période 2014-06/2019.

Faits commis en Belgique en 2018:

Sur Namur et constatés par nos services

Tableau 1 : Ampleur de la criminalité (faits accomplis et tentatives) commise et constatée sur Namur pour la période 2016-2018

	2016	2017	2018	Evolution 16-17	Evolution 17-18
1 VOLS ET EXTORSIONS	4.160 (545)	4.283 (606)	3.905 (517)	↗ 2,9%	↘ 8,8%
2 ATTEINTES A L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE	1.076 (20)	1.084 (14)	1.234 (27)	↗ 0,7%	↗ 13,8%
3 MŒURS	100 (4)	130 (5)	129 (10)	↗ 30%	↘ 0,8%
4 ATTEINTES A L'INTEGRITÉ MORALE	394	413	516	↗ 4,8%	↗ 24,9%
5 ABUS, ESCROQUERIE, DÉLITS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS	563 (31)	754 (54)	708 (53)	↗ 33,9%	↘ 6,1%
6 DÉLITS CONTRE LA PROPRIÉTÉ	1.022 (2)	1.082 (5)	1.075 (2)	↗ 5,9%	↘ 0,6%
7 DÉLITS CONTRE L'AUTORITÉ ET LA CONFIANCE PUBLIQUE ET EX. ILLÉGAL DE L'AUTORITÉ PUBLIQUE	202	176	188 (52)	↘ 12,9%	↗ 6,8%
8 DÉLITS CONTRE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	373	388	431	↗ 4%	↗ 11,1%
9 ENVIRONNEMENT	115	119 (1)	223	↗ 3,5%	↗ 87,4%
10 STUPÉFIANTS	379	405	423	↗ 6,9%	↗ 4,4%
11 ARMES	198 (1)	198	284	Pas de var	↗ 43,4%
12 TÉH	1	5	7	↗ 400%	↗ 40%
13 DÉLITS CONTRE L'ENFANT ET LA FAMILLE	204	167	137	↘ 18,1%	↘ 18%
14 INFRACTIONS AUX LOIS SPÉCIALES	1.354	1.260 (1)	1.349	↘ 6,9%	↗ 7,1%
15 AUTRES INFRACTIONS	223 (1)	232	160	↗ 4%	↘ 31%
TOTAL DES INFRACTIONS	10.364 (604)	10.696 (686)	10.769 (611)	↗ 3,2%	↗ 0,7%
16 NON INFRACTIONS	2.067 (55)	2.567 (40)	2.630 (50)	↗ 24,2%	↗ 2,4%
TOTAL DES NON INFRACTIONS	2.067 (55)	2.567 (40)	2.630 (50)	↗ 24,2%	↗ 2,4%
TOTAL GENERAL	12.431 (659)	13.263 (726)	13.399 (661)	↗ 6,7%	↗ 1%

Les quatre catégories mises en évidence, à savoir les **vols et extorsions**, les **atteintes à l'intégrité physique**, les **délits contre la propriété** ainsi que les **infractions aux lois spéciales** représentent à elles seules **70 %** du total des faits commis et à ce titre font l'objet d'une analyse détaillée dans les quatre tableaux suivants.

On peut remarquer que la répartition entre faits infractionnels et faits non infractionnels reste très stable avec respectivement **80 %** pour **2018** (10.769/13399) , **81 %** pour **2017** et **83.5%** pour **2016**.

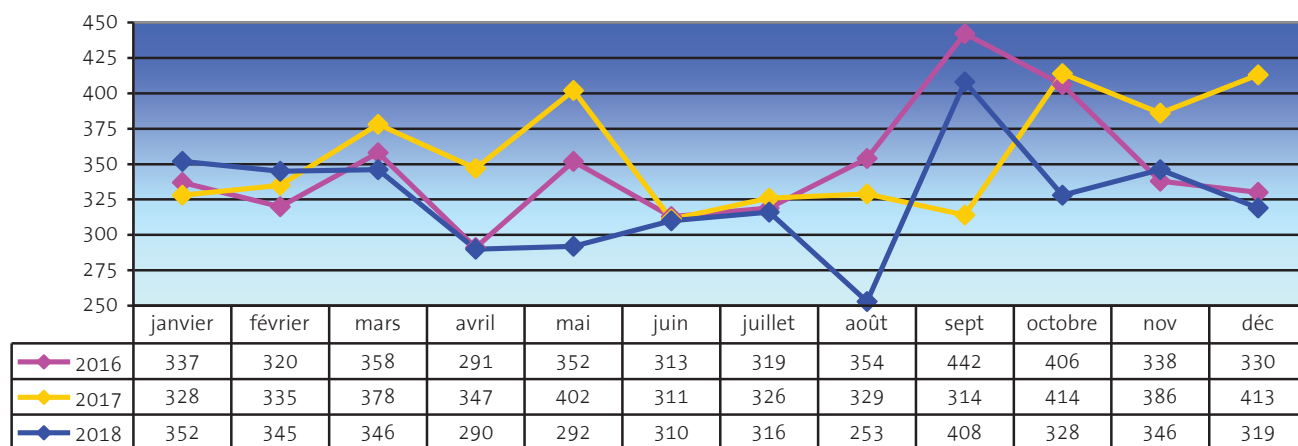
¹ Pour tous les tableaux, les tentatives sont mentionnées entre parenthèses.

ZP NAMUR CAPITALE - 5303

Tableau 2 : Vols (faits accomplis et tentatives) pour la période 2016-2018

		2016	2017	2018	Evolution 16-17	Evolution 17-18
SANS violence	Vol qualifié dans habitation	799 (200)	1.053 (290)	941 (265)	↗ 31,8%	↘ 10,6%
	Vol garage	3	15	10	↗ 400%	↘ 33,3%
	Vol de véhicule	256 (21)	403 (16)	301 (23)	↗ 57,4%	↘ 25,3%
	Vol dans véhicule	763 (173)	716 (96)	706 (106)	↘ 6,1%	↘ 1,4%
	Vol dans magasin, entreprise	36 (9)	71 (25)	75 (23)	↗ 97,2%	↗ 5,6%
	Vol à l'étalage	288 (3)	217 (5)	291 (8)	↘ 24,6%	↗ 34,1%
	Vol de sac	3	5	14	↗ 66,7%	↗ 180%
	Vol à la tire	259 (1)	246 (8)	213	↘ 5%	↘ 13,4%
	Autre ¹	1.400 (85)	1.308 (134)	1.102 (65)	↘ 6,6%	↘ 15,7%
	3.807 (492)	4.034 (574)	3.653 (490)	↗ 6%	↘ 9,4%	
AVEC violence	Vol dans habitation	12 (1)	12	9 (3)	Pas de var	↘ 25%
	Vol de véhicule	5	9 (2)	6	↗ 80%	↘ 33,3%
	Carjacking	2 (1)	0	3 (1)	↘ 100%	↗
	Vol dans véhicule	1	3 (1)	2	↗ 200%	↘ 33,3%
	Vol dans magasin, entreprise	1	0	0	↘ 100%	Pas de var
	Vol à l'étalage	23 (3)	11 (1)	14	↘ 52,2%	↗ 27,3%
	Vol de sac	20 (3)	33 (5)	35 (2)	↗ 65%	↗ 6,1%
	Sacjacking	2	2 (1)	0	Pas de var	↘ 100%
	Extorsion et racket	50 (21)	19 (5)	24 (5)	↘ 62%	↗ 26,3%
	VMA	47 (6)	45 (6)	34 (2)	↘ 4,2%	↘ 24,4%
	Autre ²	190 (18)	115 (11)	125 (14)	↘ 39,5%	↗ 8,7%
	353 (53)	249 (31)	252 (27)	↘ 29,5%	↗ 1,2%	
TOTAL	4.160 (545)	4.283 (606)	3.905 (517)	↗ 2,9%	↘ 8,8%	

Evolution des faits de « vols » – 2016-2018³



¹ Les autres vols sans violence de 2018 sont des vols domestiques, d'usage, entre époux, vols simples ou qualifiés.

² Les autres vols avec violence de 2018 sont des vols avec violence, sans armes montrées, avec ou sans circonstances aggravantes.

³ L'origine du graphique se trouve à 250 et non à 0, ce qui permet de mieux visualiser les différences entre les années.

Tableau 3 : Atteintes à l'intégrité physique (faits accomplis et tentatives) pour la période 2016-2018

	2016	2017	2018	Evolution 16-17	Evolution 17-18
Coups et Blessures	1.014	1.012	1.154 (1)	↘ 0,2%	↗ 14%
Meurtre	19 (17)	16 (14)	22 (20)	↘ 15,8%	↗ 37,5%
Privation de soins	0	2	2	↗	Pas de var
Administration de substances nuisibles	2	3	5 (1)	↗ 50%	↗ 66,7%
Autres atteintes à l'intégrité physique	41 (3)	51	51 (5)	↗ 24,4%	Pas de var
TOTAL	1.076 (20)	1.084 (14)	1.234 (27)	↗ 0,7%	↗ 13,8%

En 2018, les autres atteintes à l'intégrité physique consistent en des faits de détention illégale et arbitraire, d'entrave méchante à la circulation, d'abus d'une situation de faiblesse, d'abstention d'entretien ou de délaissement d'une personne vulnérable, de traitement dégradant, d'abstention coupable, de prise d'otages, d'enlèvement d'enfant et d'atteinte aux libertés et droits constitutionnels par un fonctionnaire public.

Evolution des faits d'« atteintes à l'intégrité physique » – 2016-2018 ⁴

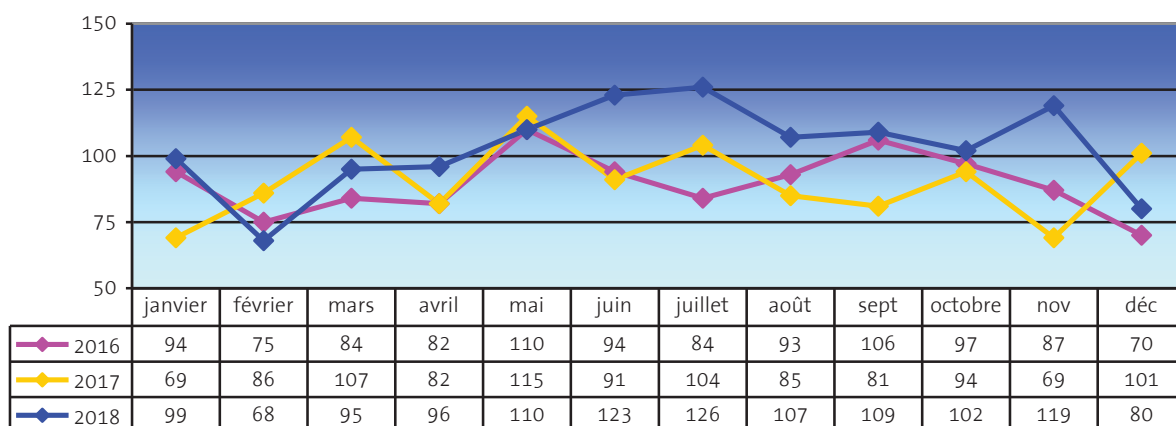
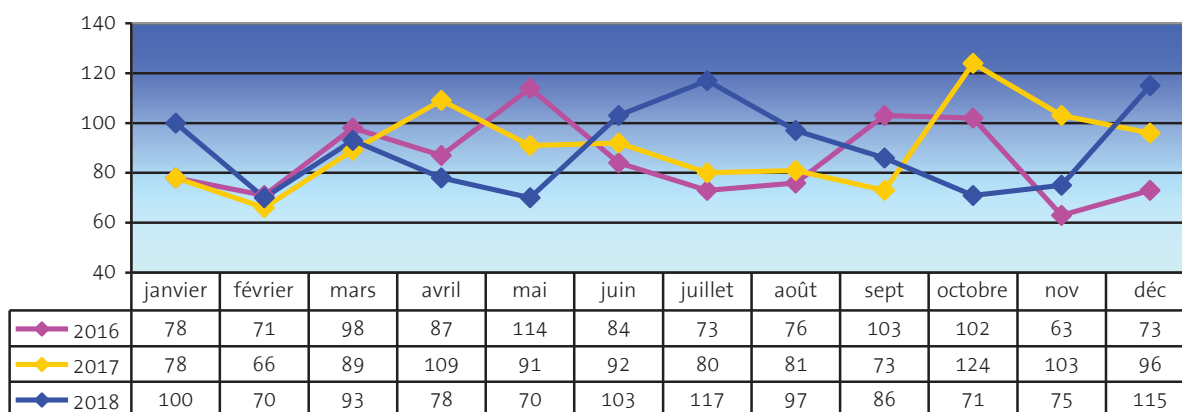


Tableau 4 : Délits contre la propriété (faits accomplis et tentatives) pour la période 2016-2018

	2016	2017	2018	Evolution 16-17	Evolution 17-18
Destructions-Dégradations	944	999 (1)	964	↗ 5,8%	↘ 3,5%
Incendie volontaire	55 (2)	58 (4)	66 (2)	↗ 5,4%	↗ 13,8%
Incendie involontaire	23	25	45	↗ 8,7%	↗ 80%
TOTAL	1.022 (2)	1.082 (5)	1.075 (2)	↗ 5,9%	↘ 0,6%

Evolution des « délits contre la propriété » – 2016-2018 ⁵



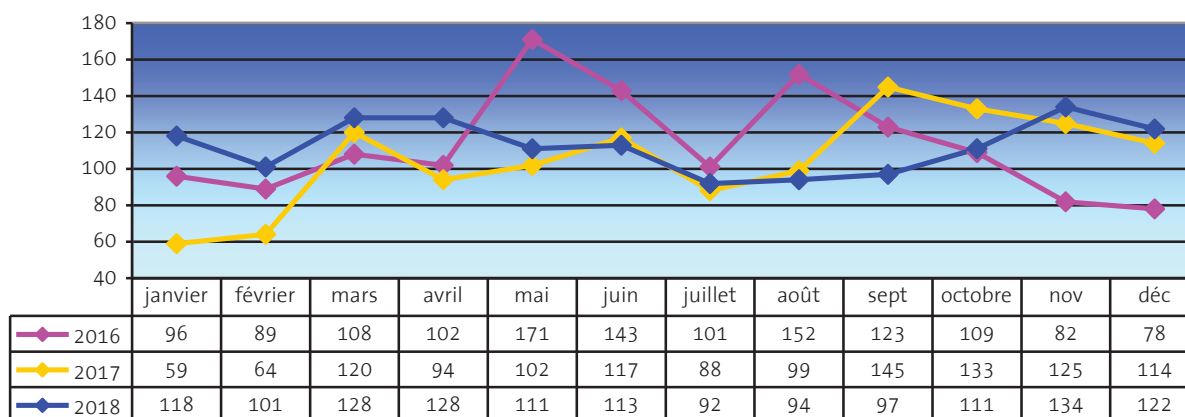
⁴ L'origine du graphique se trouve à 50 et non à 0, ce qui permet de mieux visualiser les différences entre les années.

⁵ L'origine du graphique se trouve à 40 et non à 0, ce qui permet de mieux visualiser les différences entre les années.

Tableau 5 : Infractions aux lois spéciales (faits accomplis et tentatives) pour la période 2016-2018

	2016	2017	2018	Evolution 16-17	Evolution 17-18
Ivresse	414	460 (1)	599	↗ 11,1%	↗ 30,2%
Protection de la jeunesse	645	511	447	↘ 20,8%	↘ 12,5%
Etrangers	215	196	229	↘ 8,8%	↗ 16,8%
Non respect des obligations du citoyen	51	60	39	↗ 17,6%	↘ 35%
Travail	16	16	13	Pas de var	↘ 18,7%
Protection de la personne	5	13	8	↗ 160%	↘ 38,5%
Audiovisuel et télécommunications	1	2	0	↗ 50%	↘ 100%
Réglementation du transport	0	1	0	↗	↘ 100%
Santé publique	0	0	1	Pas de var	↗
Terrorisme	2	0	0	↘ 100%	Pas de var
Autre	5	1	12	↘ 80%	↗ 1100%
TOTAL	1.354	1.260 (1)	1.349	↘ 6,9%	↗ 7,1%

Evolution des « infractions aux lois spéciales » – 2016-2018⁶



Commentaires :

Remarque générale :

De manière générale, on constate une augmentation du nombre de faits (constitutifs d'une infraction) ayant engendrés la rédaction d'un procès-verbal par rapport aux années 2016 (+ 3.9 %) et 2017 (+ 0.6 %).

Cette évolution ne doit pas être interprétée trop rapidement en termes de hausse ou baisse de criminalité mais il faut l'analyser en ayant à l'esprit d'une part la problématique du « chiffre noir » de criminalité (criminalité existante mais non rapportée) et d'autre part la « pro activité » des services de police.

En effet, dans certains domaines, les plans d'actions développés dans le cadre du PZS (Plan Zonal de Sécurité) ainsi que d'autres actions ponctuelles ont amené une augmentation des chiffres de criminalité, augmentation qui est à mettre sur le compte de l'activité des services de police.

Parallèlement, des actions spécifiques étant menées dans le cadre de certains phénomènes depuis maintenant plusieurs années, la diminution du phénomène est le résultat du travail policier sur le terrain.

⁶ L'origine du graphique se trouve à 40 et non à 0, ce qui permet de mieux visualiser les différences entre les années.

Analyse des phénomènes :

Dans le domaine des vols

De manière générale, après une stabilité relative des chiffres (tous types confondus) pour la période 2014-2017, on note une diminution de 8% en 2018, tendance à la baisse confirmée par les chiffres du premier semestre 2019.

Cette remarque doit cependant être nuancée au regard des chiffres par catégories de vols.

La part relative des vols avec violences est relativement **stable** (entre 6.2 et 6.9 % sur les deux dernières années).

En ce qui concerne la part relative des tentatives, elle est également très stable et représente 13.2 % en 2018 pour 14.1 % en 2017 et 13.1 % en 2016 .

• **VQH (Vols habitations)**

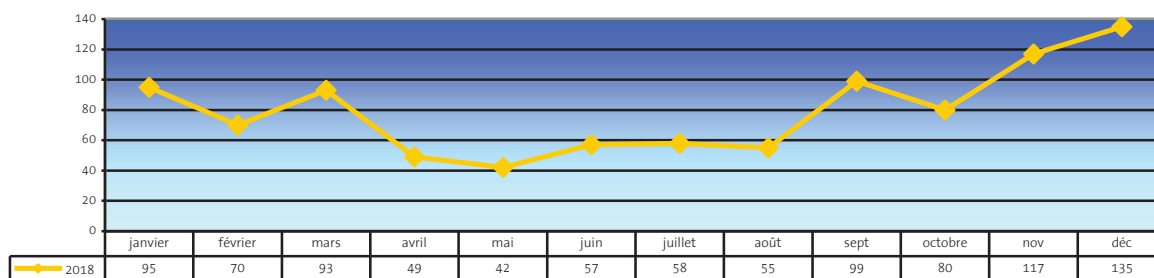
Après une augmentation très sensible en 2017 (+ 30%), les chiffres 2018 montrent une diminution de 10 %, diminution confirmée par les chiffres du premier semestre 2019.

Quantitativement, nous sommes au même niveau qu'en 2014, sous réserve des chiffres 2019 finalisés.

La part des tentatives est stable et représente +/- 28 %.

Les faits commis dans le cadre de la « criminalité itinérante » restent un point d'attention particulier qui nécessite une bonne collaboration avec la Police judiciaire fédérale et les autres zones de l'arrondissement judiciaire.

Vols qualifiés dans habitations : répartition temporelle.



En 2018, 2511 cambriolages ont été constatés sur l'arrondissement de Namur, soit une diminution de +/- 33 % par rapport à 2013-2014.

• **Vols de/dans véhicules :**

Pour la première catégorie, les chiffres 2018 montrent une diminution de 25 % par rapport à 2017.

Il faut noter qu'il s'agit des vols de véhicules, tous types confondus, avec et sans violences et que la part relative des tentatives est de 7.6 % (23/301).

Si nous analysons plus précisément les vols de voitures, nous remarquons une certaine stabilité avec respectivement 80 faits en 2018 pour 94 en 2017.

On peut également souligner que les vols de vélos qui étaient en augmentation très sensible depuis 2016 sont en diminution pour 2018 (197 vols pour 282 en 2017).

A noter qu'il s'agit souvent de vols multiples (1 PV pour plusieurs vélos dérobés).

En ce qui concerne les vols dans véhicules, la période 2016-2018 est très stable avec néanmoins un légère diminution en 2017 (6%) et 2018 (1.5 %).

La part relative des tentatives est en 2018 de 15 %.

- **Vols à la tire/ à l'étalage :**

En ce qui concerne les vols à la tire, le phénomène est diminution sur les trois dernières années avec respectivement – 5 % en 2017 et -13.5 % en 2018.

Il est évident que la dispersion spatio-temporelle rend la lutte contre ce type de faits très difficile et nécessite des actions ponctuelles en fonction de divers événements / rassemblements mais également une attention permanente de l'ensemble du personnel présent sur le terrain.

En matière de vols à l'étalage, après une diminution en 2017, les chiffres 2018 montre une augmentation très sensible (+ 31%) mais il faut être prudent car il s'agit d'un phénomène pour lequel le « chiffre noir » est particulièrement important.

Il est évident que la présence policière sur le terrain (voire notamment le dispositif mis en place à l'occasion des fêtes de fin d'année, des périodes de soldes ainsi qu'à l'occasion des grands événements organisés sur Namur) reste primordiale en cette matière, et certainement pour le phénomène des vols à la tire.

Il faut également souligner que pour les deux phénomènes, les problématiques de la criminalité itinérante et de l'immigration (étrangers en situation irrégulière) sont à prendre en compte.

- **Vols avec violences :**

Dans le domaine des vols avec violences, le constat réalisé depuis 2005, à savoir un déplacement de cette criminalité violente vers des cibles plus vulnérables (commerces de proximité) reste d'actualité.

Néanmoins, la période 2016-2018 montre une diminution de 34 %.



En matière de VMA (vol à main armée), la diminution est de 4.2 % en 2017 et de 24.5 % en 2018.

34 faits de VMA (Vol à main armée), toutes cibles confondues, commis sur Namur en 2018, cela représente un fait tous les 11 jours.

En 2018, 11 VMA ont été commis à l'encontre de commerces de proximité (magasins de nuit, pharmacie, commerces,...), et 18 sur la voie publique (y compris parkings).

Il est à souligner que dans la majorité des cas, les faits ont été élucidés et le ou les auteur(s) interpellé(s).

A notre la plus-value de l'exploitation des images de vidéo surveillance pour ce type de criminalité.

L'analyse spatio-temporelle montre toute la difficulté de lutter contre ce type de phénomène compte tenu de la multitude de cibles potentielles et de la dispersion spatio-temporelle des faits commis.

En matière de home et car-jacking, la zone présente toujours des statistiques remarquables.

Les chiffres en matière d'extorsion et de racket sont en diminution très sensible sur la période 2016-2018 (-48 %) mais ce constat doit être relativisé parce qu'il s'agit d'une forme de criminalité ou le « chiffre noir » est particulièrement important. D'autre part, il s'agit d'un phénomène criminel particulièrement difficile à contrer compte tenu de son imprévisibilité relative (spatiale et temporelle).

Enfin, les faits de vol à l'arrachée (sac) sont en augmentation très sensible sur la période 2016-2018 (+75 %), ce qui nécessitera une attention particulière dans le cadre de la priorité relative à la criminalité de rue.

Il faut noter que pour ce genre de phénomène, le taux d'élucidation est très élevé avec de nombreux faits pour lesquels le ou les auteurs ont été identifiés et interpellés.

Dans le domaine des atteintes aux personnes :

Sur la période 2016-2018, on note une augmentation de 15 % du nombre d'homicides (20 tentatives et 2 meurtres pour l'année 2018).

Il faut une fois de plus souligner l'excellent travail réalisé par nos services et particulièrement par le SER.

En matière de coups et blessures volontaires, les chiffres 2016-2018 montrent une augmentation sensible (+14%).

Il faut ajouter qu'une bonne part des dossiers sont rédigés dans le cadre de différends familiaux.

La remarque concernant une recrudescence de dossiers de coups et blessures avec lésions importantes reste certainement d'actualité.

En matière de VIF (violences intrafamiliales), les chiffres sur la période 2016-2018 montrent une augmentation de 15 % avec 870 faits en 2018.

A souligner que depuis l'instauration d'une priorité relative au phénomène des violences conjugales et l'application d'une tolérance « 0 » par le Parquet, les chiffres confirment la réalité du problème et justifient pleinement une prise en charge spécifique de cette problématique, notamment par les assistantes de police.

A noter également en cette matière la définition très large qui a été donnée au phénomène (col 3/2006) qui recouvre en réalité quatre catégories d'infractions (violence physique / violence sexuelle / violence morale / violence économique).

• **Dans le domaine de la famille :**

En cette matière, les statistiques 2016-2018 montrent une diminution de 34 % avec 137 faits en 2018.

L'essentiel des procès-verbaux étant toujours rédigé dans le cadre de divorces (séparations) et de problèmes liés à la garde des enfants (refus du droit aux relations personnelles (66 %) / infractions relatives à la garde d'un enfant (30 %)).

• **Dans le domaine des mœurs :**

Si de manière globale, les chiffres 2016-2018 sont très stables, il faut cependant signaler une augmentation du nombre de viols en 2017 et 2018 (+30%) mais par contre une légère diminution du nombre d'attentats à la pudeur et de faits d'exhibitionnisme.

A noter que pour 2018 sur les 53 faits de viols (dont 10 tentatives), 63 % concernent des personnes majeures, cette proportion était de 71 % en 2017.

Il faut également souligner que dans certains cas, la prévention de viol n'est plus d'actualité à l'issue de l'enquête.

• **Dans le domaine de la jeunesse :**

Les chiffres 2016-2018 montrent une diminution sensible (-31 %) avec toujours le phénomène des disparitions/fugues qui représente 91 % du nombre de faits enregistrés (407/447 pour 2018).

Les autres faits relèvent quant à eux de la notion de « mineur en danger » ou sont relatifs à des comportements d'inconduite / indiscipline.

• **Dans le domaine des stupéfiants :**

Sur la période 2016-2018, mais ce constat vaut également pour la période 2014-2018, le phénomène est en constante augmentation (+ 12 % en 2018 avec 423 faits commis).

Si les chiffres confirment la réalité du problème, ils ne sont pas nécessairement révélateurs de son aggravation.

Selon nous, cette situation est, en partie, à mettre sur le compte de l'activité policière, et plus particulièrement de la section stupéfiants du SER.

Les dossiers traitent essentiellement de faits de détention /consommation / usage (73 %) et de commerce / trafic de produits stupéfiants (24.5%).

A noter que cette dernière catégorie est en augmentation avec notamment une filière « hollandaise » très active.

En outre, tenant compte de l'importante population étudiante et de sa situation géographique centrale, il reste évident que Namur constitue un pôle très attractif pour les trafiquants en tous genres et qu'il y a donc lieu de se montrer très vigilant.

- **Dans les autres domaines :**

- On note une légère diminution (-3%) des chiffres en matière de vandalisme (dégradations de biens mobiliers et immobiliers) sur la période 2016-2018 avec toujours un point noir au niveau des dégradations de véhicules (424 faits pour 2018, soit 44 % du total des faits enregistrés).

Cette situation est certainement à mettre en relation avec les faits de vols dans véhicules.

Par contre, le phénomène de « tagging » reste bien présent et représente 2.5 % du total des faits enregistrés, soit 24 faits en 2018.

Ces chiffres sont évidemment à mettre en parallèle avec les autres types d'incivilités qui, bien que statistiquement peu significatifs, n'en sont pas moins des facteurs majeurs dans le cadre du sentiment d'insécurité (chiens, alcool sur la voie publique, tapages, propreté publique,...).

- Dans le domaine de l'environnement, et plus particulièrement dans la problématique des déchets, on relève une augmentation très sensible, particulièrement en 2018 (223 faits, soit + 87 %).

Cette situation est certainement à mettre en rapport d'une part avec la mise en œuvre de la nouvelle politique en matière de sanctions administratives communales (SAC), et d'autre part avec l'activités des services (Police / Ville) sur le terrain.

- Dans le domaine des lois spéciales, on remarque une augmentation très sensible au niveau de l'ivresse publique (599 faits en 2018 soit une augmentation de 30 % sur la période 2016-2018) ainsi qu'en matière la législation sur les étrangers (229 faits en 2018 soit une augmentation de 16.8 % sur la période 2016-2018).

Une nouvelle fois ces chiffres sont révélateurs de l'activité policière sur le terrain, notamment à l'initiative du service Proximité et de la section fraude du SER.

- D'une manière générale, la zone est beaucoup plus présente dans le domaine du respect des dispositions légales dans le domaine du droit social et du travail (organisation de contrôles en collaboration avec les services spécialisés) avec évidemment une hausse des statistiques qui y sont relatives.

Voir annexe A4 : Rapport annuel d'activités 2018 – Avril 2019.

Voir annexe A5 : Rapport annuel d'activités 2017 – Avril 2018.

Voir annexe A6 : Rapport annuel d'activités 2016 – Avril 2017.

Voir annexe A7 : Rapport annuel d'activités 2015 – Avril 2016.

Voir annexe A8 : Rapport annuel d'activités 2014 – Avril 2015.

Tableau de synthèse période 2014-06/2019.

Voir annexe A10 : Etat des lieux Police Namur Capitale 2014-06/2019 – Appui stratégique juin 2019.

Statistiques roulage



Remarque préalable :

Les données chiffrées ci-dessous concernent les faits de roulage (accidents) ayant donné lieu à la rédaction d'un procès-verbal durant l'année 2018. Les données proviennent du module « traitement » de ISLP.

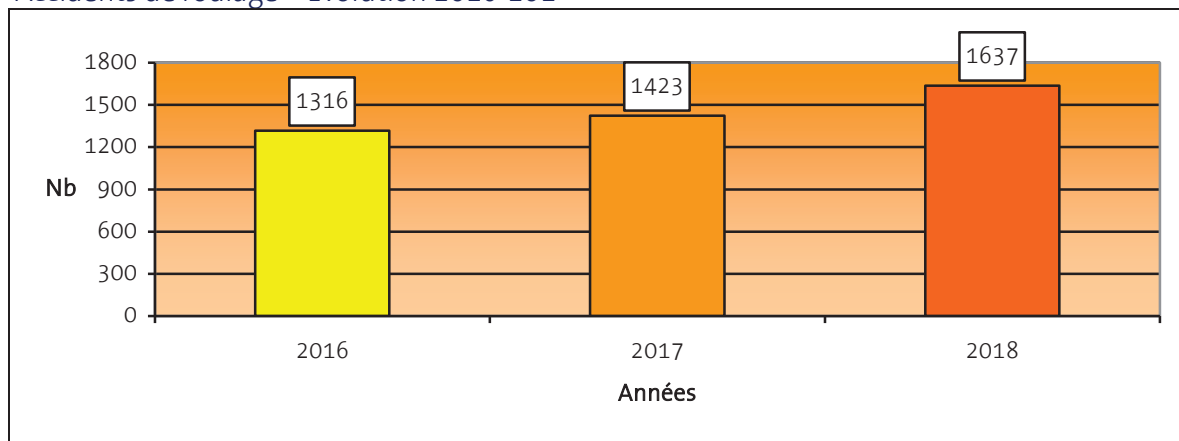
Etant donné le délai nécessaire pour disposer des statistiques fédérales dans le domaine du roulage et vu la nécessité de pouvoir suivre l'évolution du phénomène sur le territoire de la zone, nous avons décidé de travailler sur base des chiffres tirés du module ISLP – Traitement. Bien entendu, ces chiffres seront revus légèrement à la hausse lors de la parution des statistiques fédérales (comptabilisation des accidents survenus sur le territoire de la zone mais non constatés par nos services).

Accidents de roulage

Tableau 1 : Ensemble des accidents ayant donné lieu à la rédaction d'un PV – 2016-2018 (1)

	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
2016	112	109	106	100	115	110	100	96	115	109	120	124	1.316
2017	96	103	113	104	124	132	132	99	132	130	132	126	1.423
2018	130	130	128	126	149	147	131	116	137	156	131	156	1.637

Accidents de roulage – Evolution 2016-2018



(1) : nombre total d'accidents (dégâts matériels et lésions corporelles).

Commentaires :

La période 2016-2018 est marquée par une augmentation très sensible (+ 25 %) du nombre d'accidents, tous types confondus.

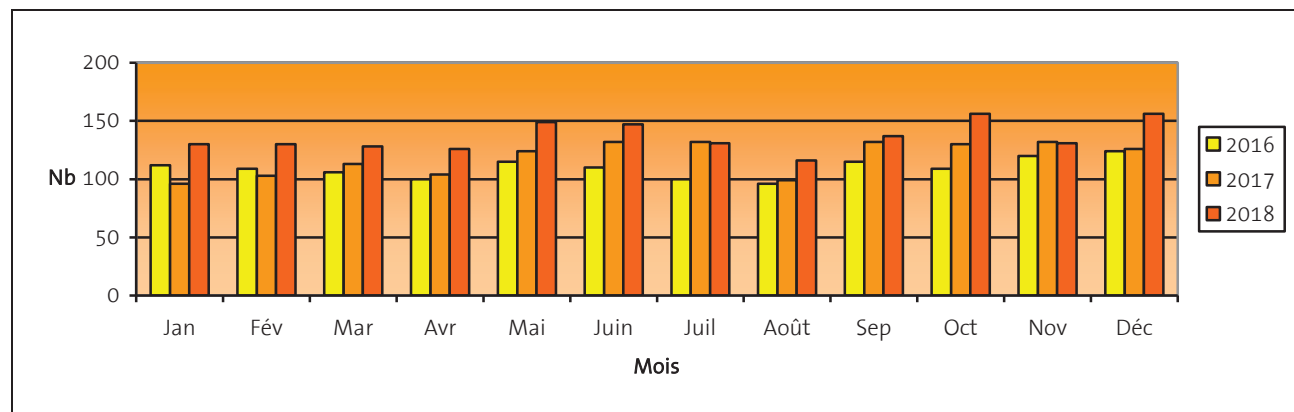
Cette situation doit être nuancée suite à une modification méthodologique fondamentale intervenue en 2010, à savoir la prise en compte des accidents avec dégâts matériels ayant fait l'objet d'un constat amiable entre les parties en causes.

ZP NAMUR CAPITALE - 5303

En effet, depuis le 01/01/2010 ces faits font l'objet d'un PVS de la part du service de police intervenant. Nous verrons par la suite que la catégorie des accidents avec lésions corporelles est tout à fait stable et que l'augmentation constatée est uniquement due à la prise en compte de l'ensemble des accidents avec DM (dégâts matériels).

A noter que cette nouvelle méthode nous semble plus réaliste car plus proche de la réalité de terrain (charge de travail conséquente pour les services de police et coût financier important pour la société).

Accidents de roulage – Evolution mensuelle 2016-2018



Commentaires :

A la lecture de cette répartition temporelle des accidents 2016-2018, on ne peut tirer de réels enseignements, si ce n'est une certaine constance.

Néanmoins, pour 2018, nous constatons une augmentation quantitative durant les mois d'octobre et décembre (cohérence avec la saison).

Le mois le plus problématique est le mois de décembre alors que le mois d'août présente le taux le plus bas.

Il conviendra de tenir compte de cet élément lors de la mise en place des futures campagnes de prévention et de sensibilisation.

Il y a évidemment lieu d'intégrer ici la remarque relative à la prise en compte de l'ensemble des accidents avec dégâts matériels.

LC : Lésions corporelles.
DM : Dégâts matériels.

Répartition des accidents en fonction de leurs conséquences (dégâts matériels (DM) ou lésions corporelles (LC)) – 2016-2018

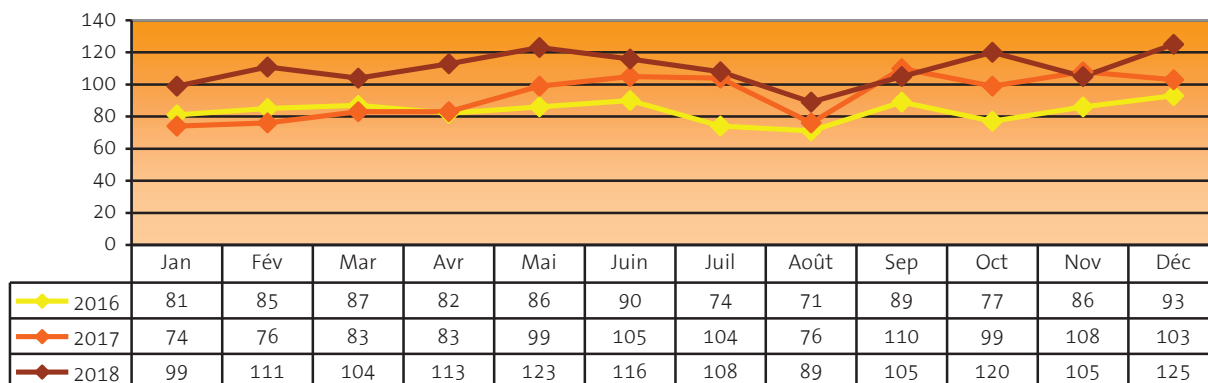
2016	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
DM	81	85	87	82	86	90	74	71	89	77	86	93	1.001 - 76,1%
LC	31	24	19	18	29	20	26	25	26	32	34	31	315 - 23,9%

2017	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
DM	74	76	83	83	99	105	104	76	110	99	108	103	1.120 - 78,7%
LC	22	27	30	21	25	27	28	23	22	31	24	23	303 - 21,3%

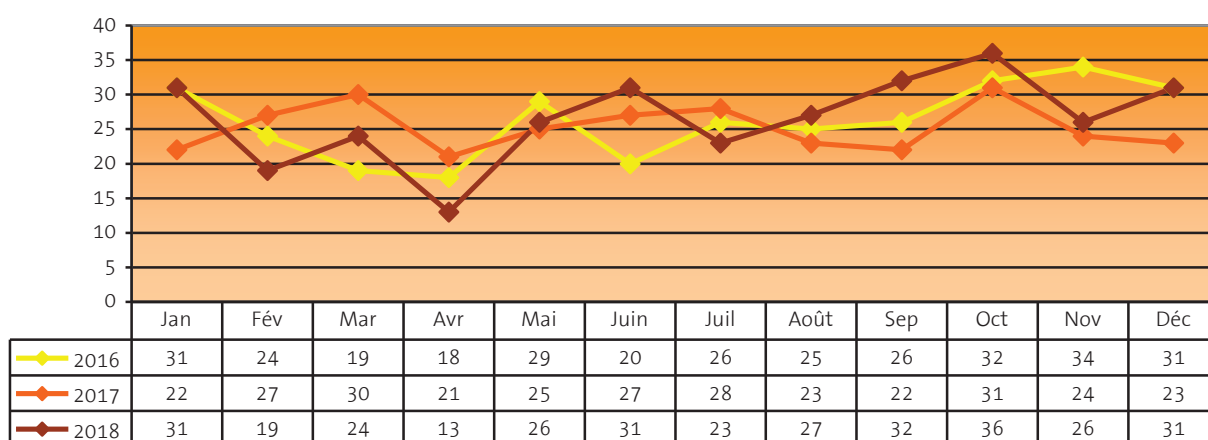
2018	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
DM	99	111	104	113	123	116	108	89	105	120	105	125	1.318 - 80,5%
LC	31	19	24	13	26	31	23	27	32	36	26	31	319 - 19,5%

ZP NAMUR CAPITALE - 5303

Accidents de roulage avec dégâts matériels – Evolution mensuelle 2016-2018



Accidents de roulage avec lésions corporelles – Evolution mensuelle 2016-2018



Commentaires :

On remarque que la part relative des accidents avec lésions corporelles (LC) est relativement stable sur la période 2016-2018, avec néanmoins une légère diminution en 2018 (-1.8 %).

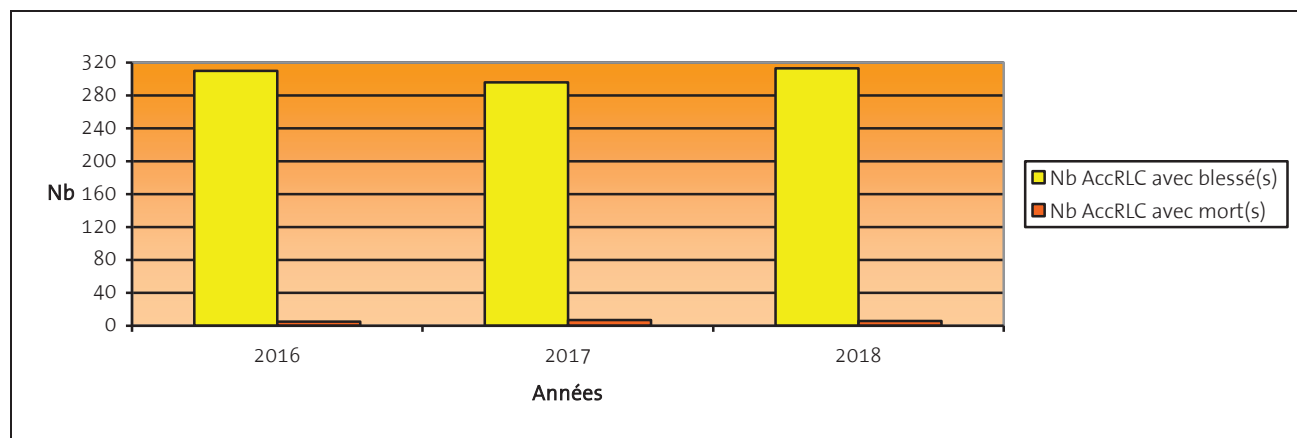
A la lecture de cette évolution mensuelle des accidents avec LC, on peut souligner une relative stabilité dans le temps avec des pointes situées en octobre, décembre, janvier et juin, ce qui peut paraître paradoxal compte tenu de la saison.

Pour ce qui est de l'évolution mensuelle des accidents avec DM, on peut faire une remarque similaire mais avec une constance dans le temps nettement supérieure, en tenant compte de l'augmentation sensible depuis 2010 suite à la comptabilisation des accidents avec DM ayant fait l'objet d'un constat amiable.

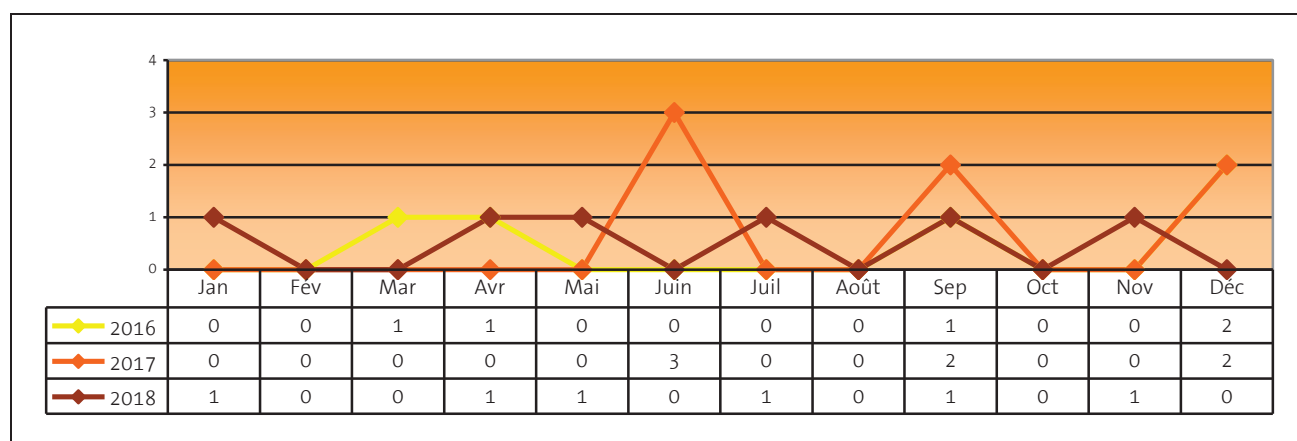
Répartition des accidents avec lésions corporelles (AccRLC) en fonction de leurs conséquences (blessures ou morts) – 2016-2018

	2016	2017	2018
Nb d' AccRLC avec blessé(s)	310	296	313
Nb d' AccRLC avec mort(s)	5	7	6

AccRLC 2016-2018: répartition Nb AccRLC en fonction du type : blessé(s)/mort(s)



Accidents de roulage mortels – Evolution mensuelle 2016-2018



Commentaires :

On constate qu'en 2018, les accidents avec lésions corporelles se répartissent en 313 accidents avec blessé(s) et 6 accidents avec mort(s) d'homme(s).

La proportion d'accidents mortels en 2018 est donc de 1.9 % (6/319), alors qu'elle était de 1.6 % en 2016 (5/315).

Le taux de mortalité est donc assez stable mais il s'agit évidemment d'une variable très aléatoire.

Au niveau de la répartition temporelle, il est difficile de tirer des enseignements.

Répartition des accidents avec lésions corporelles (AccRLC) en fonction de leurs victimes (types et nombre) – 2016-2018

Rem : dans les tableaux et graphiques suivants, les chiffres représentent un nombre de personnes et non plus un nombre de faits comme pour les distinctions précédentes.

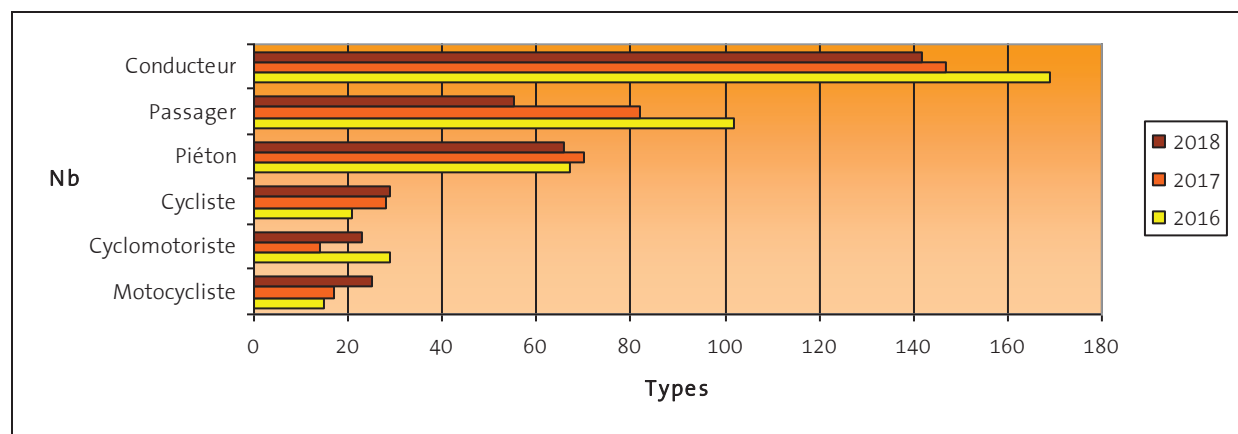
	Accidents 2016	Accidents 2017	Accidents 2018
Nbre Blessé(s)	419	378	358
Nbre Mort(s)	6	8	6

Commentaires :

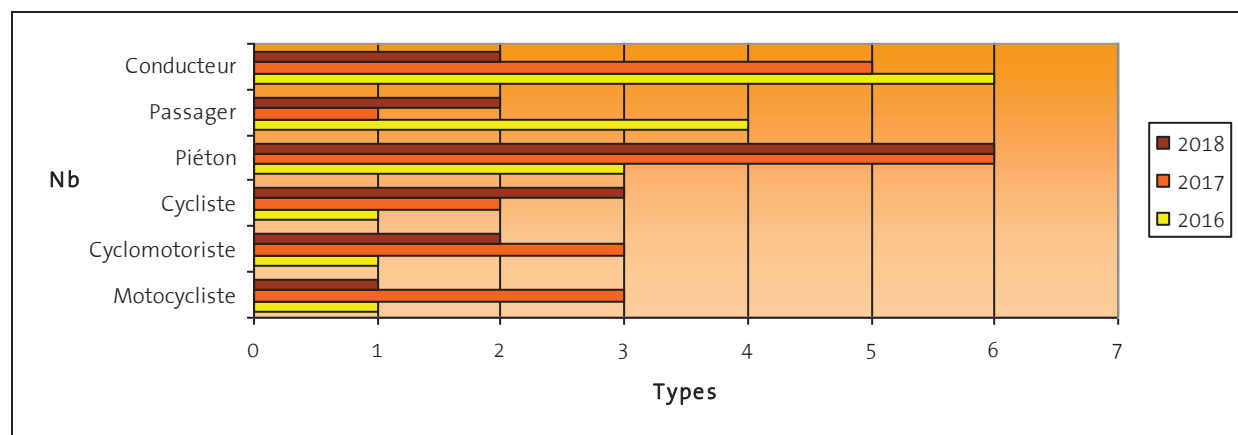
On constate qu'en 2018, les accidents avec lésions corporelles ont provoqué la mort de 6 personnes et engendré des blessures pour 358 autres.

De manière globale, sur les 364 personnes blessées dans un accident de la route en 2018, on déplore 6 morts soit un taux de mortalité de 1.6%.

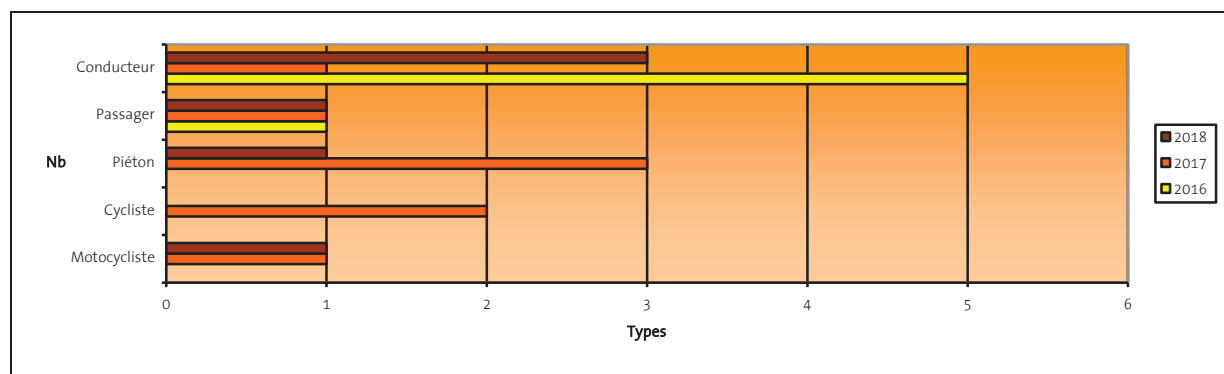
AccRLC 2016-2018: répartition par type de victime : blessé léger



AccRLC 2016-2018: répartition par type de victime : blessé grave



AccRLC 2016-2018: répartition par type de victime : mort



Commentaires :

Au niveau qualitatif, on constate qu'en matière d'accidents mortels pour la période 2016-2018, ce sont les catégories conducteurs (4) et cyclistes (1) qui sont touchées.

En matière de blessés graves ou légers, ce sont les catégories conducteurs, passagers et piétons qui constituent les usagers à risques.

Pour ce qui concerne les cyclistes et les cyclomotoristes, on les retrouve principalement au niveau des catégories blessés légers/graves mais en proportion beaucoup plus limitée.

Accidents avec circonstance aggravante « influence d'alcool » – 2016-2018

	2016	2017	2018	Evolution 2016-2017	Evolution 2017-2018
AccRLC avec circ aggr « alcool »	50	60	52	↗ 20%	↘ 13,3%
AccRDM avec circ aggr « alcool »	79	78	102	↘ 1,2%	↗ 30,8%
TOTAL	129	138	154	↗ 7%	↗ 11,6%

AccRLC : Accidents de roulage avec lésions corporelles.
AccRDM : Accidents de roulage avec dégâts matériels.

Implication des jeunes conducteurs (19-29 ans) dans les accidents de circulation – 2016-2018

	2016	2017	2018	Evolution 2016-2017	Evolution 2017-2018
AccRLC	110	104	114	↘ 5,4%	↗ 9,6%
AccRDM	292	370	394	↗ 26,7%	↗ 6,5%
TOTAL	402	474	508	↗ 17,9%	↗ 7,2%

Il s'agit du nombre d'accidents avec lésions corporelles/dégâts matériels impliquant au moins un jeune conducteur (19-29).

En 2016, nous avons 466 jeunes conducteurs impliqués dans les 402 accidents de circulation :

- 122 JC impliqués ⁷ (84 hommes – 36 femmes) dans les 110 AccRLC
- 344 JC impliqués ⁸ (244 hommes – 90 femmes) dans les 292 AccRDM.

⁷ Le sexe est connu pour 120 des 122 JC.

⁸ Le sexe est connu pour 334 des 344 JC.

En 2017, nous avons 544 jeunes conducteurs impliqués dans les 474 accidents de circulation :

- 125 JC impliqués⁹ (77 hommes – 47 femmes) dans les 104 AccRLC
- 419 JC impliqués¹⁰ (287 hommes – 129 femmes) dans les 370 AccRDM.

En 2018, nous avons 580 jeunes conducteurs impliqués dans les 508 accidents de circulation :

- 137 JC impliqués¹¹ (90 hommes – 45 femmes) dans les 114 AccRLC
- 443 JC impliqués¹² (299 hommes – 141 femmes) dans les 394 AccRDM.

Implication des jeunes conducteurs (19-29 ans) dans les accidents de circulation avec lésions corporelles et circonstance aggravante « influence d'alcool » – Accidents 2016-2018

	2016	2017	2018	Evolution 2015-2016	Evolution 2016-2017
AccRLC avec circ aggr « alcool »	50	60	52	↗ 14,6%	↗ 27,6%
AccRLC avec circ aggr « alcool » et implication d'au moins un jeune conducteur (19-29)	21	23	28	↗ 5,3%	↗ 15%

En 2016, nous avons 21 AccRLC avec influence d'alcool **et** implication d'au moins 1 JC.

⇒ cela représente en réalité 22 JC (21 hommes – 1 femme).

En 2017, nous avons 23 AccRLC avec influence d'alcool **et** implication d'au moins 1 JC

⇒ cela représente en réalité 29 JC (21 hommes – 8 femmes).

En 2018, nous avons 28 AccRLC avec influence d'alcool **et** implication d'au moins 1 JC

⇒ cela représente en réalité 34 JC (29 hommes – 5 femmes).

En 2018, nous avons 28 AccRLC avec influence d'alcool et implication d'au moins 1 jeune conducteur

⇒ cela représente en réalité 34 jeunes conducteurs.

On remarque donc que pour l'année 2018, dans **54 %** des accidents avec LC et alcool, un jeune conducteur a été impliqué.

Au niveau du sexe, on remarque que sur les 34 jeunes conducteurs impliqués en 2018, 85 % sont de sexe masculin (29/5).

Conclusions générales :

Avec toutes les réserves liées à la méthode utilisée, on peut, sur base des trois dernières années, faire les constatations suivantes :

- On constate une augmentation sensible du nombre d'accidents sur la période 2016-2018, situation uniquement due à un changement dans la méthode de comptabilisation des accidents avec dégâts matériels.
- Au niveau de la part relative des accidents avec LC, on remarque une grande stabilité sur les trois dernières années (+/- 21-24 %), avec néanmoins une diminution plus sensible en 2018 (-2 %).
- Une certaine stabilité du nombre de morts sur nos routes sur les 3 dernières années avec respectivement 6 morts en 2016, 8 en 2017 et 6 en 2018 mais cette variable est, par nature, très aléatoire.

⁹ Le sexe est connu pour 416 des 419 JC.

¹⁰ Le sexe est connu pour 120 des 122 JC.

¹¹ Le sexe est connu pour 135 des 137 JC.

¹² Le sexe est connu pour 440 des 443 JC.

- Parmi les « usagers faibles », il faut mettre en évidence les piétons, les cyclistes et dans une moindre mesure les motocyclistes.
- Que la catégorie des jeunes conducteurs (19-29 ans) de sexe masculin reste une catégorie à risque.
- Que la vitesse, l'alcool et la drogue au volant restent des facteurs dominants dans les causes d'accidents avec ici aussi la catégorie des jeunes conducteurs en évidence.

Voir annexe A4 : Rapport annuel d'activités 2018 – Avril 2019.

Voir annexe A5 : Rapport annuel d'activités 2017 – Avril 2018.

Voir annexe A6 : Rapport annuel d'activités 2016 – Avril 2017.

Voir annexe A7 : Rapport annuel d'activités 2015 – Avril 2016.

Voir annexe A8 : Rapport annuel d'activités 2014 – Avril 2015.

Tableau de synthèse période 2014-06/2019.

Voir annexe A10 : Etat des lieux Police Namur Capitale 2014-06/2019 – Appui stratégique juin 2019.

2.3.1.2 Statistiques Policières de Criminalité (SPC 2000-2018)

Il s'agit des statistiques établies par le service d'appui à la politique policière (FPF/DGR/DRI/BIPOL) de la direction de l'information policière opérationnelle de la police fédérale.

Les données sont issues de la BNG et publiées une fois par trimestre, ce qui en fait un véritable « baromètre de la criminalité » en Belgique.

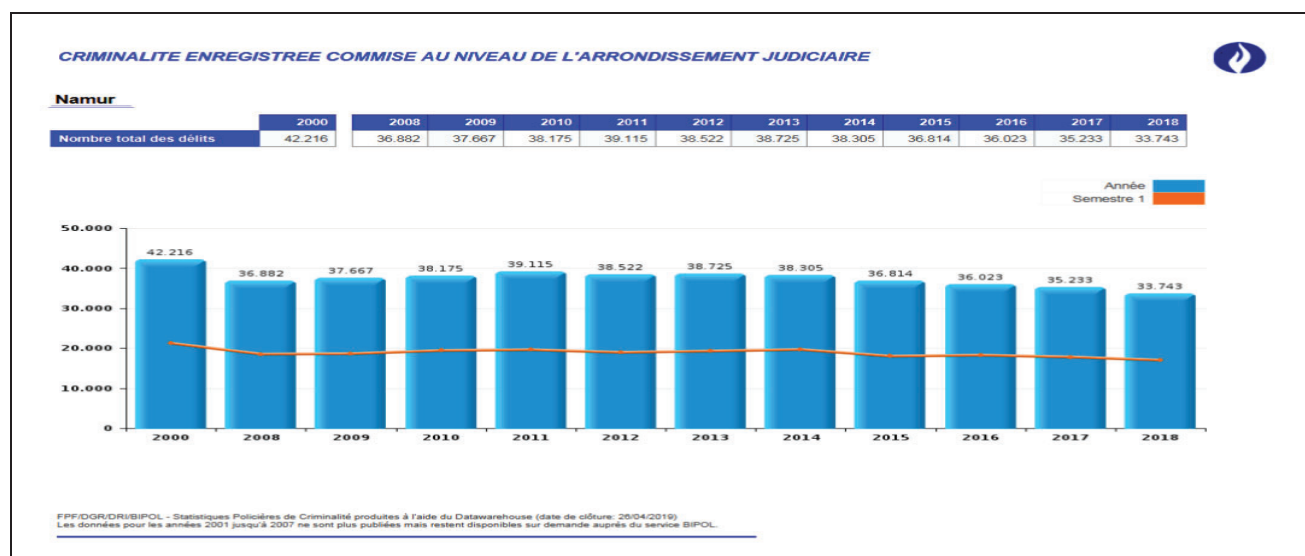
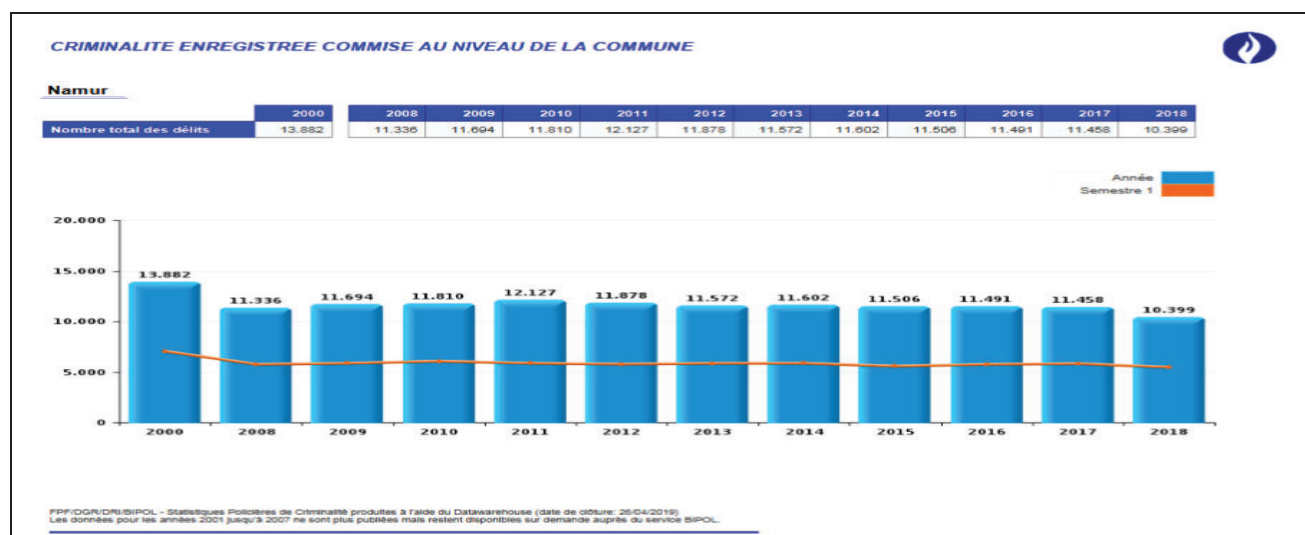
Les différents niveaux accessibles :

- National
- Régional
- Provincial
- Arrondissemental
- Zonal / communal

Les données mises à disposition concernent :

- Les infractions pénales
- Les figures criminelles/phénomènes
- Des analyses (destination des lieux/objets/moyens de transports ,suspects...)

Exemples de données disponibles :



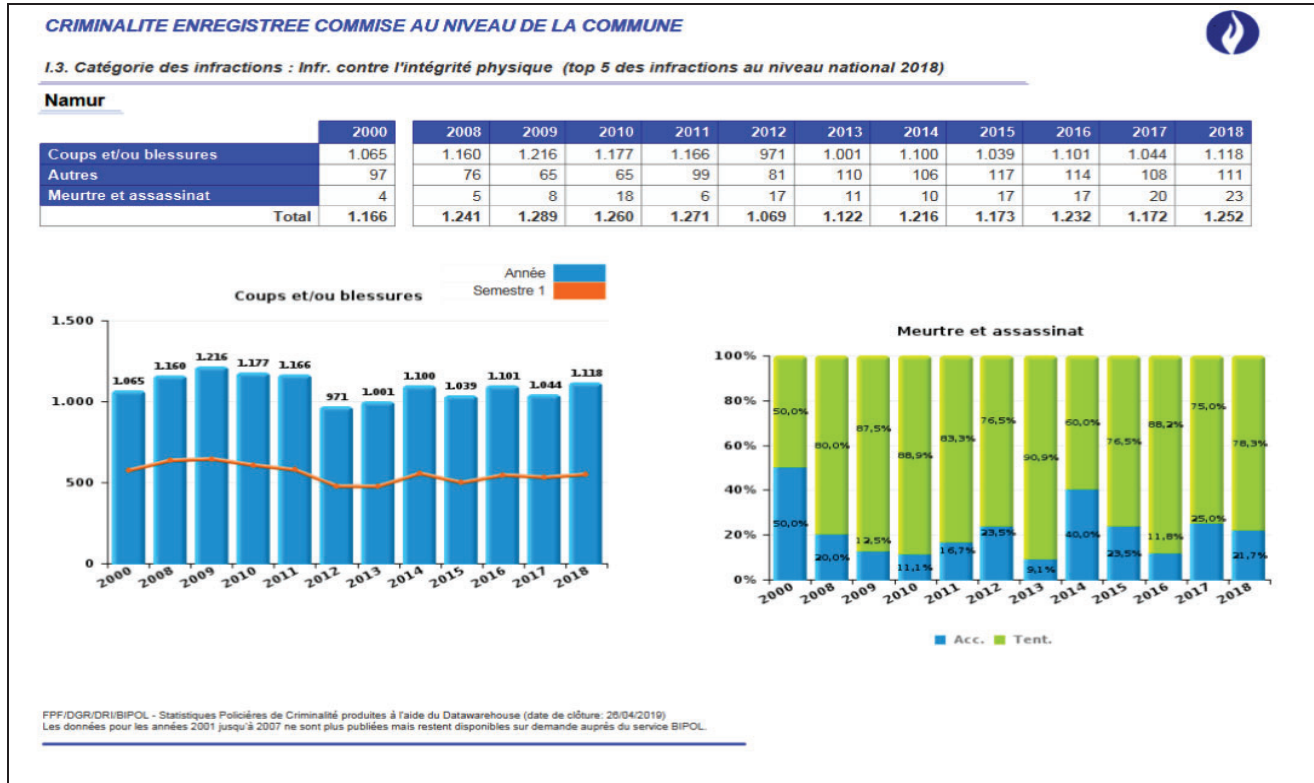
ZP NAMUR CAPITALE - 5303

CRIMINALITE ENREGISTREE COMMISE AU NIVEAU DE LA COMMUNE

Namur

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
Vol et extorsion	7.005	4.729	4.943	4.759	4.974	5.040	4.792	4.775	4.533	4.704	4.753	3.998
Infr. contre l'intégrité physique	1.166	1.241	1.289	1.260	1.271	1.069	1.122	1.216	1.173	1.232	1.172	1.252
Dégradation de la propriété	1.431	1.403	1.444	1.303	1.220	1.145	1.157	1.050	905	959	954	798
Infr. contre la sécurité publique	639	593	612	605	543	519	516	507	495	472	465	460
Fraude	782	380	549	494	437	546	555	547	535	497	530	569
Infr. contre autres valeurs morales et sentiments	202	477	473	449	433	449	441	442	439	425	436	498
Drugs	269	290	277	327	311	265	443	538	628	590	568	521
Ivresse et alcool	759	367	292	253	379	358	412	442	431	404	391	447
Criminalité informatique		225	361	429	484	466	373	325	335	421	472	331
Législation sur les étrangers	127	131	135	151	257	274	271	334	294	294	289	348
Infr. contre la loi publique	303	206	234	237	266	245	255	168	259	224	222	154
Infr. contre la famille	297	220	244	259	283	327	237	165	195	169	138	114
Armes et explosifs	127	131	160	260	239	203	185	240	231	259	236	304
Infr. contre les mœurs	197	154	170	163	182	152	169	129	156	154	208	154
Environnement	99	243	240	277	231	236	99	73	66	62	58	40
Infr. contre l'autorité publique	66	177	142	145	159	110	69	108	66	92	86	74
Registre de population	35	55	73	82	106	93	87	95	44	43	44	15
Protection de la jeunesse	42	28	46	58	60	55	77	59	71	82	96	59
Infr. relative au statut juridique de l'enfant	25	46	52	55	76	75	63	65	51	58	59	45
Code pénal social	19	23	15	23	54	57	66	101	79	58	67	66
Autres lois spéciales	56	20	20	22	5	12	15	34	54	141	52	36
Protection de la personne	57	38	37	33	34	20	24	19	37	44	30	37
Travaux	19	46	64	39	25	21	17	17	18	12	7	4
Pratiques commerciales	23	55	53	52	5	15	11	6	4	1	2	2
Carte d'identité	7	14	8	31	23	16	15	12	14	21	21	26
Infr. contre la liberté individuelle	5	11	20	19	15	17	11	17	13	9	13	20
Protection des revenus publics		10	11	10	11	11	16	24	10	5	14	7
Contrevenon Code pénal	99	3	2	1	1	2	4	4	1	2	1	1
Tratte des êtres humains	6	5	5	3	4	7	6	9	9	7	5	7
Exercice illégal de l'autorité publique	6	1	5	1	2	6	7	5	7	7	9	7
Législation économique	5	3	5	3	3	3	7	3	5	7	10	4
Mercantile de hommes				3	11	5	5	11	1	3	1	1
Santé publique	2	4	1	1	5	4	3	12	4	4	1	1
Code pénal militaire et milice	2	2	1	2	1	1	6	4	1	2	1	4
Autres infractions Code pénal		2	1			1	4	3	3	6	3	
Hormones et dopage						1	1	1	1	9	1	4
Infr. contre la sécurité de l'état	1	2		1	1	1	3	7	4	4	1	1
Sécurité privée	4		1									5
Loi du football		3	2	2			1			3		
Exploitation de la mendicité							1					1
Sous-total	13.892	11.336	11.634	11.810	12.127	11.878	11.572	11.602	11.506	11.481	11.458	10.399
Contrevenon règlement policier local	1	217	180	222	235	218	315	392	285	327	532	632
sous-total	1	217	180	222	235	218	315	392	285	327	532	632
Total	13.893	11.553	11.814	12.032	12.362	12.096	11.887	11.994	11.791	11.818	11.990	11.031

FPF/DGR/DRI/BIPOD - Statistiques Policieres de Criminalite produites à l'aide du Datawarehouse (date de clôture: 26/04/2019)
Les données pour les années 2001 jusqu'à 2007 ne sont plus publiées mais restent disponibles sur demande auprès du service BIPOD.




Ce baromètre permet également une comparaison des communes entre elles mais sur base d'une typologie (Namur est une zone de type 2 – villes régionales), ce qui donne une comparaison plus réaliste.

On constate une stabilité du nombre de délits sur les quatre dernières années avec la remarque que les chiffres des SPC sont plus élevés que nos propres chiffres (IPLS), ce qui est tout à fait normal compte tenu de la prise en compte au niveau des SPC des faits commis sur Namur mais constatés par d'autres services de polices.

ZP NAMUR CAPITALE - 5303

Au niveau des catégories d'infractions, une augmentation est enregistrée pour ce qui concernent les fraudes, la criminalité informatique, les stupéfiants, les mœurs ainsi que les lois spéciales (armes ; étrangers, ivresse publique).

Au niveau de l'aperçu des figures criminelles, nous avons une confirmation des tendances observées dans les autres sources statistiques.

CRIMINALITE ENREGISTREE COMMISE AU NIVEAU DE LA COMMUNE 

Namur

FC Vol moyen de transport

	2000	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Vol de voiture	481	162	163	145	151	168	142	151	129	84	113	104
Vol de moto	29	19	20	12	29	21	22	19	9	12	10	14
Carjacking	12	3	11	3	6	7	9	4	5	3	5	7
Homejacking	2									1		1
Vol dans les garages	3	11	4	12	20	9	9	7	5	2	13	9
Vol de vélomoteur	137	65	81	80	72	48	29	42	39	37	48	31
Vol de vélo	102	101	68	86	123	65	74	148	151	209	327	222

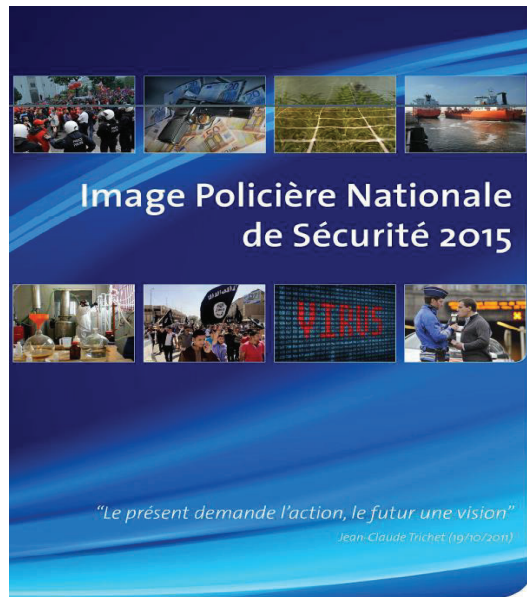
FC Cambriolage

	2000	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Cambriolage dans habitation	1.019	656	751	735	752	883	916	987	1.000	829	922	585
Cambriolage ds entreprise ou commerce	384	261	238	263	268	262	190	192	237	128	176	126
Cambriolage ds service public ou bâtiment administ	172	114	100	127	79	68	73	88	84	70	107	58
Vol au bétier	1		1	3	1	1		2				
Cambriolage dans bâtiment (total)	1.571	1.029	1.087	1.123	1.098	1.212	1.178	1.267	1.319	1.027	1.205	769

FPF/DGR/IR/BIPOL - Statistiques Policières de Criminalité produites à l'aide du Datawarehouse (date de clôture: 26/04/2019)
Les données pour les années 2001 jusqu'à 2007 ne sont plus publiées mais restent disponibles sur demande auprès du service BIPOL.

Voir Statistiques Policières de Criminalité 2000 – 2018
<http://www.stat.policefederale.be/statistiquescriminalite>

2.3.1.3 Image Policière Nationale de Sécurité (IPNS 2015).



L'Image Policière Nationale de Sécurité 2015 (IPNS 2015) fournit une vue d'ensemble des principaux problèmes de sécurité qui se posent en Belgique et relèvent de la responsabilité des autorités et des services de police. Cette image est le résultat d'une analyse générale des problèmes de sécurité actuels, mettant l'accent sur leur gravité ou leur caractère problématique.

La réalisation d'une telle image est une étape cruciale dans la phase préparatoire du Plan National de Sécurité (PNS), en l'occurrence le PNS 2016-2019, qui est l'instrument de politique qui oriente le fonctionnement des services de polices pour les quatre années à venir.

Criminalité	Sécurité routière
<div style="background-color: #e6f2ff; padding: 10px;"> <ul style="list-style-type: none"> Exploitation sexuelle Drogues synthétiques Exploitation économique Import - export de cocaïne Cambriolages dans bâtiments Production, import-export de cannabis Import - export d'héroïne Vols à main armée Escroquerie Vols de voiture Criminalité informatique au sens strict Fraude sociale Fraude fiscale Blanchiment Fraude des déchets Corruption Trafic d'êtres humains Migration irrégulière Hormones pour l'élevage <p style="text-align: right;"> : Importance élevée selon les parties prenantes</p> </div>	<div style="background-color: #e6f2ff; padding: 10px;"> <p>Bonne maîtrise selon les parties prenantes</p> <ul style="list-style-type: none"> Vitesse non adaptée Lieux à risque Piétons Sièges, ceintures, casques Conduire influence d'alcool Bicyclettes/cyclomoteurs Seniors Conduire sous l'influence de drogues, médicaments Motocyclistes Usage gsm, smartphone, ... Récidivistes (infractions, accidents, interdiction conduire) Impact élevé (mesuré) Impact moins élevé Conducteurs de poids lourds Conducteurs débutants Délits de fuite Documents de bord Irrégularités camionnettes, 'white van men', ... Chargements, documents et réglementation poids lourds Agressions dans la circulation <p style="text-align: right;"> : Importance élevée selon les parties prenantes</p> </div>

Voir annexe A11 : IPNS 2015.

2.3.1.4 Plan National de Sécurité 2016-2019

Ci-dessous une synthèse d'un exposé réalisé dans le cadre d'une réunion du CoDi (Comité de Direction) de la zone de police Namur Capitale en date du 20/09/2016.

- **PNS 2016-2019 (sur base de l'IPNS 2015).**



Le Plan National de Sécurité

« Aller ensemble à l'essentiel »

Le plan national de sécurité (PNS) 2016-2019 a été présenté officiellement le 7 juin 2016. Ce document, publié tous les quatre ans par les ministres de la Sécurité et de l'Intérieur et de la Justice, est le fil conducteur du fonctionnement policier.

Le PNS reflète la contribution de la Police Intégrée à la politique de sécurité qui est fixée par le gouvernement fédéral et reprise dans la Note-cadre Sécurité Intégrée.

Le titre du PNS 2016 - 2019 'Aller ensemble à l'essentiel' met l'accent sur la coopération intégrale et intégrée : la coopération '**intégrée**' entre la Police Locale et la Police Fédérale, et la coopération '**intégrale**' entre la Police Intégrée et ses partenaires de la chaîne de sécurité.

La Police Fédérale, la Police Locale et leurs partenaires travaillent ensemble pour assurer votre sécurité.

Les thématiques de sécurité :

Le PNS fixe 10 phénomènes de sécurité auxquels les services de police et toutes les autres instances concernées vont prêter une attention particulière pendant les quatre prochaines années :

- La radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme.
- Le trafic et la traite des êtres humains.
- Les drogues : la production professionnelle et commerciale de cannabis ; la production et le marché des drogues synthétiques ; l'import et l'export de cocaïne ; les hormones.
- La fraude sociale et fiscale.
- Le cybercrime et la cybersécurité.
- La criminalité violente, les atteintes à l'intégrité de la personne et la discrimination : violence intrafamiliale, violence sexuelle sur des majeurs, abus sexuels sur des mineurs et discrimination.
- La criminalité organisée contre la propriété et les trafics de bien illégaux : les groupes d'auteurs itinérants et le trafic illégal d'armes.
- L'environnement (lié à la fraude) : la fraude au déchet, la biodiversité, le bien-être animal, la fraude à l'énergie.
- La sécurité routière.
- L'amélioration de l'ordre public (incivilités, gestion négociée de l'espace public et transmigration illégale).

Outre ces phénomènes de sécurité, le PNS prévoit également des thèmes transversaux qui sont abordés dans tous les phénomènes de sécurité et constituent des points d'attention et d'actions dans l'approche de ces phénomènes.

7 thèmes transversaux:

- L'approche administrative et l'échange d'informations.
⇒ Intégrer l'approche administrative en veillant à un échange d'informations performant.
- Internet et les technologies de l'information et de la communication.
⇒ Améliorer l'approche policière de la criminalité informatique.
- La détermination de l'identité.
⇒ Accorder plus d'attention à la fraude à l'identité (et au domicile).
- L'approche axée sur le butin.
⇒ Pour la fraude sociale et fiscale mais également pour toutes les autres formes de criminalité (récupération des gains illégaux).
- La coopération internationale en matière de phénomène de sécurité (plan administratif et pénal).
⇒ Utilisation des instruments de droit disponibles.
- Le management de la recherche.
⇒ Développer le concept en relation avec les autorités judiciaires.
- L'approche des missions de police orientée vers les groupes d'auteurs.
⇒ Déstabilisation des groupes d'auteurs polycriminels.

PNS 2016-2019 : <https://www.police.be/5998/fr/a-propos/police-integree/le-plan-national-de-securite>.

Voir annexe A12 : PNS 2016-2019 - présentation CoDi 20/09/2016 – service appui stratégique.



2.3.1.5 Baromètre de la sécurité routière

Résultat de la collaboration entre la police fédérale de la route (WPR), la Direction de l'information policière opérationnelle (CGO) et l'Institut Belge pour la Sécurité Routière (IBSR), le baromètre se base sur les procès-verbaux des zones de polices et de la police fédérale (WPR) pour donner mensuellement une image de l'évolution des accidents de circulation.

<u>2014</u>		Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	TOTAL
Commune Namur	# Accidents dégâts matériels	90	82	107	93	97	93	100	99	126	102	108	87	1 184
	# Accidents LC	30	27	27	25	34	25	21	25	19	41	26	26	326
	# Accidents mortels	1	0	0	0	0	2	1	1	0	0	2	1	8
	# Tués	1	0	0	0	0	2	1	1	0	0	2	1	8
	# Blessés graves	5	5	1	0	0	4	3	1	1	3	2	4	29
	# Blessés légers	30	34	32	29	37	27	21	27	25	44	31	30	367

<u>2015</u>		Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	TOTAL
Commune Namur	# Accidents dégâts matériels	112	77	97	88	74	117	78	100	127	123	107	96	1 196
	# Accidents LC	31	18	24	28	26	26	27	31	24	28	22	26	311
	# Accidents mortels	0	1	0	0	0	0	1	0	2	0	0	0	4
	# Tués	0	1	0	0	0	0	1	0	2	0	0	0	4
	# Blessés graves	1	0	1	3	0	0	5	2	1	1	1	1	16
	# Blessés légers	36	20	32	27	31	32	24	39	24	35	28	39	367

<u>2016</u>		Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	TOTAL
Commune Namur	# Accidents dégâts matériels	92	98	105	104	101	112	81	81	105	94	102	106	1 181
	# Accidents LC	35	24	20	20	31	23	27	28	31	34	34	30	337
	# Accidents mortels	0	0	1	1	0	0	0	0	1	0	0	2	5
	# Tués	0	0	2	1	0	0	0	0	1	0	0	2	6
	# Blessés graves	3	0	2	2	2	0	0	2	2	2	0	3	18
	# Blessés légers	46	28	23	24	40	29	31	40	40	42	39	32	414

Accidents lésions corporelles = Accidents mortels + Accidents avec blessés

1 Il s'agit des accidents constatés par la PL et la PF mais pas sur les autoroutes

09-02-2017

FPF/DGR/DRI/BIPOL

Le baromètre nous procure des données sur l'évolution quantitative, avec comparaison de l'année en cours aux deux années précédentes, sur la répartition par unité constatante (uniquement pertinent pour les accidents avec dégâts matériels), sur les accidents de week-end ainsi que des données relatives aux contrôles alcool et drogue.

Ce baromètre de la sécurité routière confirme les résultats enregistrés au niveau local.

Voir annexe A13 : baromètre de sécurité routière décembre 2016.

2.3.1.6 Rapport **AWSR** : tableau de bord de l'accidentalité wallonne.



RÉGION WALLONNE

Évolution entre 2018 et 2019

	1 ^{er} trimestre			
	2018	2019	Différence	Évolution
Accidents corporels	2 400	2 423	+23	+1,0%
Tués sur place	32	59	+27	+84,4%
Blessés graves	209	190	-19	-9,1%
Tués sur place + blessés graves	241	249	+8	+3,3%
Autres blessés	2 922	2 937	+15	+0,5%
Ensemble des victimes	3 163	3 186	+23	+0,7%


PROVINCE DE NAMUR

Évolution entre 2018 et 2019

	1 ^{er} trimestre			
	2018	2019	Différence	Évolution
Accidents corporels	351	359	+8	+2,3%
Tués sur place	7	8	+1	/
Blessés graves	24	23	-1	-4,2%
Tués sur place + blessés graves	31	31	+0	+0,0%
Autres blessés	433	456	+23	+5,3%
Ensemble des victimes	464	487	+23	+5,0%

Voir annexe A14 : tableau de bord accidentalité wallonne – AWSR 2019.

2.3.1.7 Infractions routières



ZP NAMUR

INFRACTIONS ROUTIÈRES : APERÇU GÉNÉRAL

Comparaison 1er semestre 2008 - 2016

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
NOMBRE TOTAL DE PI + PV	15.797	15.637	19.087	25.135	18.706	23.407	20.755	20.531	15.108
NOMBRE DE PV	3.342	2.878	3.837	3.706	3.047	3.565	3.028	3.012	4.309
NOMBRE DE PI	12.455	12.759	15.250	21.429	15.659	19.842	17.727	17.519	10.799
Nombre de PI payées	8.761	8.913	10.825	15.071	10.733	13.737	12.205	11.367	7.339
Nombre de PI impayées	3.694	3.846	4.425	6.358	4.926	6.105	5.522	6.152	3.460
NOMBRE TOTAL D'INFRACTIONS	16.783	16.631	20.323	26.623	19.977	24.858	21.828	21.792	16.725
INFRACTIONS PAR THEME									
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Vitesse	6.943	6.758	8.974	16.225	10.080	13.076	12.333	11.143	8.633
Arrêt et stationnement	6.395	6.110	6.805	6.104	5.492	6.805	5.385	6.270	4.204
GSM	304	223	309	337	185	219	167	418	221
Casque et vêtements de protection	20	15	12	18	34	31	13	16	24
Ceinture et siège enfant	217	316	556	571	419	424	279	178	200
Feux de signalisation	176	134	136	112	99	138	102	158	125
Code de la route	1.808	2.068	2.173	1.557	2.307	2.612	2.485	2.337	1.724
Alcool	86	120	110	140	148	136	99	101	126
Drogues	4	7	5	23	25	44	24	20	6
Documents	801	828	1.150	1.500	1.103	1.292	882	1.050	1.068
Poids lourds	3	3	12	3	5	18	11	15	13
Autres	21	43	79	29	79	62	43	83	86
Inconnu	5	6	2	4	1	1	5	3	295
INFRACTIONS PAR DEGRE DE GRAVITE									
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
VITESSE									
Excès de 0-10 km/h	214	403	312	57	73	148	190	100	106
Excès de 11-20 km/h	5.164	4.844	5.542	11.268	7.172	9.383	8.636	8.470	6.416
Excès de 21-30 km/h	1.221	1.152	2.150	3.805	2.200	2.878	2.706	2.082	1.651
Excès de 31-40 km/h	245	256	697	800	450	505	580	357	340
Excès de plus de 40 km/h	71	82	245	272	157	135	201	102	99
Excès de ??? km/h	28	21	28	23	28	27	20	32	21
Sous-total VITESSE	6.943	6.758	8.974	16.225	10.080	13.076	12.333	11.143	8.633
NON-VITESSE									
1er degré	6.555	6.218	7.030	6.378	5.967	7.145	5.550	5.396	4.124
2ème degré	2.322	2.291	2.568	2.130	2.337	3.101	2.707	3.811	2.151
3ème degré	398	452	568	418	381	424	440	498	535
4ème degré	15	15	0	9	9	10	12	9	9
Inconnu/Pas d'application	550	897	1.163	1.463	1.203	1.102	786	935	1.273
Sous-total NON-VITESSE	9.840	9.873	11.349	10.398	9.897	11.782	9.495	10.649	8.092

Voir annexe A15 : Infractions routières 1° semestre 2016 - PFP/DGR/DRI - BIPOL - 31/10/2016.

2.3.2. Données subjectives



2.3.2.1 Enquête locale de sécurité 2018.

Contexte :

Historique

1997-2009 MBS (7) — 2011 ELS — 2018 MBS

ELS : Enquête Locale de Sécurité
MBS : Moniteur Belge de Sécurité

Initiative
Police fédérale (DRI) en collaboration avec le SPF Intérieur et les autorités locales (communes et zones de polices).

Objectif :
Image de la criminalité → Objective = Statistiques
Subjective = Sentiment d'inécurité

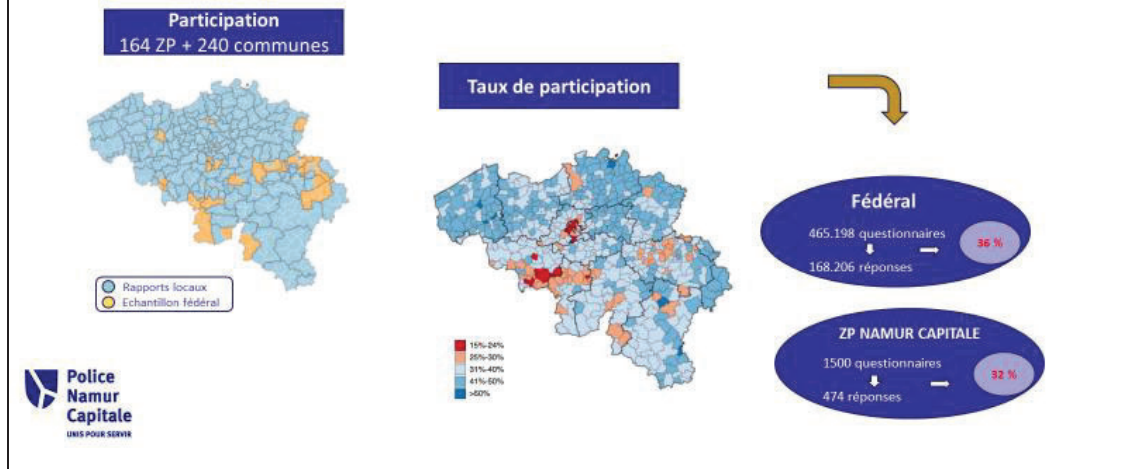
Politique de sécurité => Aide à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des plans de sécurité

PNS — PZS — PSSP

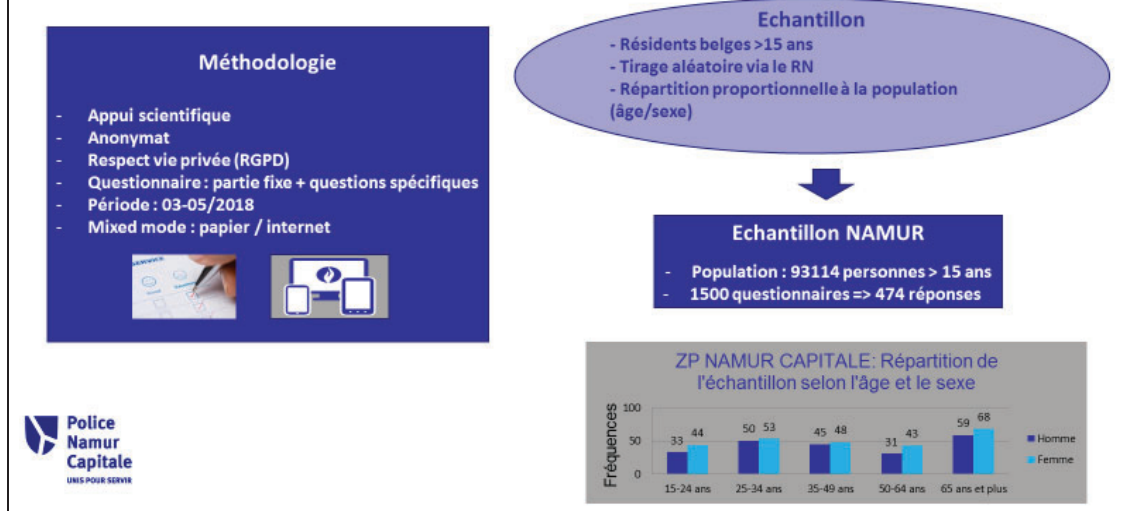
PNS : Plan National de Sécurité
PSSP : Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention

Plan Zonal de Sécurité 2020-2025

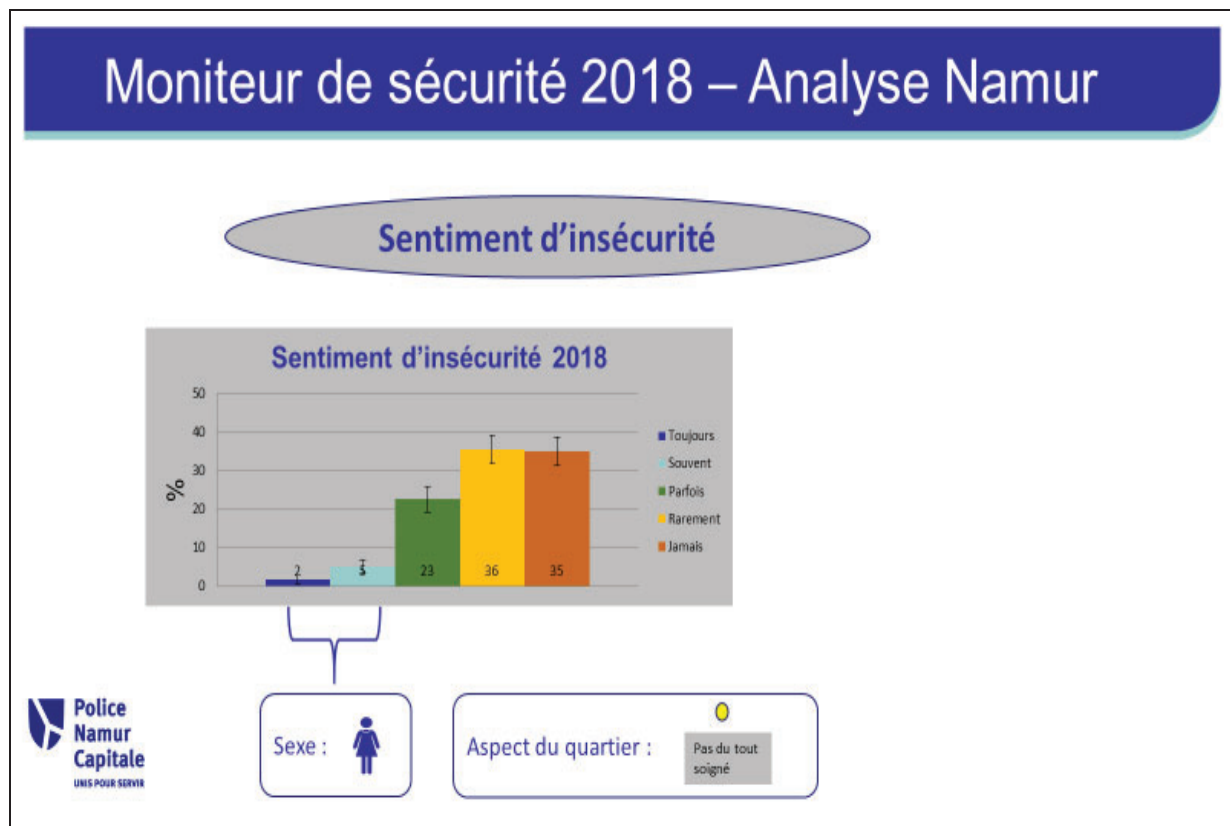
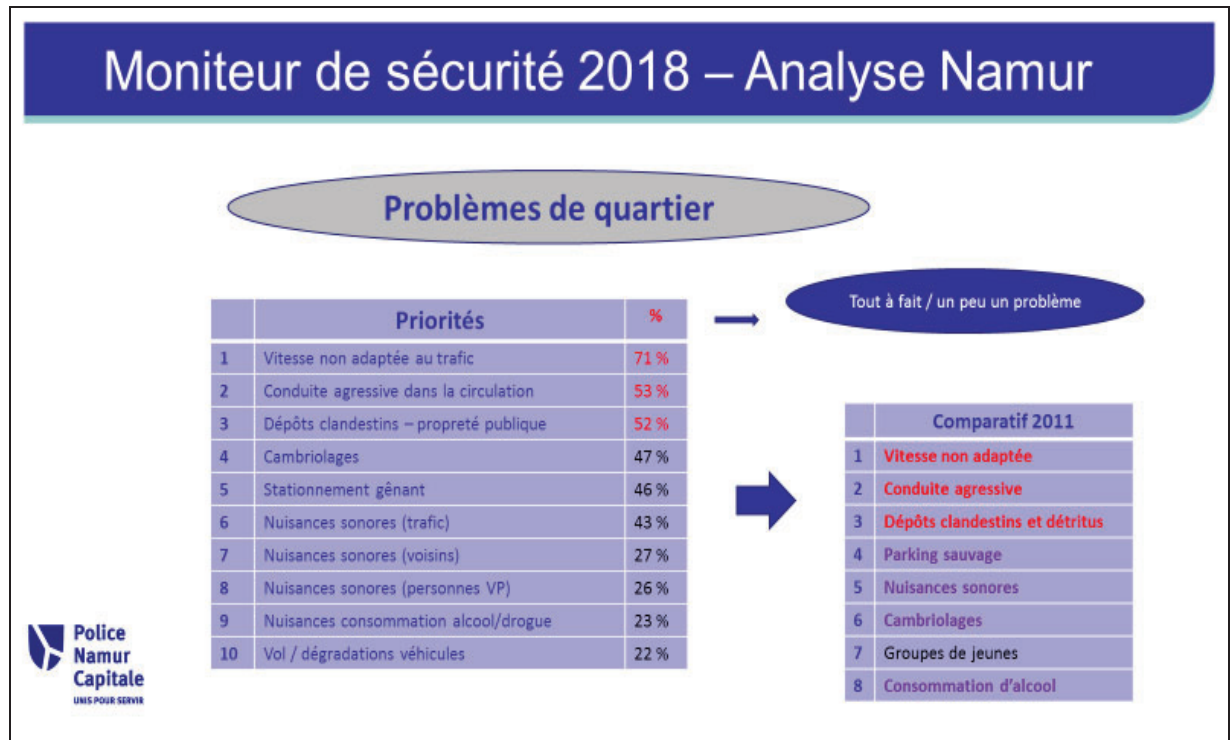
Moniteur de sécurité 2018 - Contexte



Moniteur de sécurité 2018 - Contexte

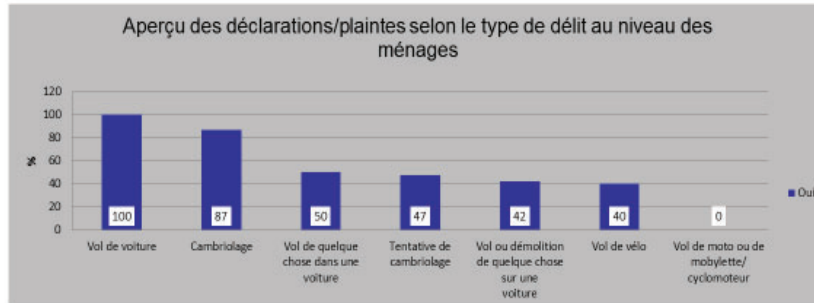


Synthèse :



Moniteur de sécurité 2018 – Analyse Namur

Victimisation / plaintes

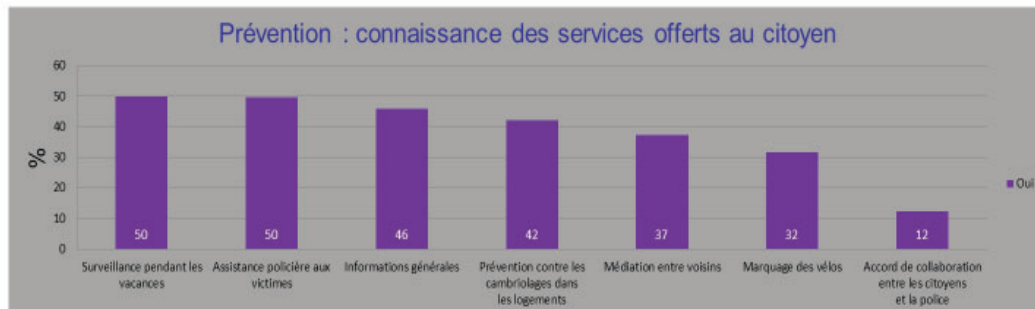


Chiffre noir



Moniteur de sécurité 2018 – Analyse Namur

Prévention



35-65 +

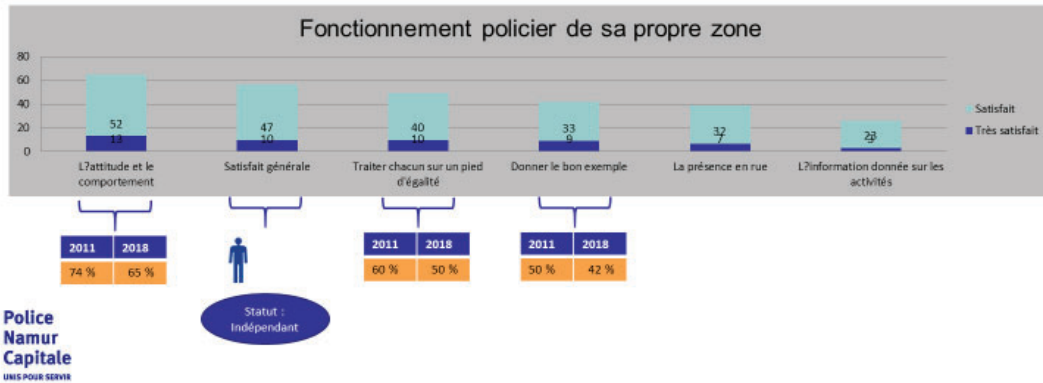
50-64

35-65 +

Catégories concernées

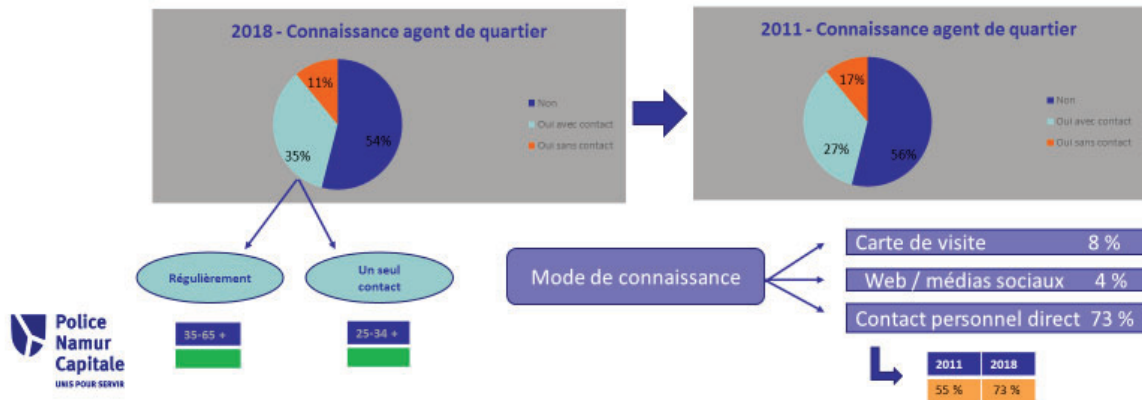
Moniteur de sécurité 2018 – Analyse Namur

Fonctionnement policier



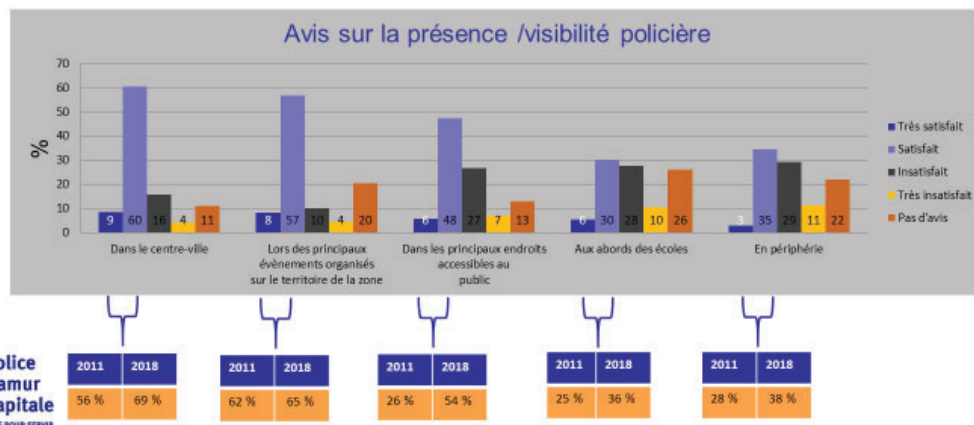
Moniteur de sécurité 2018 – Analyse Namur

Fonctionnement policier Inspecteur de Proximité



Moniteur de sécurité 2018 – Analyse Namur

Questions locales



Commentaires :

➤ Problèmes de quartiers :

- Au niveau des problèmes de quartier considérés comme prioritaires, on remarque qu'il n'y a que deux phénomènes criminels dans le top 10, à savoir les cambriolages (4) et les vols/dégradations de véhicules (10).
- Les problématiques mises en évidence relèvent de la circulation, de l'environnement et de la qualité de vie (incivilités).

➤ Aspect du quartier :

- 77 % des répondants estiment leur quartier soigné ou très soigné pour 22 % qui ne l'estiment pas soigné, voire pas du tout soigné, avec pour les second une influence évidente sur le sentiment d'insécurité.

➤ Sentiment d'insécurité :

- 71 % des répondants ne se sentent jamais ou rarement en insécurité.
- 23 % des répondants se sentent parfois en insécurité
- 6 % des répondants se sentent toujours (2%) ou parfois (4 %) en insécurité.
- Ce sont les femmes qui se sentent le plus souvent « toujours » ou « souvent » en insécurité.
- Au niveau des comportements d'évitement, éviter d'ouvrir à des inconnus, éviter de sortir quand il fait noir et éviter les événements fort fréquentés sont ceux qui reviennent le plus souvent.

➤ Prévention :

- Méconnaissance des services mis à disposition des citoyens en matière de prévention.
- Variabilité des canaux de communication en fonction des tranches d'âges.

➤ **Victimisation :**

- Les délits les plus fréquents sont les vols, les dégradations et les menaces.
- Les délits les plus rapportés sont , dans le domaine des atteintes aux biens, les cambriolages et les vols de véhicules (voitures/motos/cyclos) et dans le domaine des atteintes aux personnes, les faits commis avec violences.

➤ **Fonctionnement des services de police :**

- 57 % des répondants trouvent que la police fait du bon ou très bon travail contre 4.5 % qui estiment qu'elle fait du mauvais ou très mauvais travail.
- La population est satisfaite de l'attitude et du comportement des services de police mais beaucoup moins de l'information donnée sur les activités.
- 57 % des répondants estiment que la police est facile ou très facile à contacter pour 17 % qui l'estiment difficile voire très difficile à contacter.
- 54 % des répondants déclarent ne pas connaître son agent de quartier. Parmi ceux qui le connaissent, 11% ne le connaissent que de nom ou de vue et 1.5 % ont des contacts fréquents avec lui.
- 87 % des répondants souhaitent plus de contacts avec l'agent de quartier (55 % seulement en cas de problème et 32 % aimeraient tout simplement plus de contacts).

➤ **Visibilité policière :**

- La visibilité policière est jugée satisfaisante par les répondants dans le centre ville, lors des principaux événements organisés sur Namur ainsi que dans les principaux endroits accessibles au public.
Par contre, elle est jugée insuffisante aux abords des écoles ainsi qu'en périphérie.

Comparaison résultats ELS 2011 :

- Au niveau des problèmes de quartier, on retrouve les mêmes phénomènes/comportements avec un trio de tête identique (vitesse, conduite agressive, dépôts clandestins).
- Stabilité au niveau du sentiment d'insécurité de la population mais impact évident du caractère soigné ou non du quartier.
- La non connaissance de son agent de quartier est toujours une réalité avec ce paradoxe que 87 % des personnes interrogées déclarent ensuite souhaiter davantage de contacts avec l'agent de quartier.
- L'appréciation globale sur le fonctionnement policier dans la commune est toujours positive mais avec une légère diminution du % de la population qui estime que la police fait du bon ou très bon travail (57 % en 2018 pour 64 % en 2011).
- Augmentation générale de la satisfaction de la population par rapport à la visibilité policière, particulièrement dans le centre-ville ainsi qu'à l'occasion des grands événements organisés sur Namur.

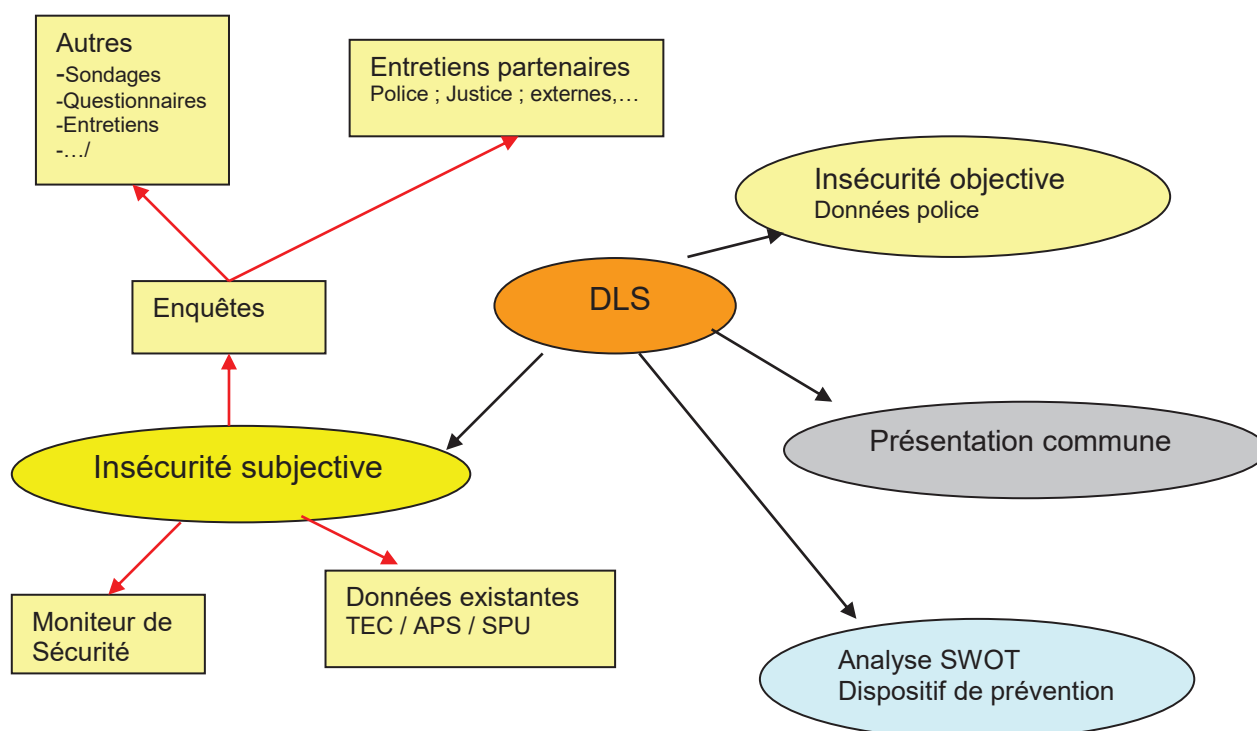
Voir annexe A16 : synthèse Moniteur de sécurité 2018 – Appui stratégique mai 2019.

2.3.2.2 DLS – Diagnostic Local de sécurité.

Dans le cadre du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention, la ville a réalisé en 2007 un Diagnostic Local de Sécurité (DLS) dont l'objectif général est de dresser un **portrait de l'insécurité**, notamment par l'identification des attentes de la population.

La conception de la démarche s'est articulée autour de 4 axes :

- Présentation de la commune (contexte).
- Analyse SWOT (forces et faiblesses du dispositif de prévention).
- Insécurité objective.
- Insécurité subjective.



A noter la création d'un comité de rédaction du DLS au sein duquel figurait notamment le fonctionnaire de prévention de la ville, des représentants des services des Affaires sociales, de la Prévention urbaine et un représentant de la zone de police.

Voir annexe A17 : DLS 2007.

Les données reprises ci-dessous sont issues de la troisième actualisation du DLS datant du 31/03/2017.

Pour les résultats relatifs à **l'insécurité objective**, voir DLS 2017 p 98-203.

Pour l'**insécurité subjective**, différentes démarches ont été entreprises :

- Une récolte de données par les Gardiens de la Paix.
- Un sondage auprès de la population (dans et hors corbeille).
- Données des partenaires en matière d'assuétudes (ASBL Sésame et Phénix).
- Données récoltées auprès du Conseil consultatif des aînés.
- Diagnostic portant sur la violence en milieu scolaire réalisé auprès des directions des établissements secondaires du centre-ville.
- Diagnostics portant sur la mobilité et le sentiment d'insécurité au niveau de la galerie Wérenne et du passage souterrain de la Gare de Namur (centre-ville).

Pour le tableau de synthèse reprenant les priorités dans le cadre du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention, voir DLS 2017 p 434-442.

Voir annexe A18 : DLS Ville de Namur - Actualisation au 31/03/2017 .

• **2.4. Attentes et objectifs des autorités et autres parties prenantes :**

Les objectifs et attentes des partenaires ont été collectés dans le cadre de la préparation de la séance du Conseil Zonal de Sécurité du 21/06/2019.

A noter la présence à cette réunion de la fonctionnaire de Prévention de la ville de Namur, Mme LEPRINCE N, de la Fonctionnaire sanctionnatrice de la Ville de Namur, Mme BLAISE A ainsi que de l'officier de liaison de la Police Intégrée auprès de la Région wallonne, M. KOEKELBERG F.

Conseil Zonal de Sécurité : synthèse

Parties prenantes	Objectifs / Attentes	Points d'attention
Procureur du Roi	<ul style="list-style-type: none"> - Les vols dans habitations - Le trafic de stupéfiants - La lutte contre les infractions routières graves (vitesse/alcool) - La criminalité en lien avec le phénomène des bandes urbaines. - Les VIF (violences conjugales) 	<ul style="list-style-type: none"> - La détection du radicalisme
Bourgmestre	<ul style="list-style-type: none"> - La sécurité routière - La lutte contre les incivilités - La criminalité urbaine - La lutte contre le trafic et la consommation de stupéfiants 	<ul style="list-style-type: none"> - Pour la sécurité routière, volonté d'une approche par quartier (PST 2019-2024). - La visibilité policière - La qualité de l'accueil - La détection du radicalisme - La prise en compte de la précarisation grandissante dans les pôles urbains, ce qui rend nécessaire la mise en œuvre de politiques sociales. - Voir déclaration de politique générale de la nouvelle majorité (décembre 2018).
Police Fédérale Dirco / Dirju	<ul style="list-style-type: none"> - La fraude sociale et fiscale - La criminalité informatique - TEH - Le radicalisme - La criminalité organisée contre les biens - La sécurité routière 	<ul style="list-style-type: none"> - Importance de l'approche administrative (cfr projet PAALCO). - La qualité de la descente sur les lieux et de la préservation des traces et indices. - Redynamisation du plan arrondissemental de lutte contre les VQH en collaboration avec les zones de polices. - En matière de sécurité routière, participation des zones aux initiatives fédérales (campagnes BOB, campagnes AWSR, Marathon vitesse,...). - Participation active des zones de polices à l'échange d'informations.
Chef de Corps ZP Namur (ILPS)	<ul style="list-style-type: none"> - La sécurité routière - Les cambriolages - Les stupéfiants - La criminalité de rue - La lutte contre les incivilités - La détection du radicalisme 	<ul style="list-style-type: none"> - Les notions de transversalité et de visibilité policière (Cfr priorité interne relative à l'optimisation du fonctionnement de la zone de police. - La gestion de l'information.

Autres partenaires :

<p>Officier de liaison de la Police Intégrée auprès de la Région Wallonne.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un plan en matière de radicalisme (projet de décret visant l'aide aux communes et zones de police). - Existence d'un décret relatif aux amendes administratives régionales en matière de roulage. - Existence d'un décret visant la lutte contre la délinquance environnementale et notamment le volet « bien-être animal ». <p>Remarque relative à la situation politique actuelle qui a des répercussions sur l'avancement de nombreux dossiers.</p>
---	--

<p>Fonctionnaire de prévention</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien des priorités en cours (Cfr actualisation DLS 31/03/2017). - Ajout de la problématique de la détection de la radicalisation. - Prise en compte des nuisances liées à l'usage de drogues et de la violence en milieu scolaire. - Prise en compte des VIF et particulièrement la violence conjugale. - Prise en compte des différentes catégories de vols, à l'exception des cambriolages. - Importance de la collaboration et de l'échange d'informations Ville (Cohésion sociale) – zone de police.
---	---

<p>Fonctionnaire sanctionnatrice</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Révision de la liste des infractions mixtes (protocole d'accord Parquet). - Révision du RGP (infractions) et passage à un montant de 350 € en cas de récidive. - Renforcement en cours de la capacité du service. - Maintien de la bonne collaboration avec la zone de police et le Parquet.
---	---

Pour la déclaration de politique générale de la nouvelle majorité en place suite aux élections d'octobre 2018, il y a lieu de se référer au site internet de la Ville de Namur :

<https://www.namur.be/fr/ma-ville/vie-politique/declaration-de-politique-communale>

Pour la confrontation des objectifs et attentes, il y a lieu de se référer au point 3.2.1.

Voir annexe A 21 : Conseil Zonal de Sécurité – compte rendu réunion du 21/06/2019.

Voir annexe A 23 : Parquet de Namur : politique criminelle – avril 2019.

Voir annexe A 25 : Programme Stratégique Transversal 2019-2024.

2.5. Déploiement du corps de police

Remarque préalable : Projet d'optimisation du fonctionnement de la zone de police.

Suite à l'arrivée du nouveau Chef de Corps en septembre 2016, un séminaire stratégique a été organisé en mars 2017, donnant lieu à l'élaboration d'un plan d'optimisation du fonctionnement de la zone de police.

Au départ de deux concepts fondamentaux que sont la recherche **de transversalité** dans le fonctionnement des services et l'augmentation de la **visibilité policière**, ce plan comprenait à la fois des projets opérationnels et des projets relatifs à différentes thématiques :

➤ Projets opérationnels :

- Service Police secours
- Service Proximité
- Service Circulation
- Service Appui canin
- Service Groupe d'Interventions Spéciales (GIS)
- Service de Gestion de l'Information Policière (GIP)

➤ Thématiques :

- Personnel – renforcement de certaines fonctions spécialisées (Calog).
- Rôle des secrétariats.
- Gestion des communications téléphoniques.
- Elaboration d'un nouveau tableau organique.
- Elaboration d'un nouvel organigramme.
- Remplacement du personnel et gestion des fins de carrières.
- Elaboration d'un plan de communication.
- Mise en œuvre d'une veille documentaire.
- Réflexion sur les appuis possibles entre zones de polices de l'arrondissement.

Après 8 mois de travail en collaboration avec les différents services mais également en concertation avec les organisations syndicales, les projets ont été mis en œuvre au 01/01/2018 pour une période test de 1 an.

Dans ce cadre un groupe de suivi et d'évaluation a été constitué au niveau du CCB.
L'évaluation finale a eu lieu le 22/02/2019 (CCB).

Voir annexe A19: Evaluation finale du projet d'optimisation du fonctionnement de la zone de police – présentation CCB 22/01/2019 (Service Appui stratégique – janvier 2019).

2.5.1. Capacité en personnel

CADRE OPÉRATIONNEL :

Effectif minimal (AR / 05/09/01)	Cadre organique		Effectif réel	
	Nombre CDP-CP/INPP/INP/AP	Date modification	Nombre inscrit (par cadre)	Date de l'enregistrement des données
358	2-15/69/273/0 (1) 359	06/09/2018(2)	3-13/67-8/246/8 (3) 345	01/10/2019

(1) : répartition suivante : Cadre officier / Cadre moyen / Cadre de base / Agents de police.

(2) : la dernière modification de cadre date du 06/09/2018 et est intervenue dans le cadre des différents projets visant une optimisation du fonctionnement de la zone de police.

L'objectif était d'augmenter sensiblement le cadre de base avec, en parallèle, une diminution du cadre moyen (essentiellement la suppression du cadre INPP-AP et son remplacement à terme par 3 assistantes sociales et la diminution du nombre d'INPP au sein du SER) et la suppression du cadre agents de police.

Il s'agit évidemment d'une vision à long terme mais les premiers effets sont déjà visibles au travers des derniers recrutements.

(3) : il faut tenir compte des éléments suivants :

- le CDP excédentaire est en réalité un détachement en qualité d'officier de liaison auprès de la Région Wallonne (extinction).
- le cadre moyen comprend encore 2 CP « Vésale ».
- le cadre INPP-AP comprend encore 8 membres du personnel (extinction).
- le cadre AG comprend encore 8 membres du personnel (extinction).

Commentaires :

Par rapport à l'AR du 07.12.2001 déterminant les normes d'encadrement des membres du personnel de la police locale, il faut remarquer :

- Que le cadre officier (CDP/CP) représente 25 % du cadre moyen et se situe dès lors dans la « fourchette basse » (17-23).
Etant entendu que les CP « Vésale » sont comptabilisés au niveau du cadre moyen.
- Le cadre moyen se situe également dans la « fourchette basse » (68-90) avec la même remarque concernant la comptabilisation des « tapis rouge ».
- Le cadre agent de police représente 2.2 % du cadre opérationnel de la zone alors qu'il était encore de 9.5 % au moment de la réforme (24 auxiliaires).

CADRE ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE :

Effectif minimal (AR 05/09/01)	Cadre organique		Effectif réel	
	Nombre A / B / C / D	Date modification	Nombre inscrit (par cadre)	Date de l'enregistrement des données
52	5/17/26/7 (1) 55	06/09/2018 (2)	5/9/24/16 (3) 54	01/10/2019

(1) : répartition suivante : A (Csl) / B (Cnt) / C (Ass) / D (Empl/Ouv).

(2) : la dernière modification de cadre date du 06/09/2018 et est intervenue dans le cadre des différents projets visant une optimisation du fonctionnement de la zone de police.

Elle avait pour objectif d'augmenter le cadre calog afin de permettre le renforcement de certaines fonctions spécialisées mais elle visait également une revalorisation générale du personnel calog avec une augmentation sensible des emplois de niveau B et C.

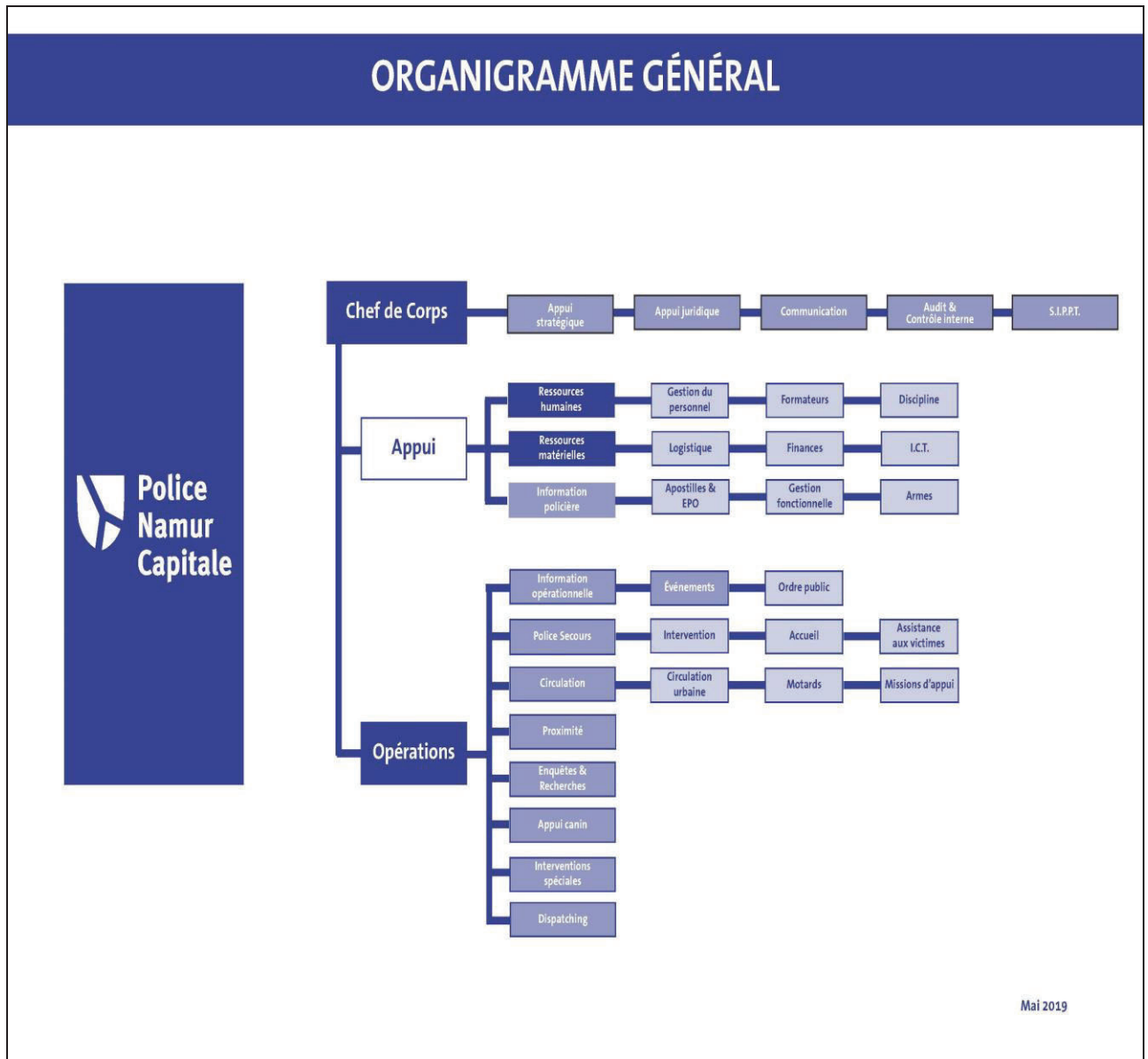
(3) : A noter le détachement à la ville d'un calog niveau c.

Commentaires :

Concernant la norme fixée par la circulaire pour le cadre administratif et logistique, à savoir qu'il doit s'élever à 16 % du cadre opérationnel, nous sommes actuellement (01/10/2019) à 15.00 %, soit 54 calogs pour un cadre opérationnel de 359 unités.

2.5.2. Organigramme

2.5.2.1 : Organigramme général de la zone.



Dans le cadre du projet d’optimisation du fonctionnement de la Zone de Police, une des thématiques retenues était la révision de l’organigramme.

La nouvelle version est d’application depuis le 1^{er} mai 2019.

De manière pratique, cette version confirme le mode de fonctionnement poursuivi depuis de nombreux mois au sein de la zone et traduit la volonté de transversalité.

Par ailleurs, la terminologie et l’appellation des services a été revue.

La présentation illustre les dépendances fonctionnelles de chacun au sein de la zone et servira de référence en matière d’évaluation.

Voir annexe **A 20** : organigramme de la zone.

2.5.2.2 : Capacité (FTE) au 01/10/2019 - synthèse.

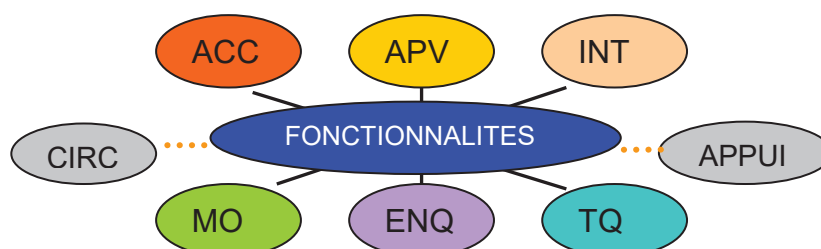
SERVICES	CDP	CP	INPP	INP	AP	CSL	CNT	ASS	EMPL	TOTAL
Direction	1						1		1	3
Appui stratégique		1	1			1				3
Appui juridique						1	1	1		3
Communication						1	1			2
Audits et Contrôle Int			3							3
SIPPT							1			1
Ressources humaines		1	3	3		1		5		13
Ressources matérielles			2			1	5	4	6	18
Information policière		1	3	12				4	1	21
Dir Ops	1	2	5	3				2	1	14
PS		2	24	97	2			2	4	131
Circulation		2	6	35	5			5	1	54
Proximité		2	5	41	1				1	50
SER		2	10	18					1	31
Appui canin			1	8						9
GIS			2	15						17
Dispatching			10	11						21
Détachés	1			3				1		5
Autres										
TOTAL	3	13	75	246	8	5	9	24	16	399

2.6. Image du service policier et de son fonctionnement

2.6.1. La mise en œuvre du service policier à la population

NORMES MINIMALES DE FONCTIONNEMENT

Remarque préalable : Comme ce fut le cas pour la majorité des zones de polices, la structure organisationnelle repose sur la circulaire PLP 10 du 09/10/2001 qui traite des normes d'organisation et de fonctionnement de la police locale visant à garantir un service minimum équivalent à la population. Néanmoins, dès le départ une fonctionnalité « CIRCULATION », distincte de celle relative au « MAINTIEN DE L'ORDRE » a été prévue, de même qu'une fonctionnalité « APPUI » regroupant tous les services de direction et d'appui.



Dans le cadre du projet d'optimisation du fonctionnement de la zone de police évoqué ci-avant, une des thématiques abordées visait à modifier l'organisation structurelle de la zone avec d'une part la mise en œuvre d'un nouveau tableau organique (TO) et, d'autre part l'élaboration d'un nouvel organigramme.

Celui-ci, présenté au point 2.5.2 est entré en vigueur au 01/05/2019 et la nouvelle structure envisagée vise avant tout à favoriser une approche transversale dans le fonctionnement quotidien des services.

Au niveau du respect des normes minimales de fonctionnement, seule celle relative au SER (Service Enquêtes et Recherches) n'est pas formellement rencontrée, même si cette situation doit être relativisée compte tenu de la participation d'autres services à la fonctionnalité recherches et enquêtes, participation difficilement quantifiable mais qui a priori devrait nous permettre d'atteindre sans problème les 10 % requis.

En 2019, l'effectif du SER compte 32 unités soit 9 % de la capacité opérationnelle de la zone.

ANALYSE PAR FONCTIONNALITÉ :

TRAVAIL DE QUARTIER

Date enregistrement des données	Nombre d'habitants	Nombre d'inspecteurs de quartier selon la norme	Nombre réel d'inspecteurs de quartier en fonction	Nombre de postes de police	Capacité sur base annuelle
01/10/2019	111.609	28	38 (1)	2	38 FTE 57760 hrs (2) 85% => 49096 hrs.

NORME: 1 agent de quartier pour 4000 habitants

Si la norme n'est pas atteinte, formulez-en les raisons : **PA**

Sur le plan géographique, la zone est divisée en 5 districts, chaque district étant lui-même divisé en secteurs, chaque secteur comprenant 3 ou 4 quartiers.

De manière globale le territoire est divisé en 38 quartiers avec comme principe de fonctionnement un inspecteur de proximité titulaire par quartier.

(1) : 38 représente le nombre réel d'inspecteurs de proximité sur le terrain et ne tient pas compte de l'encadrement (5 INPP, avec pour chacun la supervision d'une zone géographique - district), de la direction (2 CP) et d'une cellule environnement (1 AG) en voie d'extinction.

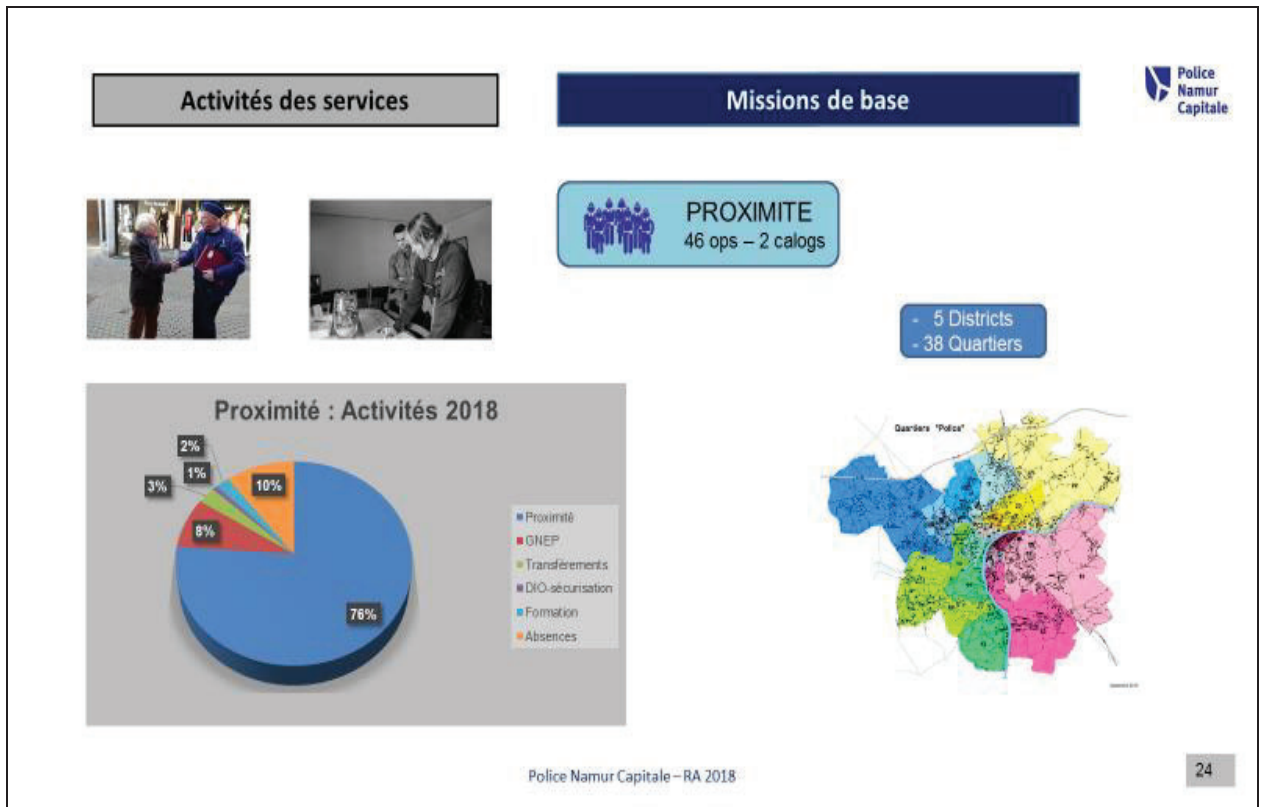
(2) : Il faut signaler que les inspecteurs de quartier ont été déchargés d'un maximum de tâches administratives, notamment par le service de gestion de l'information policière (GIP) en vue de permettre une présence maximale sur le terrain.

Par contre, les inspecteurs de quartiers fournissent de manière régulière un appui en matière de missions fédérales (transfèrements et hycap) et de services d'ordre (GNEP).

On peut dès lors estimer le temps consacré à du travail de proximité (sur et en dehors du quartier) à +- 85 % de leur temps de travail.

En ce qui concerne la norme prévue par l'AR du 20/12/2007 portant modification de l'AR du 30.03.2001 portant la position juridique du personnel des services de police, à savoir 20 heures de prestations de week-end / jours fériés dont 14 heures de travail de quartier, elle est respectée.

PA : pas d'application



Pour le détail de l'activité 2018 du service Proximité, voir RA 2018 en annexe **A4**.

ACCUEIL

Date enregistrement des données	Nombre de communes composant la zone	Nombre de postes de police	Nombre d'heures de présence physique dans le point d'accueil central		Capacité sur base annuelle
			Jours semaine	Week-end/ fériés	
01/10/2019	1	2	24	24	6 FTE 8736 heures

NORME : 12 heures par jour de présence physique dans le point d'accueil central + accessibilité via infrastructure technique et permanence téléphonique

Si la norme n'est pas atteinte, formulez-en les raisons : PA

Dans le cadre du projet d'optimisation du fonctionnement de la zone de police, le service Police Secours comprend désormais les fonctionnalités Intervention, Accueil et Assurances policière aux victimes.

Il faut signaler qu'en ce qui concerne le point d'accueil central, soit l'hôtel de police Place du Théâtre, l'accueil est assuré par du personnel civil, à l'exception des prestations de nuit et de weekend (sauf prestation de 8 heures le samedi en journée).

Il faut également souligner la finalisation du dossier de rénovation du commissariat de la Place du Théâtre en mars 2018 avec dorénavant une toute nouvelle infrastructure à disposition du personnel et des citoyens.

En ce qui concerne notre second point d'accueil, à savoir le commissariat Hastedon, il est accessible 42.5 heures par semaine (08.00-16.30 du lundi au vendredi) et l'accueil y est assuré par du personnel civil (calog).

PA : pas d'application

INTERVENTION

Date enregistrement des données	Nombre d'équipes d'intervention		Nombre d'équipes supplémentaires (de pointe)		Capacité sur base annuelle
	Nombre	Heures de mise en œuvre	Nombre	Heures de mise en œuvre	
01/10/2019	5	Pauses 06.30-15.30 / 14.00-22.00 / 21.30-06.30	2	14 08.00 – 22.00	95 FTE 143080 heures

NORME: 1 équipe 24h/24h + 1 équipe de pointe 84h/semaine

Si la norme n'est pas atteinte, formulez-en les raisons : **PA**

Pour les équipes d'intervention, il s'agit de 5 équipes en permanence, 24/24 heures et ce 365 jours par an.

Le système s'articule aujourd'hui autour de 7 séries composées chacune de 2INPP et 11/12 INP, ce qui une fois déduit le personnel d'encadrement (2 INPP) et celui affecté à la gestion de la permanence (et de l'accueil en nuit) devrait nous garantir une norme de 5 équipes d'intervention sur le terrain.

A noter que le nouveau TO de la zone prévoit par série 3 INPP et 14 INP.


A noter également la mise en œuvre depuis le 01/01/2018 d'une patrouille Proximité (2 INP) en semaine pour un appui au service intervention (pause 13.00-21.00).

Pour les équipes de pointe, en l'occurrence le GIS et la brigade canine il s'agit d'une moyenne (14 heures par jour toute l'année), compte tenu du fait que la présence est variable (renforcement sur la fin de semaine et le week-end par rapport au reste de la semaine).

PA : pas d'application


Activités des services

ACCUEIL 24/24
19042 visiteurs => 52 / jours



Missions de base

POLICE SECOURS
113 ops – 5 calogs



PERMANENCE 24/24
Plaintes : 9358 (PV)

Assistance Policière aux Victimes

- Rappels garde : 92
- Rédaction PV : 885


Missions transversales

- Ordre public : 9484 heures
- Transfèrments : 4329 heures
- Sécurisation : 3926 heures

Verbalisation

- PV Judiciaire : 12245 Initiaux / 4916 Subséquents
- PV Accidents : 1251 Initiaux / 762 Subséquents
- PV Roulage : 2064 Initiaux / 97 Subséquents

Police Secours : Activités 2018.



Police Namur Capitale – RA 2018

Pour le détail de l'activité 2018 du service Police Secours, voir RA 2018 en annexe **A4**.

ASSISTANCE AUX VICTIMES

Date enregistrement des données	Disposition ou non d'un collaborateur spécialisé (oui / non)	Description du système de rappel permanent (cochez le système en application dans la zone)		Capacité sur base annuelle
		Système réglé au sein du corps	Coopération avec autres zones et/ou Police fédérale	
01/10/2019	OUI	X		8FTE 12160 heures

NORME: 1 collaborateur spécialisé rappelable en permanence (via collaboration avec d'autres zones)

Si la norme n'est pas atteinte, formulez-en les raisons : **PA**

Il faut d'emblée souligner que la vision de la zone en cette matière, vision traduite dans le nouveau tableau organique (TO) entré en application en septembre 2018, va vers la suppression du cadre moyen spécialisé (INPP-AP) et l'engagement de 3 assistantes sociales (calogs niveau B).

Il s'agit évidemment d'une vision à long terme mais dont les premiers effets se concrétisent dans le cadre des derniers recrutements 2019.

A l'heure actuelle, il reste 8 assistantes de police (INPP-AP) qui font partie du service Police Secours et qui assurent, à côté d'autres missions, l'assistance policière aux victimes 24/24 heures (garde physique et système contactable et rappelable).

PA : pas d'application

Pour le détail de l'activité 2018 du service Police Secours, voir RA 2018 en annexe **A4**.

RECHERCHE ET ENQUÊTE LOCALES

Date enregistrement des données	Effectif global du corps (organique)	Effectif cadre opérationnel	Forme d'organisation		Capacité "recherche" annuelle
			Service Recherche et Enquête (membres fixes)	Capacité "flexible" pour la recherche et l'enquête	
			Nombre FTE's ops	Nombre de FTE's ou d'heures	
01/10/2019	414	359	31	6080 heures 4 FTE	55520 heures 35 FTE

NORME: 10% de l'effectif opérationnel pour les corps dont l'effectif global \geq 230, pour les autres corps, 7% de l'effectif opérationnel avec minimum 1 équipe de 2 pour les jours de semaine

Si la norme n'est pas atteinte, formulez-en les raisons :

L'effectif réel au 01/10/2019 est de 30 unités (2CP/ 10INPP/ 18 INP), soit 8.4 % de l'effectif opérationnel de la zone et sera porté à 31 (8.7 %) suite à l'ouverture d'une place d'INP au cycle de mobilité 2019-03.

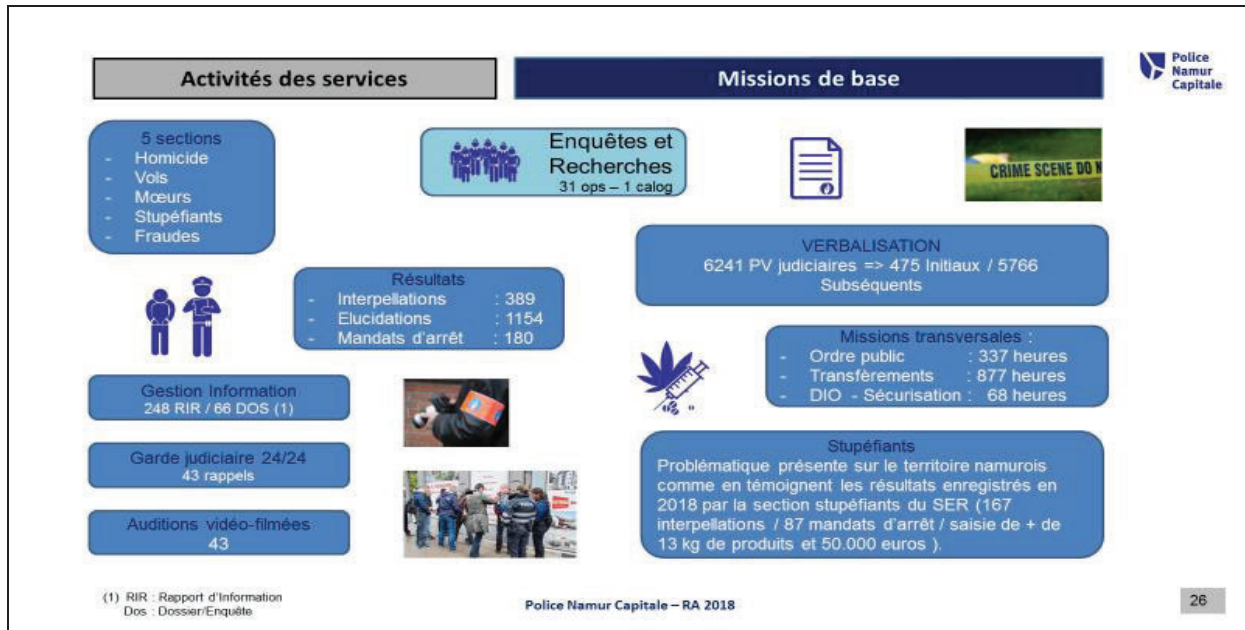
La structure spécialisée mise en place (répartition en sections : homicide/partie civile, fraudes, vols, stupéfiants, mœurs et jeunesse) garantit au personnel une affectation « full time » au service enquête et ce n'est que de manière exceptionnelle qu'il est fait appel à ce type de personnel dans le cadre d'autres missions.

En matière de transfèrements de détenus (MFO-1), ce service se charge uniquement du transfèrement de ses propres détenus.

De manière récurrente, du personnel du service police Secours est affecté au SER, durant des prestations de réserve (prestation 08.00-16.30), ce qui garantit un apport de capacité pour tous les jours ouvrables, excepté la période de congé annuel de vacances.

En outre, d'autres membres du personnel participent à cette fonction enquête et recherches, que ce soit par le traitement de dossiers, l'exécution de devoirs d'enquêtes, la collecte d'information ou l'appui au SER (équipes d'intervention, inspecteurs de quartier, assistantes de police, équipes du GIS, service de gestion de l'information policière,...), mais cette capacité mise au service de la fonctionnalité enquêtes et recherches est très difficilement quantifiable alors qu'elle est néanmoins bien réelle.

A signaler également qu'à plusieurs reprises nous avons dénoncé le système de recrutement actuellement en vigueur (priorité en cas de sélection au membre du personnel breveté), qui nous empêche de promouvoir le recrutement interne de candidats ayant donné ou donnant entière satisfaction dans le cadre de détachements internes.



Pour le détail de l'activité 2018 du service Enquêtes et Recherches, voir RA 2018 en annexe **A4**.

MAINTIEN DE L'ORDRE PUBLIC

Système de permanence : Officier de police administrative (OPA) et Officier de police judiciaire (OPJ)	OPA	Oui	Dans un accord de coopération inter zonale	
				Non
Date enregistrement des données	OPJ	Oui	Dans un accord de coopération inter zonale	
				Non
01/10/2019				

NORME : 1 Officier de police administrative (OPA) joignable et rappelable en permanence

Si la permanence n'est pas garantie, formulez-en les raisons : **PA**

La structure organisationnelle mise en place garantit un OPJ en permanence (Police secours et Dispatching).

En ce qui concerne l'OPA, un rôle de garde au sein du cadre officier de la zone garantit une disponibilité permanente (contactable et rappelable)..

Pour assurer les missions de maintien de l'ordre (local et régional) ainsi que les missions fédérales (transfèrments, hycap,...), la zone a mis en place une direction des opérations.

Ce service comprend notamment une cellule OP, une cellule gestion des évènements et une cellule gestion de l'information opérationnelle.

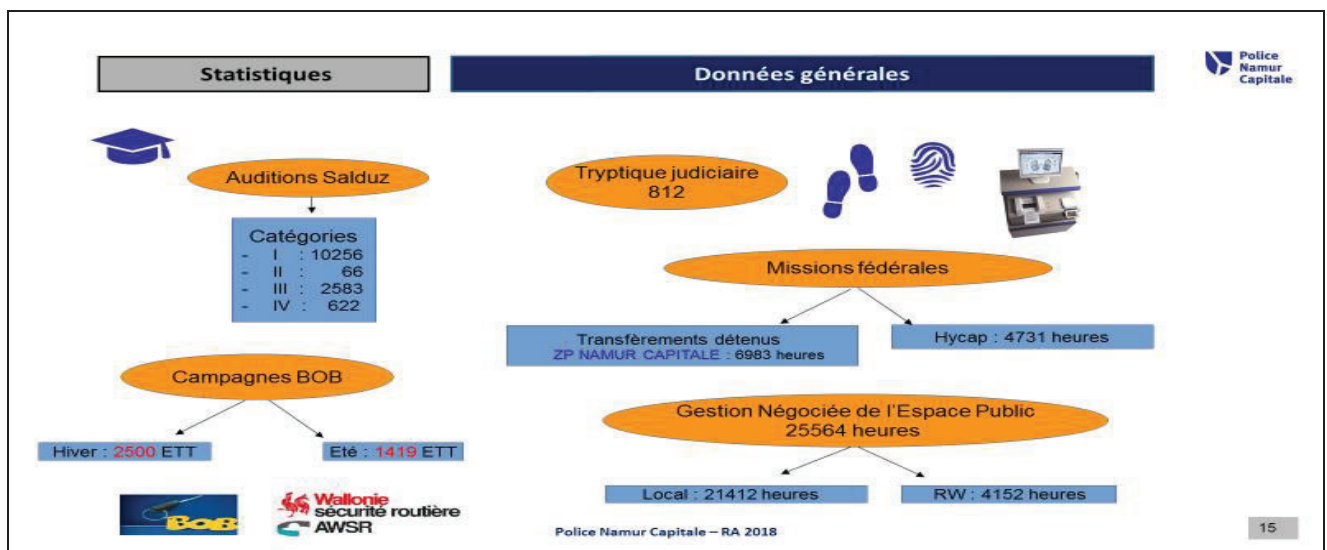
A noter que le corps de sécurité dépendant du ministère de la Justice et comprenant du personnel affecté à des missions de transfèrments et de police des cours et tribunaux est transféré au niveau de la DAB.

Pour le reste, en cas de MO/SO le personnel vient majoritairement du service interventions (personnel des séries avec l'horaire 08.00-16.30) et ponctuellement du service proximité et des autres services.

Ce n'est qu'à titre exceptionnel que le SER fournit du personnel pour ce type de missions.

En ce qui concerne le personnel de la circulation, il est mobilisé pour les missions relatives à la circulation (mobilité, stationnement,...).

PA : pas d'application



Pour le détail de l'activité 2018 en matière de GNEP, voir RA 2018 en annexe **A4**.

CIRCULATION

Date enregistrement des données	Capacité de travail totale Ops + Calog en FTE ou en heures		Forme d'organisation		Capacité déployée sur base annuelle
	FTE	Heures	Service circulation spécifique	Activités réparties entre les autres fonctionnalités.	
01/10/2019	54	82080	FTE/heures	HEURES	82080 heures 54 FTE

NORME: 8 % de la capacité de travail totale de la ZP, Ops et calog compris. (soit 32.8 FTE ou 49856 heures)

Si la norme n'est pas atteinte, formulez-en les raisons : PA

L'effectif réel au 01/10/2019 est de 54 unités (2 CP / 6 INPP / 40 INP-AGP / 6 calog), soit 15 % de l'effectif total de la zone (opérationnel et calog).

Le service se structure de la manière suivante :


- Une direction
- Un encadrement
- Un secrétariat
- Une cellule mobilité
- Une brigade motocycliste
- Une brigade de circulation urbaine (BCU)
- Un service appui regroupant la fourrière, la piste de circulation, la cellule radar, le service contraventions et la signalisation.

L'organisation du service a été revue dans le cadre du projet d'optimisation du fonctionnement de la zone avec une adaptation des prestations et la création d'un service BCA (constats d'accident).


PA : pas d'application

Activités des services

Mission de base

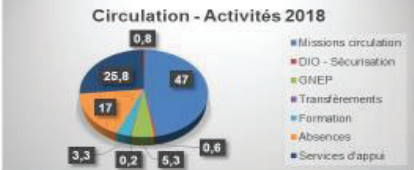


Circulation
42 ops – 6 calogs



VOUS ROULEZ
36 km/h

Circulation - Activités 2018




Vitesse

- Radars mobiles : 224536 véhicules / 12414 PV/PI
- Radars automatiques : 6827 PV/PI
- LIDAR : 10 semaines => 3116 PV/PI (387749 véh)
- Radars préventifs (6) : 51840 heures

Education à la sécurité routière : piste
- 41 écoles primaires => 5528 élèves
- Véhicule tonneau

Alcool et drogues au volant
- ETT : 5794 => 25 retraits PC
- Drogues : 27 PV

Infractions de roulage
14204 PV



Police Namur Capitale – RA 2018

27

Pour le détail de l'activité 2018 du service Circulation, voir RA 2018 en annexe **A4**.

AUTRES SERVICES OPERATIONNELS

Dispatching :

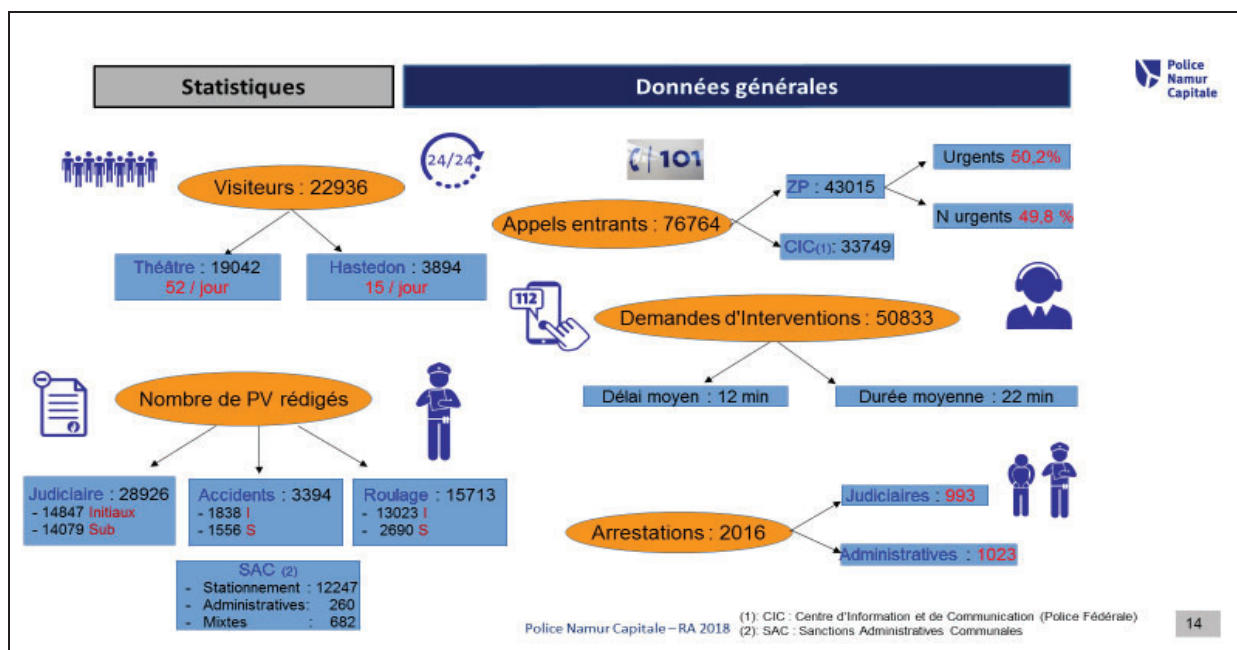
Il s'agit d'une structure qui découle du choix stratégique de garder un dispatching propre dans le cadre du fonctionnement « ASTRID ».

Au 01/10/2019 cette structure comprend une direction (1INPP-1INP) et un dispatching (9 INPP /11 INP).

Ce dispositif assure une couverture 24/24 des équipes par un binôme 1INPP/1INP, des renforts permanents (10.00-18.00 / 15.00-22.00) à l'équipe de garde, un dispatching spécialisé « roulage » entre 07.00 et 18.00 heures ainsi qu'une personne affectée au choix 4 (accueil téléphonique).

Capacité :

Enregistrement des données	Opérationnel INP/INPP/CDP-CP	Calog A/B/C/D	Capacité annuelle
01/10/2019	12/10/0	0/0/0/0	33440 heures



GIS - Groupe d'Interventions spéciales :

Il s'agit d'un service d'intervention spécialisé qui compte 18 unités avec une mission d'appui spécialisé ainsi que diverses missions de surveillance et de sécurisation.

Au 01/10/2019 ce service est composé de 2 INPP et 15 INP.

Ce personnel bénéficie d'une formation spécifique et de moyens particuliers.

Capacité :

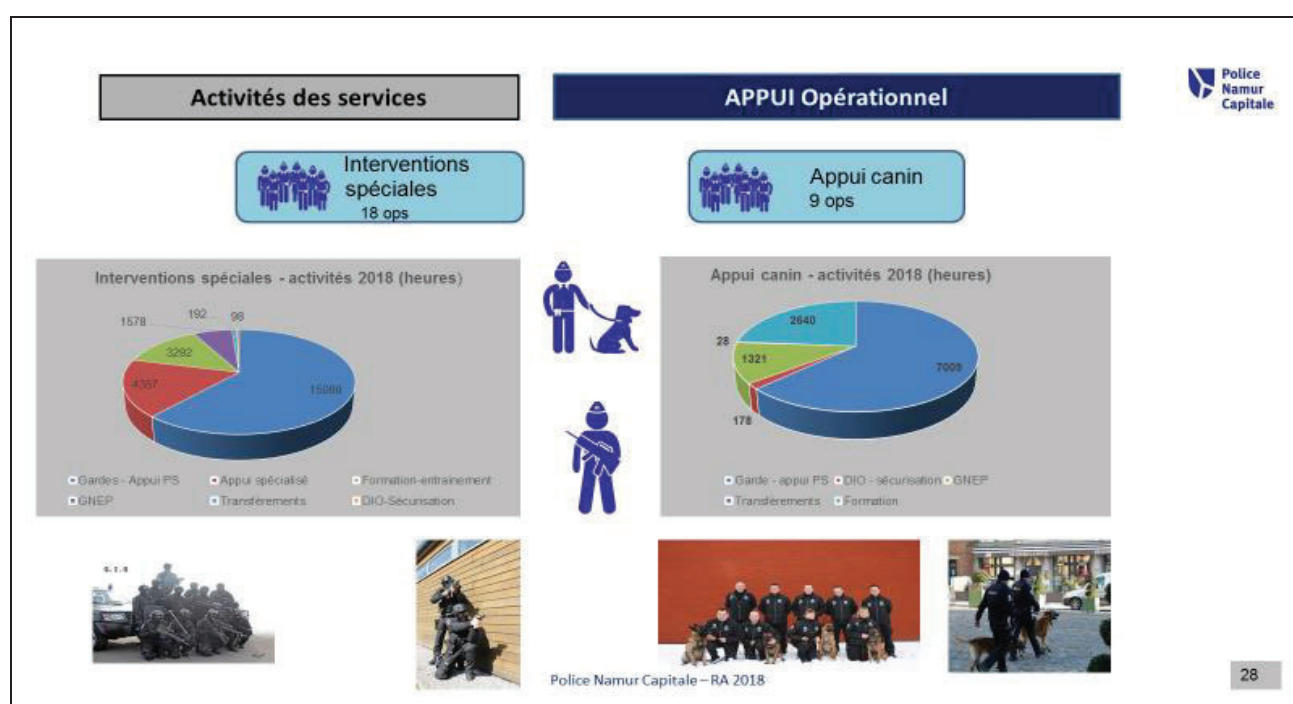
Enregistrement des données	Opérationnel INP/INPP/CDP-CP	Calog A/B/C/D	Capacité annuelle
01/10/2019	15/2/0	0/0/0/0	25840 heures

Brigade canine :

Au 01/10/2019, il se compose d'1 INPP et de 8 INP maîtres-chiens.
Ce personnel exécute des missions de sécurisation et d'appui spécialisé.
Ce personnel bénéficie d'une formation spécifique et de moyens particuliers.

Capacité :

Enregistrement des données	Opérationnel INP/INPP/CDP-CP	Calog A/B/C/D	Capacité annuelle
01/10/2019	9/1/0	0/0/0/0	15200 heures



A côté des services opérationnels, la structure de la zone comprend toute une série de services de direction et d'appui qui, chacun dans leur sphère propre contribuent au bon fonctionnement de l'organisation.

- Appui stratégique
- Appui juridique
- Communication
- Audits et Contrôle interne
- SIPPT
- Ressources humaines
- Ressources matérielles
- Information policière

Pour le détail de la structure, voir organigramme général en annexe **A 20**.

Pour le détail de l'activité 2018, voir RA 2018 en annexe **A4**.

MISSIONS ET TACHES A CARACTERE FEDERAL

Missions fédérales – Transfèrements (MFO-1).

	2014	2015	2016	2017	2018
Transfèrements	5833	8767	7865	11004	7436
	4 FTE	6 FTE	5 FTE	7 FTE	5 FTE

(1) FTE : 1520 heures par an.

A noter que suite à la mise en œuvre progressive de la DAB (Direction de la sécurisation), la capacité mise en œuvre pour ce type de missions devrait être revue sensiblement à la baisse.

Voir RA 2018 en annexe **A4**.

Missions fédérales – Hycap (MFO-2).

Capacité hypothéquée

Pour rappel, « l'Hycap » est une réserve de capacité que chaque zone de police doit être capable de mettre à disposition du fédéral pour différents services d'ordre.

Cette capacité est gérée par le Directeur Coordinateur Administratif de la Police Fédérale (Dirco) qui dispose à cet effet d'un quota pour les 13 zones de l'arrondissement.

Rem : la norme a été revue à plusieurs reprises (MFO-2bis) et est actuellement de 9576 heures.

ZP NAMUR	2014	2015	2016	2017	2018
Hycap	3449	3941	3654	3074	4731

Depuis 2017 et la différenciation entre hycap A et B (zones > 75 ETP), la zone exécute des missions hycap de type B et de manière résiduelle des missions de type A.

Voir RA 2018 en annexe **A4**.

Missions fédérales – Information (MFO-3).

La zone dispose d'un service de gestion fonctionnelle (4 opérationnels et deux calogs) pour l'exécution et le respect des directives contenues dans la MFO 3 et plus particulièrement :

- La validation (in/out BNG)
- La gestion de la photothèque
- Le "contrôle qualité".
- La gestion des signalements nationaux et internationaux (Schengen / Interpol,...)
- La gestion de « l'information douce » et des signalements d'enquêtes.
- Exploitation et l'appui en formation pour toutes les applications fédérales (Portal – questis – Sidis – Bipad,...).
- La coopération internationale
- Exploitation statistique (recherche paramétriques dans les banques de données).
- ... /

Il faut signaler que ce service a comme partenaire privilégié le CIA Namur (DCA-Police fédérale).

Sécurité privée – MFO 4

(Directive du 04/11/2002 relative aux missions fédérales de sécurité, de surveillance et de contrôle par les services de police dans le cadre de la réglementation en matière de sécurité privée).
Des missions de contrôles sont réalisées à la demande du SPF Intérieur (Sécurité privée).
Les demandes de surveillance éventuelles (transferts de fonds / valeurs sont assurées par les équipes du GIS.

Protection – MFO 5

(Directive relative aux missions à caractère fédéral à exécuter par la police locale lors des missions de protection spéciale des personnes et des biens mobiliers et immobiliers).
D'une manière générale, ce type de missions est dévolue au GIS et / ou au SER mais en fonction de l'ampleur de l'événement, il est parfois fait appel au personnel formé dans le cadre de l'hycap (ex procès d'assise).
A noter qu'il faut également tenir compte de missions de surveillance et protection (Institutions régionales) dans le cadre de la convention Namur Capitale.

Missions fédérales – Directive relative au fonctionnement et à l'organisation des carrefours d'information d'arrondissements (MFO-6).

A l'heure actuelle, il n'y a plus de personnel de la zone détaché au CIA (Police fédérale).

Directive ministérielle **MFO-7** relative à la gestion d'événements dynamiques non planifiés pour lesquels une intervention policière supralocale immédiate et coordonnée est mise en œuvre.

CONTRIBUTION AU PLAN NATIONAL DE SECURITE

Afin de garantir une approche globale et intégrée de la sécurité, et de garantir ainsi une cohérence dans l'action des services de polices, la zone de police a pris en compte les priorités qui figurent dans le PNS 2016-2019.

Pour ce qui concerne les phénomènes non retenus, plusieurs hypothèses sont envisageables :

- Soit le phénomène n'est pas présent ou de manière limitée et il est dès lors pris en charge au travers de l'activité quotidienne des services.
- Soit le phénomène est présent mais maîtrisé par le biais d'une prise en charge spécifique, c'est notamment le cas pour la problématique des stupéfiants (section spécialisée du SER) ou pour la problématique des violences intrafamiliales avec les assistantes de police (APV).
- Soit le phénomène fait partie des priorités stratégiques de la PJF dans le cadre du PNS 2016-2019 et dans ce cadre une collaboration spécifique a été prévue avec détermination du rôle et des attentes de chacun (notamment en matière d'échange d'informations).

C'est le cas actuellement pour les trois priorités suivantes :

- Lutte contre la criminalité itinérante et organisée (cambriolages, vols métaux, vols par ruse,..)
- La traite des êtres humains (exploitation économique et sexuelle), l'immigration illégale organisée et les marchands de sommeil.
- La lutte contre le blanchiment d'actifs illégalement acquis.

2.6.2. La mise en œuvre du fonctionnement interne

MANAGEMENT DES COLLABORATEURS

La Direction des Ressources Humaines a fait l'objet d'une présentation au point 2.5.

La politique RH de la zone peut être présentée au travers de différents items avec, comme nous le verrons une transversalité évidente entre certains domaines, ce qui renforce encore la nécessité d'une politique globale et intégrée en cette matière.

▪ **Gestion de la capacité (TO = tableau organique) :**

Il s'agit d'une gestion prévisionnelle qui comprend une réflexion stratégique portant sur l'allocation optimale des ressources humaines de la zone compte tenu de ses besoins actuels et futurs. A noter dans ce cadre qu'un nouveau tableau organique est d'application depuis 09/2018.

Voir annexe **A 24** : présentation du nouveau tableau organique (TO) de la zone de police.

Cette gestion doit être examinée sous deux angles distincts mais nécessairement complémentaires :

- d'un point de vue **quantitatif**, chaque cycle de mobilité est précédé d'une analyse détaillée de la capacité avec prise en compte des perspectives de pensions, des départs éventuels via la mobilité ou pour d'autres motifs, des aspirations de carrière (départs en formation), des détachements, des absences longue durée,...
- d'un point de vue **qualitatif**, il s'agit du même exercice mais en prenant en compte les normes d'encadrement, les spécificités de certaines fonctions, les besoins émis par les différents services, l'analyse de la charge de travail et les besoins en compétences spécifiques,... Cette analyse qualitative peut nous amener par exemple à proposer une extension de cadre pour le personnel opérationnel et/ou calog.

Un nouveau cadre organique (09/2018) qui prévoit :

- Pour le cadre opérationnel, une augmentation très sensible du cadre de base (273 unités en lieu et place de 252), augmentation compensée par une diminution du cadre moyen (suppression progressive du cadre INPP-AP au profit d'assistantes sociales, diminution du nombre d'INPP au sein du SER suite à l'obtention de la qualité OPJ à tous les enquêteurs) ainsi que par la suppression progressive du cadre agent de police (extinction).
- Pour le cadre administratif et logistique, le renforcement de certaines fonctions spécialisées (communication, juriste, ICT,...) ainsi qu'une revalorisation générale du cadre calog (diminution très sensible du nombre de niveau D au profit d'emplois de niveau B et C).
- Les taux de remplissage des cadres opérationnel et calog varient entre 96 et 98 %.
- Voir le point 2.5.1 relatif à la capacité en personnel de la zone.

Un nouvel organigramme basé sur une volonté de transversalité dans l'organisation des services (Cfr annexe A 20).

A noter également que dans le cadre de l'allongement des carrières (modification du régime de pension), une réflexion est menée en interne pour trouver des alternatives pour la gestion des fins de carrières (emplois adaptés, fonction front/back office,...).

Voir annexe **A19** : compte rendu CCB 22/01/2019 – évaluation finale du projet d'optimisation du fonctionnement de la zone de police.

▪ **Recrutement et sélection :**

Le lien avec la gestion de la capacité est évident ; il s'agit ici plus particulièrement :

- d'élaborer des profils de compétence détaillés propres à chaque fonction dans l'organisation de manière à optimiser la qualité du recrutement.
- d'organiser les commissions de sélection et les épreuves avec une complexité variable en fonction du niveau de la place à pourvoir.
- d'assurer la gestion administrative des dossiers.
- d'assurer l'accueil et intégration du nouveau membre du personnel recruté (programme d'intégration pour les nouveaux arrivants).
- en appui du fédéral, organiser régulièrement des séances d'information destinées à sensibiliser les futurs candidats à une carrière à la police.
- .../

En matière de recrutement, il y a lieu de souligner les éléments suivants :

- pour la période 2019-2024, l'autorité administrative a garanti le remplacement intégral des départs à la pension.
 - la zone utilise systématiquement le système d'ouverture d'emploi avec réserve.
 - lors des cycles de mobilité et hormis pour les emplois spécialisés, les places vacantes sont d'abord proposées en interne. avant, le cas échéant d'être ouvertes à la mobilité externe.
 - depuis 2018, on constate une pénurie de candidats, essentiellement au niveau du cadre de base et dans une moindre mesure pour le cadre moyen (à ce niveau il faut souligner l'impact négatif de la priorité de recrutement accordée aux zones déclarées déficitaires, ou à tout le moins de l'application qui en est faite au niveau des académies de polices).
- La régularisation en cours dans le cadre de l'application de la nouvelle législation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel (GDPR) avec un rôle moteur joué par le DPO de la zone, en interne mais également en externe au profit de l'ensemble des services de police et des autres partenaires.

▪ **Formation du personnel :**

- Le plan de formation de la zone est en adéquation avec les priorités déterminées.
- Attention particulière pour la mise en œuvre pratique de la GIP48 (maîtrise de la violence).
Dans ce cadre, lors des formations, rappel systématique des bases légales et notamment de la Loi sur la Fonction de Police de 1992.
- La gestion des formations continuées barémiques et certifiées nécessite un suivi administratif optimal (offre de formation, comptabilisation des heures,...) car il en découle des conséquences statutaires pour les membres du personnel.
- Dans le cadre des différents projets en cours (Focus, bodycam, taser, SharePoint,...), une attention particulière est accordée à l'information et à la formation des membres du personnel (avec dans ce cadre la priorité à une formation donnée en interne sur base d'un dossier d'agrément).

▪ **Evaluation du personnel :**

- Suite à l'entrée en vigueur du nouvel organigramme de la zone de police en mai 2019, le tableau des évaluateurs et responsables finaux a fait l'objet d'une mise à jour.
- Dans le cadre du processus d'évaluation des membres du personnel, intégration des attitudes et comportements vis-à-vis des valeurs dans les différents entretiens.
- Outre la reconnaissance (positive ou négative) ou la valorisation individuelle découlant de l'évaluation, la direction s'attache à développer des pratiques visant notamment à mettre en avant les comportements et/ou attitudes exemplaires et ce à titre individuel et/ou collectif.
Conscient de l'importance de cette reconnaissance en termes de motivation du personnel, cet aspect est pris en compte dans le développement de la politique de communication de la zone.

▪ **Bien-être au travail :**

- La zone a mis en place une politique globale pour répondre à la charge psychosociale sur le lieu du travail comprenant à la fois des mesures de prévention et de protection ainsi que des structures réactives afin de faire face aux différentes problématiques pouvant survenir dans l'exécution du travail.
Outre les acteurs habituels (conseiller en prévention psychosocial, personnes de confiance,...) la zone dispose d'une structure spécifique pour soutenir les membres du personnel confrontés à des situations traumatisantes et/ ou déprimantes (ASPIC : Aide et Soutien aux Policiers en Intervention de crise). Il s'agit de membres du personnel, sélectionnés par leurs pairs, formés par des spécialistes en la matière et assurant un rôle de garde permanent.
- En matière de lutte contre l'absentéisme, la zone participe au groupe de travail mis en place au niveau fédéral.
- De nombreux dossiers visant l'amélioration du bien-être au travail sont également initiés au départ de la direction des ressources matérielles en collaboration avec la conseillère en prévention de la zone (aménagement, acquisitions).

MANAGEMENT DES MOYENS

La Direction des Ressources Matérielles a fait l'objet d'une présentation au point 2.5.

En ce qui concerne le management des moyens, il y a lieu de distinguer les domaines d'activités suivants :

- Gestion de l'infrastructure et de l'équipement.
- Gestion télématique et communication.
- Gestion financière

Gestion de l'infrastructure et de l'équipement :

- La fin du chantier du commissariat Théâtre avec dorénavant une infrastructure totalement rénovée à disposition des services Police Secours (Accueil / Intervention / APV), Enquêtes et Recherches et Direction de l'information et des opérations.
- Une politique générale de rationalisation dans l'utilisation des moyens (dotations collectives, pools partagés,...).
- L'implémentation progressive de nouvelles technologies avec dans ce cadre la participation active de la zone dans de nombreux projets pilotes (FOCUS, Bodycams, Taser,...). A noter également un projet en cours, en étroite collaboration avec l'autorité administrative, pour optimiser le réseau de caméras de vidéosurveillance sur le territoire de la zone de police.
- Mise en œuvre d'une politique de développement durable avec différentes mesures de rationalisation (charroi, digitalisation, consommables,...) et l'acquisition de moyens de transport électriques (vélos, véhicules de proximité).

Gestion télématique et communication

- En matière télématique :
 - Gestion du parc informatique de la zone par un service dépendant de la direction des ressources matérielles et comptant 4 calogs niveau B et 1 niveau C.
 - Gestion, maintenance et développement assurés en interne.
 - Implémentation des nouvelles technologies.
 - Participation à de nombreux projets tests.
- En matière de communication :
 - Choix de garder un dispatching local en collaboration avec le CIC.
 - Mise en œuvre d'une nouvelle politique en matière d'accueil et de réponse téléphonique.
 - Implémentation des nouvelles technologies.

Gestion financière

Avec un budget annuel de plus de 34.000.000 d'euros, la zone est dans l'obligation de disposer d'une structure permanente pour la gestion et le suivi en matière budgétaire.

La partie liée à l'élaboration et au suivi du budget de la zone est prise en charge par le directeur de la logistique, alors que la gestion quotidienne est assurée par une cellule finances (deux calog B) attaché à la direction des ressources matérielles.

Cette gestion financière se fait en étroite collaboration avec les services du Directeur Financier de la ville, comptable spécial de la zone.

Cette collaboration permanente avec les services communaux est indispensable, notamment dans le cadre de la gestion des marchés publics.

Il faut également souligner que la direction des ressources humaines dispose en son sein d'un membre du personnel spécialisé en matière de « statut pécuniaire » et chargé des relations avec le SSGPI, service fédéral chargé de la gestion des traitements du personnel.

Pour garantir la pérennité financière de la zone, des projections pluriannuelles (2019-2024 à l'heure actuelle) sont réalisées et ce tant pour le volet ordinaire (personnel et fonctionnement) que pour le volet extraordinaire (investissements) :

- Sachant que les dépenses en personnel représentent 88 % du budget ordinaire, avec une marge de manœuvre quasi inexistante (application du statut), un suivi permanent est nécessaire, notamment au niveau de certaines variables sensibles (heures de WE / Nuit / contactable et rappelable, heures supplémentaires).
- En matière d'investissements un plan ambitieux couvrant la période 2019-2024 a été développé en étroite collaboration avec l'autorité administrative. Outre les investissements en matière d'ICT et de charroi, ce plan prévoit une extension du réseau de vidéo surveillance avec d'une part une rénovation du parc actuel et, d'autre part une extension du nombre d'implantations (caméras / sites couverts).

Dans ce contexte, une commission budgétaire a également été mise sur pied avec pour objectifs, d'une part d'assurer un suivi permanent de l'exécution du budget de la zone (sur base d'un tableau prospectif des dépenses), avec le cas échéant la prise de mesures correctrices, et, d'autre part la recherche permanente de pistes d'économies et de rationalisation.

2.7. Coopération

2.7.1. Coopération policière inter zonale, supra locale et internationale

Domaine de coopération Interzonale / supralocale	Zone – service avec laquelle/lequel le protocole a été conclu	Objet – domaine concerné.
Supralocale	SPC – PJF - DCA	Protocole d'accord visant une collaboration harmonieuse.
Supralocale	CIC	Protocole visant la mise à disposition de personnel de la ZP Namur auprès du CIC.
Interzonale	ZP des Arches	Protocole d'accord visant la garde des détenus (mise à disposition de cellules) et transferts prison.
Supralocale	WPR	Protocole d'accord relatif à la répartition des compétences en matière de constat d'accidents (répartition).
S upralocale	Pol Fed	Protocole visant la mise à disposition de cavaliers au profit de la zone de police.
Interzonale	Autres ZP Province	Convention prêt véhicule tonneau.
Supralocale	SPC	Collaboration harmonieuse – répartition des missions.
Supralocale	WPR - CRT	Centre de Traitement Régional de la police fédérale de la route pour le traitement des infractions constatées par des appareils numériques.
Supralocale	PJF	Protocole d'accord sur la répartition des tâches, la collaboration, la coordination et l'intégration en matière de lutte contre les vols à main armée (criminalité organisée).

Remarque :

Il existe également toute une série d'accords avec les zones voisines (Arrondissement / Province), accords qui n'ont pas été formalisés ou qui sont en passe de l'être (cfr thématique du projet d'optimisation du fonctionnement de la zone) et qui témoignent d'une bonne collaboration interzonale. (Ex : garde des détenus, prêt de matériel divers, mise à disposition d'infrastructures (GPI48), assistance du GIS, appui canin,...).

A noter également le rôle majeur joué par la zone dans toute une série de dossiers / initiatives en cours (Mise à disposition d'une veille documentaire, réseau DPO, développement Share Point, projets techniques (FOCUS, BODYCAM, TASER,...)).

2.7.2. Autre type de coopération – protocoles avec partenaires non policiers et tiers

Contrat Rivières :

Dans le cadre du contrat de rivière Haute Meuse, (SPW) certaines missions incombent à la zone de police

- Surveillance des berges et chemins de halage (prévention, pollution, respect législation,...).
- Appui au service des voies navigables.

Prison de Namur

- Un protocole d'accord relatif à une situation de grève du personnel pénitentiaire de la prison de Namur a été conclu en avril 2012 entre la direction de la prison, l'autorité administrative, le directeur coordonnateur et le chef de corps.

Ce document prévoit les différents scénarii possibles, les effectifs nécessaires et les missions attribuées par poste.

Une procédure relative à la gestion de la surveillance et de la sécurité en cas de grève à la prison de Namur a été rédigée et mise à disposition du personnel.

Convention Namur Capitale.

Il s'agit d'une convention entre la ville de Namur et la Région Wallonne dont la première version date de 1995.

Cette convention est revue sur base annuelle et a été adaptée à plusieurs reprises, la dernière révision datant de 2018.

Elle traite des prestations effectuées par la Ville de Namur au profit des institutions de la Région Wallonne situées sur son territoire, incluant la définition de « périmètre de sécurité » déterminés (zone neutre) autour des sièges des institutions régionales.

LES OBJECTIFS STRATEGIQUES

3.1. Les objectifs stratégiques précédents – Evaluation et leçons à tirer

Evaluation PZS 2014-2019



CONTEXTE:

- PZS 2014-2017 (4 ANS)
- PROLONGATION 2017-2019 => PRISE EN COMPTE DU PNS 2016-2019.
 - ⇒ AJOUT D'UNE PRIORITÉ RELATIVE AU RADICALISME
- PZS 2020-2025 (6 ANS).

PRIORITÉS :

EXTERNE (SÉCURITÉ ET QUALITÉ DE VIE) :

- CRIMINALITÉ CONTRE LES BIENS (CAMBRIOLAGES).
- SÉCURITÉ ROUTIÈRE : ACCIDENTS DE CIRCULATION IMPLIQUANT DE JEUNES CONDUCTEURS.
- LES DÉLITS COMMIS AVEC VIOLENCES ENVERS LES PERSONNES, À L'EXCEPTION DES VMA.
- LA LUTTE CONTRE LES NUISANCES ET LES INCIVILITÉS, NOTAMMENT PAR LE BIAIS DES SAC ET DE LA GESTION DE LA VIE NOCTURNE.
- *LUTTE CONTRE LE RADICALISME.*

INTERNE (FONCTIONNEMENT) :

- OPTIMALISATION DU FONCTIONNEMENT DE LA ZONE DE POLICE.

EVALUATION PRIORITÉS (31/05/2019) :

EXTERNE : SÉCURITÉ ET QUALITÉ DE VIE

• **CRIMINALITÉ CONTRE LES BIENS (CAMBRIOLAGES).**

Tableau 1 : Ampleur des vols dans les habitations - ZP Namur – 2014 → 31/05/2019

	2014	2015	2016	2017	2018	01/01 → 31/05/2019	Evolution 2014-2015	Evolution 2015-2016	Evolution 2016-2017	Evolution 2017-2018
Sans violence	951 (222)	970 (280)	799 (200)	1.053 (290)	941 (271)	271 (70)	↗ 2%	↘ 17,6%	↗ 31,8%	↘ 10,6%
Avec violence	10	13 (4)	12 (4)	12	9 (3)	3 (1)	↗ 30%	↘ 7,7%	Pas de var	↘ 25%
TOTAL	961 (222)	983 (284)	811 (201)	1.065 (290)	950 (274)	274 (71)	↗ 2,3%	↘ 17,5%	↗ 31,3%	↘ 10,8%

- Priorité commune (PNS/PZS)
- Evolution à la baisse depuis 2017 (chiffres 2019 à confirmer).
- Part des tentatives (25-28 %).
- Développement volet techno-prévention (Proximité).
- Impact criminalité itinérante.

• **SÉCURITÉ ROUTIÈRE – ACCIDENTS DE CIRCULATION JEUNES CONDUCTEURS.**

Tableau 3 : Accidents de roulage – ZP Namur – 2014 → 31/05/2019

	2014	2015	2016	2017	2018	01/01 → 31/05/2019	Evolution 2014-2015	Evolution 2015-2016	Evolution 2016-2017	Evolution 2017-2018
Nb AccR	1.274	1.284	1.316	1.423	1.647	604	↗ 0,8%	↗ 2,5%	↗ 8,1%	↗ 15,7%
- Nb AccRDM	964	994	1.001	1.120	1.329	488	↗ 3,1%	↗ 0,7%	↗ 11,9%	↗ 18,7%
- Nb AccRLC	310	290	315	303	318	116	↘ 6,4%	↗ 8,6%	↘ 3,8%	↗ 4,9%
* Nb AccRLC avec blessés	302	286	310	296	312	113	↘ 5,3%	↗ 8,4%	↘ 4,5%	↗ 5,4%
** Nb AccRLC avec tués	8	4	5	7	6	3	↘ 50%	↗ 25%	↗ 40%	↘ 14,3%

Entre 2014 et 2015, le nombre d'accidents de la circulation reste stable (augmentation de 0,8%). Si l'on regarde le type d'accident, on peut constater une augmentation de 3,1% du nombre d'accidents avec dégâts matériels, tandis que le nombre d'accidents avec lésions corporelles baisse de 6,4% (diminution essentiellement due à la réduction de moitié des accidents mortels).

Entre 2015 et 2016, le nombre d'accidents de la circulation augmente de 2,5%. Si l'on regarde le type d'accident, on peut constater une relative stabilité du nombre d'accidents avec dégâts matériels (augmentation de 0,7%) tandis que le nombre d'accidents avec lésions corporelles augmente de 8,6%.

Entre 2016 et 2017, le nombre d'accidents de la circulation augmente de nouveau (8,1%). Cette hausse est due à l'augmentation du nombre d'accidents avec dégâts matériels (11,9%). Les accidents avec lésions corporelles, quant à eux, enregistrent une baisse de 3,8%.

Entre 2017 et 2018, le nombre d'accidents de la circulation continue, de manière flagrante, sa croissance : hausse de 15,7%. Les 2 types d'accidents sont en augmentation : de 18,7% pour les accidents avec dégâts matériels et de 4,9% pour les accidents avec lésions corporelles.

⇒ Entre 2014 et 2018, le nombre d'accidents de la circulation a augmenté de 29,3%. Notons cependant que ce sont les accidents avec dégâts matériels qui sont responsables de cette forte hausse puisqu'ils augmentent de 37,9%, tandis que ceux avec lésions corporelles augmentent « seulement » de 2,6%.

Entre janvier et mai 2019, nous obtenons une moyenne de 120,8 accidents par mois. Si nous nous projetons en décembre sur base de cette moyenne, nous obtiendrions un total de 1.450 accidents pour l'année 2019, soit une baisse de 12% entre 2018 et 2019. Ce total de 1.450 serait cependant supérieur à tous ceux observés depuis 2014, excepté en 2018...

- Hausse du nombre d'accidents (tous types confondus) entre 2014 et 2018.
 - Diminution en 2019 (confirmation au 31/12/2019).
 - Impact du changement de méthodologie intervenu en 2013 (comptabilisation de tous les accidents DM, y compris constats amiables =>PVS).
- Stabilité de la répartition DM/LC pour la période 2014-2017 (75/52) mais diminution en 2018-2019 (80/20).
- La catégorie des jeunes conducteurs reste une catégorie à risques (en 2018, dans 52 % des accidents avec LC et alcool, un jeune conducteur est impliqué).

- La vitesse, l'alcool et la drogue au volant restent des facteurs dominants dans les causes d'accidents avec LC

• **DÉLITS COMMIS AVEC VIOLENCES ENVERS LES PERSONNES.**

Tableau 5 : Violence contre les personnes – ZP Namur – 2014 → 31/05/2019

	2014	2015	2016	2017	2018	01/01 → 31/05/2019	Evolution 2014-2015	Evolution 2015-2016	Evolution 2016-2017	Evolution 2017-2018
Vol à main armée	30 (8)	44 (5)	47 (6)	45 (6)	34 (2)	8 (1)	↑ 31,8%	↑ 6,8%	↓ 4,2%	↓ 24,4%
Autre vol avec violence	266 (31)	288 (39)	305 (47)	204 (26)	221 (26)	86 (11)	↑ 8,3%	↑ 5,9%	↓ 33,1%	↑ 8,3%
* Vol de véhicule	3	6 (1)	5	9 (2)	6	1	↑ 100%	↓ 16,7%	↑ 80%	↓ 33,3%
* Vol dans habitation	10	13 (4)	12 (1)	12	9 (3)	3 (1)	↑ 30%	↓ 7,7%	Pas de var	↓ 25%
* Vol de sac	15 (2)	16 (2)	20 (3)	33 (5)	35 (2)	14 (3)	↑ 6,7%	↑ 25%	↑ 65%	↑ 6,1%
* Vol à l'étalage	23 (1)	15	23 (3)	11 (1)	14	8	↓ 34,8%	↑ 53,3%	↓ 52,2%	↑ 27,3%
* Vol dans véhicule	2	1	1	3 (1)	2	1	↓ 50%	Pas de var	↑ 200%	↓ 33,3%
* Extorsion	41 (14)	38 (15)	48 (19)	18 (5)	24 (6)	13 (5)	↓ 7,3%	↑ 26,3%	↓ 62,5%	↑ 33,3%
* Racket	4 (1)	4	2 (2)	1	1	2	Pas de var	↓ 50%	↓ 50%	Pas de var
* Carjacking	3 (1)	1 (1)	2 (1)	0	3 (1)	0	↓ 66,7%	↑ 100%	↓ 100%	↑
* Sacjacking	2	1	2	2 (1)	0	0	↓ 50%	↑ 100%	Pas de var	↓ 100%
* Autre vol avec violence	163 (12)	193 (16)	190 (18)	115 (11)	127 (14)	44 (2)	↑ 18,4%	↓ 1,5%	↓ 39,5%	↑ 10,4%
C&B volontaires	1.012 (2)	986	1.014	1.012	1.159 (1)	483 (1)	↓ 2,6%	↑ 2,8%	↓ 0,2%	↑ 14,5%

Entre 2014 et 2015, le nombre de vols à main armée augmente de 31,8%. Le nombre des autres vols avec violence augmente également (de 8,3%). Quant aux coups et blessures volontaires, ils affichent une diminution de 2,6%.

Entre 2015 et 2016, le nombre de vols à main armée continue d'augmenter (de 6,8%). De même pour le nombre des autres vols avec violence (augmentation de 5,9%) et des coups et blessures volontaires (augmentation de 2,8%).

Entre 2016 et 2017, le nombre de vols à main armée baisse de 4,2%. De même pour le nombre des autres vols avec violence (diminution de 33,1%). Le nombre de coups et blessures volontaires, quant à lui, reste stable (diminution de 0,2%).

Entre 2017 et 2018, le nombre de vols à main armée baisse de 24,4%. Par contre, le nombre des autres vols avec violence augmente de 8,3%. De même pour le nombre de coups et blessures volontaires, qui augmente de 14,5%.

- Diminution importante du nombre de VMA depuis 2015 et taux d'élucidation très élevé pour ce type de faits (>90%).
 - Augmentation du nombre de faits de coups et blessures volontaires, notamment dans le cadre de VIF.
 - Pour les faits de racket/extorsion, prise en compte du « chiffre noir » de criminalité.
 - Priorité trop large (nombre de figures criminelles) et difficile à suivre compte tenu de la disparité spatio-temporelle des faits.
 - A prendre en compte dans le contexte de la criminalité de rue.
- **LUTTE CONTRE LES NUISANCES ET LES INCIVILITÉS, NOTAMMENT PAR LE BIAIS DES SAC ET DE LA GESTION DE LA VIE NOCTURNE.**
- Adaptation des horaires et du mode de fonctionnement de plusieurs services opérationnels pour augmenter la présence / visibilité policière.
 - Collaboration étroite avec la fonctionnaire sanctionnatrice communale.
 - Verbalisation 2018 (SAC) :
 - RGP : 418 (alcool, tapage, chiens, propreté).
 - Stationnement : 12247.
 - Infractions mixtes : 682.

• **RADICALISME**

- Priorité intégrée au PZS en 2017 suite prolongation au 31/12/2019.
- Renforcement de la cellule OP au sein de la Direction de l'Information et des Opérations (DIO).
- Formation / sensibilisation du personnel.
- Participation TFL (Parquet).
- Organisation CSIL (Ville de Namur).

INTERNE : OPTIMALISATION DU FONCTIONNEMENT DE LA ZONE DE POLICE.

Projets opérationnels	Thématiques
<ul style="list-style-type: none">- Police Secours- Proximité- Circulation- Groupe d'interventions spéciales (GIS)- Appui canin- Gestion de l'information policière (GIP)	<ul style="list-style-type: none">- Renforcement de certaines fonctions spécialisées- Rôle des secrétariats- Gestion des appels téléphoniques- Remplacement du personnel et gestion des fins de carrière (nouveau TO)- Organigramme de la zone- Communication interne- Veille documentaire- Appuis possibles entre ZP

Voir annexe **A 21** : Conseil zonal de sécurité – compte rendu réunion 21/06/2019.

PZS 2014-2019 : leçons à tirer :

D'une manière générale, nous avons constaté de réelles difficultés à prévoir ou libérer de la capacité pour des actions spécifiques en relation avec les priorités choisies, ce qui renforce notre conviction que les actions et activités dans le cadre du Plan Zonal de Sécurité doivent être, autant que possible, intégrées au travail quotidien des services.

En matière d'évaluation, il faut dès le départ, à côté d'objectifs bien définis (SMART) trouver de bons indicateurs (quantitatifs et qualitatifs) sous peine d'avoir de grandes difficultés à évaluer les actions menées.

Il faudra également faire clairement la distinction entre indicateurs de suivi et de résultat et veiller à confronter les résultats enregistrés dans une perspective d'optimisation du plan d'actions (AJUST).

Au niveau méthodologique pour la rédaction des plans d'actions 2020-2025, il faudra s'assurer de la prise en compte de toutes les étapes de l'approche par projet avec une attention particulière à l'étape d'évaluation qui nécessite dès le départ la définition d'indicateurs pertinents et la création de tableaux de suivi.

A ce niveau il faudra également tenir compte des problèmes liés à l'encodage des activités de services dans le programme de gestion du personnel (ISLP-GALOP) afin d'en faciliter l'exploitation ultérieure.

Par rapport aux priorités, nous pouvons tirer les enseignements suivants :

Externe - sécurité et qualité de vie

Priorités	PZS 2020-2025	Remarques
Cambriolage (VQH)		Point d'attention
Sécurité routière	V	
Délits commis avec violences envers les personnes (hors VMA).		Nouvelle priorité relative à la criminalité de rue avec un focus sur le phénomène des bandes urbaines.
Lutte contre les nuisances et les incivilités (SAC et gestion vie nocturne).	V	

Interne - fonctionnement

Poursuite du projet d'optimisation du fonctionnement de la zone de police avec une attention particulière pour les principes de **transversalité** dans le fonctionnement des services, de **visibilité policière**, ainsi que l'amélioration de la qualité de **l'accueil** sous toutes ses formes.

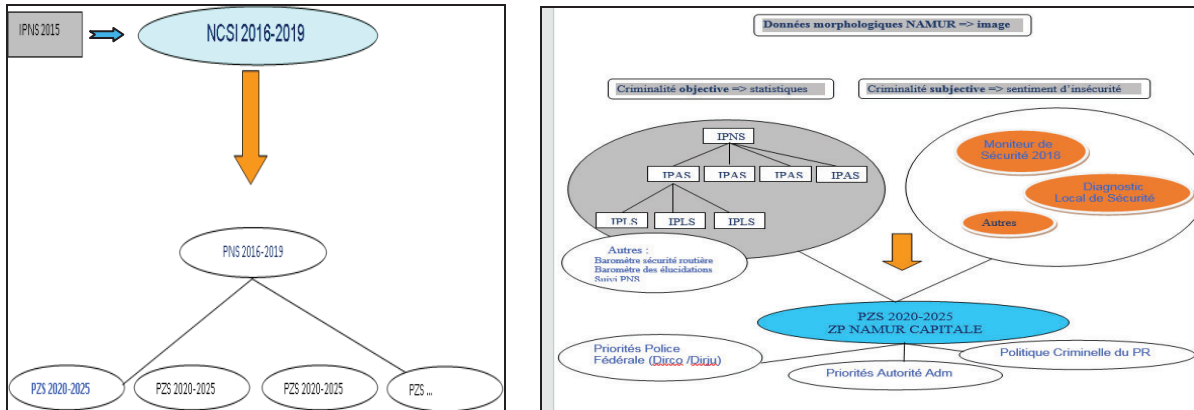
Voir annexe **A 21** : Procès-Verbal du Conseil Zonal de Sécurité du 21/06/2019.

3.2. Les objectifs stratégiques 2020-2025

3.2.1. Synthèse de l'argumentation

Objectifs externes - Sécurité et qualité de vie.

Après avoir procédé à la première phase du cycle de développement de la politique, à savoir la phase de PREPARATION (scanning et analyse), nous sommes passé à l'étape de définition de la politique (choix des objectifs).



Pour ce faire, nous avons intégré au sein d'une matrice de décision l'ensemble des données recueillies, à savoir les priorités émises par les différents partenaires au sein du Conseil Zonal de Sécurité (Autorité administrative / Parquet / Police locale / Police fédérale (Dirco/Dirju) , ainsi que les données en provenance de différentes sources (IPNS / IPLS / MS / DLS).

Cet exercice a mis en évidence un certain nombre de phénomènes ou comportements « majeurs » au sein desquels le Conseil Zonal de Sécurité a choisi les priorités pour la période 2020-2025.

Au départ, ces priorités sont des objectifs généraux qui devront par la suite être traduits en objectifs opérationnels (SMART) par le biais de l'élaboration de plans d'actions.



• Conseil zonal de sécurité du 21/06/2019

• PZS 2020-2025 : matrice de décision:

Priorités	IPNS	PNS	IPLS	Pol Fed	PR	BG	MS	DLS	RW	Choix
Radicalisme, extrémisme Violent et terrorisme.	X	X	X	X	X	X		x	X	!
TEH	X	X		X				x		
Criminalité informatique (cybercrime/cybersécurité)	X	X		X				x		
Criminalité contre les biens et trafic de biens.	X	X	X	X	X	X	X	x		!
Criminalité violente contre les personnes/ discrimination	X	X			X VIF			x VIF		!
Fraude sociale et fiscale	X	X		X						
Stupéfiants	X	X	X		X	X	X	x		V
Criminalité de rue	X	X	X		X Bandes	X	X	x		V
Environnement (déchets)	X	X				X	X	x	X	
Sécurité routière	X	x	X	x	X	X	X	x	X	V
Incivilités			x			X	X	x		V



PNS – Plan National de Sécurité
 IPNS – Image Policière Nationale de Sécurité
 IPLS – Image Locale de Sécurité
 DLS – Diagnostic Local de Sécurité

PR – Procureur du Roi
 Pol Fed – Police fédérale (Dirco/Dirju).
 MS – Moniteur de Sécurité
 BG – Bourgmestre
 RW – Région Wallonne

Il est évident qu'il est impossible de réduire la position et/ou les priorités d'une autorité ou d'un partenaire à une « croix dans une case ».

Cette remarque est encore plus sensible en ce qui concerne la politique du Parquet ou certains phénomènes sont objectivement des priorités, comme par exemple les violences intrafamiliales qui font par ailleurs l'objet d'une « tolérance 0 », mais ne doivent pas pour autant être nécessairement reprises comme une priorité au niveau du PZS.

De même, en matière de sécurité routière, ce ne sont pas toutes les infractions qui sont prioritaires mais celles qui sont ciblées (vitesse, conduite sous influence, GSM au volant, ceinture,...).

Pour le choix final, le CZS a retenu différents critères de sélection, à savoir, les phénomènes ou comportements les plus socialement dérangeants, les plus fréquents, l'impact pour les victimes ainsi que ceux pour lesquels des possibilités d'actions existent.

A noter qu'il a été également tenu compte de ce qui était mis en place, à l'heure actuelle pour combattre ces différents phénomènes et/ou comportements présents sur le territoire de la zone.

Par rapport aux priorités du PNS, nos choix, et par conséquent les phénomènes non retenus se justifient comme suit :

- Les quatre priorités retenues figurent toutes dans le PNS 2016-2019 mais se situent également en tête des priorités/préoccupations de l'autorité administrative, de la zone de police et du Parquet.
- En ce qui concerne les cambriolages (VQH) ainsi que les atteintes aux personnes (VIF), compte tenu de l'approche structurée existant en régime, il a été décidé d'en faire des points d'attention prioritaires.
- Pour la même raison, le radicalisme fera également l'objet d'une attention particulière.
- Si la priorité relative aux faits commis avec violence envers les personnes n'a pas été retenue, il est évident que certains comportements (agressions, racket/extorsion, vols avec violences,...) seront pris en compte dans le cadre de la priorité relative à la criminalité de rue.
- En ce qui concerne la qualité de vie, il faut remarquer qu'à côté de la lutte contre les incivilités, notamment par le biais du système des sanctions administratives, nous avons également retenu la gestion de la vie nocturne dans tous ses aspects.
- La problématique des infractions de stationnement sera abordée dans le cadre de la lutte contre les incivilités (recours aux PV SAC stationnement).
- Dans le cadre de la priorité relative à la criminalité de rue, un focus particulier sera fait sur la problématique des bandes urbaines.
- Les priorités de la Police fédérale dans le cadre du PNS 2016-2019 sont prise en compte et font l'objet d'une attention particulière (particulièrement en matière d'échange d'informations).

Autres remarques :

- La problématique du trafic de stupéfiants, et plus particulièrement l'existence d'une filière externe d'approvisionnement doit faire l'objet d'une vigilance particulière car malgré les efforts consentis ces dernières années au niveau du Parquet (augmentation du nombre de magistrats de référence, condamnations à des peines d'emprisonnement ferme, saisies) et des services de police, le phénomène est plus que jamais d'actualité. Il faut également prendre en compte la criminalité induite par cette problématique du trafic de stupéfiants.
A noter que la précarisation grandissante d'une partie de la population, phénomène en constante progression au niveau des grands pôles urbains, est de nature à fournir des « cibles » privilégiées aux trafiquants en tous genres.
- Importance de la mise en œuvre effective des principes de **transversalité** dans le fonctionnement des services et d'augmentation de la **visibilité** policière (présence effective sur le terrain, moyens de mobilité douce,...).
- Dans le domaine de la TEH, priorité de la police fédérale, il y a lieu d'être particulièrement attentif à l'échange d'informations, notamment dans le cadre de la problématique « trans migratoire ».
- L'approche administrative doit être prise en compte, notamment au travers du projet PAALCO (jeux de hasard, car-wash, CBD shop,...).

Voir annexe **A 21** : Procès-Verbal du Conseil Zonal de Sécurité du 21/06/2019.

Objectifs internes – Service et fonctionnement.

Poursuite du projet d'optimisation du fonctionnement de la zone de police avec en évidence les principes de transversalité dans le fonctionnement des services, de visibilité policière ainsi que l'amélioration de la qualité de l'accueil sous toutes ses formes.

Voir annexe **A 24** : CCB 22/01/2019 – évaluation finale projet optimisation ZP Namur Capitale.

3.2.2. Les objectifs stratégiques

3.2.2.1 : Objectifs externes - Sécurité et qualité de vie.

1 : Contribuer à maîtriser le phénomène de l'insécurité routière sur le territoire de la zone et particulièrement à l'égard des jeunes conducteurs (vitesse, conduite sous influence, gsm au volant, port de la ceinture,...).

- LEADERSHIP
 - Le conseil zonal de sécurité est conscient de la nécessité d'une approche pluridisciplinaire et intégrée du phénomène.
 - Priorité figurant au PNS et concernant l'ensemble des zones de polices.
 - Engagement du chef de corps et de l'équipe de direction nécessaire à garantir l'adhésion et l'implication (motivation) de l'ensemble du personnel.
- STRATEGIE ET POLITIQUE
 - Mise en place d'un suivi permanent permettant d'avoir en temps réel une image précise du phénomène.
 - Pilotage au niveau du service Circulation.
 - Traduire l'objectif stratégique en objectifs opérationnels qui soient SMART (Spécifique/Mesurable/Accessible/Réaliste/Limité dans le temps)
 - Elaboration d'un plan d'action sur base d'une méthodologie (PDCA) garantissant la prise en compte de l'ensemble des données relatives à la problématique et notamment des FCS.
 - Mise en place d'un plan de communication qui garantisse tant la communication interne qu'externe et ce vis-à-vis de l'ensemble des parties prenantes.
- MANAGEMENT DES COLLABORATEURS
 - Assurer la formation adéquate du personnel.
 - Garantir la capacité en personnel nécessaire à l'exécution des plans d'actions.
 - Mettre à disposition l'information opérationnelle nécessaire (briefings et BS).
 - Garantir une communication interne performante (voir plan global de communication).
 - Stimuler la transmission des connaissances au sein du corps.
- MANAGEMENT DES MOYENS
 - Garantir les moyens financiers et matériels nécessaires à l'exécution du plan d'actions.
 - Garantir un suivi financier.
- MANAGEMENT DES PROCESSUS
 - Même si les objectifs ne sont pas traduits de manière formelle sous la forme d'un processus, appréhender un plan d'actions sous l'angle d'une suite d'activités impliquant divers partenaires (internes et externes), de manière transversale et visant la même finalité devrait garantir une approche globale et intégrée du phénomène.
- PARTENAIRES
 - Garantir un PA intégral et intégré en sollicitant tous les partenaires concernés par la problématique et ce, tant au niveau interne qu'externe.

• FACTEURS CRITIQUES DE SUCCES

	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	-Connaissance du terrain -Suivi statistique -Capacité humaine et financière -Motivation du personnel -Matériel disponible -Formation du personnel .../	-Capacité disponible (statut, mobilité, missions fédérales,...). -L'alimentation de la BNG. -Coût (indemnités nuits/W).
EXTERNE	-Appui de la police fédérale. -Soutien de la Province -Partenaires externe actifs (AWSR-Exceptés jeunes). -Médiatisation. .../	-Politique de verbalisation du Parquet.

• SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

- Garantir le suivi et l'évaluation du PA par la mise en place :
 - Indicateurs pertinents (processus et résultats).
 - Une évaluation régulière des PA et au minimum une évaluation annuelle permettant une éventuelle adaptation du PA.
 - Une transparence par rapport aux partenaires et principalement vis-à-vis du CZS (voir politique de communication).
 - .../

2 : Contribuer à maîtriser le phénomène du trafic et de la consommation de stupéfiants sur le territoire de la zone avec une attention particulière pour le démantèlement des filières externes d'approvisionnement.

- LEADERSHIP
 - Le conseil zonal de sécurité est conscient de la nécessité d'une approche multidisciplinaire et intégrée du phénomène.
 - Phénomène repris dans le PNS 2016-2019.
 - Engagement du chef de corps et de l'équipe de direction nécessaire à garantir l'adhésion et l'implication (motivation) de l'ensemble du personnel.

- STRATEGIE ET POLITIQUE
 - Mise en place d'un suivi permanent permettant d'avoir en temps réel une image précise des phénomènes.
 - Elaboration d'un plan d'action sur base d'une méthodologie (PDCA) garantissant la prise en compte de l'ensemble des données relatives à la problématique et notamment des FCS.
 - Pilotage au départ de la section stupéfiants du SER.
 - Prise en compte de la criminalité induite.
 - Mise en place d'un plan de communication qui garantisse tant la communication interne qu'externe et ce vis-à-vis de l'ensemble des parties prenantes.
 -

- MANAGEMENT DES COLLABORATEURS
 - Assurer la formation adéquate du personnel.
 - Garantir la capacité en personnel nécessaire à l'exécution des plans d'actions.
 - Mettre à disposition l'information opérationnelle nécessaire (briefings et BS).
 - Garantir une communication interne performante (voir plan global de communication).
 - Stimuler la transmission des connaissances au sein du corps.

- MANAGEMENT DES MOYENS
 - Garantir les moyens financiers et matériels nécessaires à l'exécution du plan d'actions.
 - Favoriser l'utilisation des nouvelles technologies.
 - Garantir un suivi financier.

- MANAGEMENT DES PROCESSUS
 - Même si les objectifs ne sont pas traduits de manière formelle sous la forme d'un processus, appréhender un plan d'actions sous l'angle d'une suite d'activités impliquant divers partenaires (internes et externes), de manière transversale et visant la même finalité devrait garantir une approche globale et intégrée du phénomène.

- PARTENAIRES
 - Garantir un PA intégral et intégré en sollicitant tous les partenaires concernés par la problématique et ce, tant au niveau interne qu'externe :

• FACTEURS CRITIQUES DE SUCCES

	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	-Connaissance du terrain -Suivi des phénomènes -Expertise du SER et GIS -Capacité humaine, matérielle et financière. -Motivation du personnel .../	-Capacité (statut, mobilité, missions fédérales,...). -L'échange d'information.
EXTERNE	-Appui de la police fédérale. -Expertise de la PJF -Politique du Parquet (magistrats de référence). -La médiatisation. .../	- La dispersion géographique des faits et des cibles potentielles. - La médiatisation (insécurité). - origine étrangère de certaines filières.

• SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

- Garantir le suivi et l'évaluation du PA par la mise en place :
 - Indicateurs pertinents (processus et résultats).
 - Une évaluation régulière des PA et au minimum une évaluation annuelle permettant une éventuelle adaptation du PA.
 - Une transparence par rapport aux partenaires et principalement vis-à-vis du CSZ (voir politique de communication).
 - .../

3 : Contribuer à maîtriser la criminalité de rue avec une attention particulière pour le phénomène des bandes urbaines.

- **LEADERSHIP**
 - Le conseil zonal de sécurité est conscient de la nécessité d'une approche multidisciplinaire et intégrée du phénomène.
 - Engagement du chef de corps et de la direction nécessaire à garantir l'adhésion et l'implication de l'ensemble du personnel.

- **STRATEGIE ET POLITIQUE**
 - Mise en place d'un suivi permanent permettant d'avoir en temps réel une image précise du phénomène .
 - Elaboration d'un plan d'action sur base d'une méthodologie (PDCA) garantissant la prise en compte de l'ensemble des données relatives à la problématique et notamment des FCS.
 - Mise en place d'un plan de communication qui garantisse tant la communication interne qu'externe et ce vis-à-vis de l'ensemble des parties prenantes.

- **MANAGEMENT DES COLLABORATEURS**
 - Assurer la formation adéquate du personnel.
 - Mettre à disposition l'information opérationnelle nécessaire (briefings et BS).
 - Garantir la capacité en personnel (gestion des départs et de la mobilité interne et externe).

- **MANAGEMENT DES MOYENS**
 - Garantir les moyens financiers et matériels nécessaires à l'exécution du plan d'actions.
 - Favoriser l'utilisation des nouvelles technologies.
 - Stimuler la transmission des connaissances au sein du corps.

- **MANAGEMENT DES PROCESSUS**
 - Même si les objectifs ne sont pas traduits de manière formelle sous la forme d'un processus, appréhender un plan d'actions sous l'angle d'une suite d'activités impliquant divers partenaires (internes et externes), de manière transversale et visant la même finalité devrait garantir une approche globale et intégrée du phénomène.

- **PARTENAIRES**
 - Garantir un PA intégral et intégré en sollicitant tous les partenaires concernés par la problématique et ce, tant au niveau interne qu'externe.

• FACTEURS CRITIQUES DE SUCCES

	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	-Connaissance du terrain -Suivi des phénomènes -Capacité humaine, matérielle et financière. -Motivation du personnel	-Capacité (statut, mobilité, missions fédérales,...). -L'échange d'information (manque de transversalité).
EXTERNE	- Réseau de caméras urbaines. - Collaboration services communaux. - La médiatisation (presse). .../	- La dispersion géographique des faits et des cibles potentielles. - La médiatisation (insécurité). .../

• SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

- Garantir le suivi et l'évaluation du PA par la mise en place :
 - Indicateurs pertinents (processus et résultats).
 - Une évaluation régulière des PA et au minimum une évaluation annuelle permettant une éventuelle adaptation du PA.
 - Une transparence par rapport aux partenaires et principalement vis-à-vis du CSZ (voir politique de communication).
 - .../

4 : Contribuer à améliorer la qualité de vie des citoyens par le biais d'une politique locale ciblée, cohérente et partagée en matière de lutte contre les incivilités, notamment par le recours au système des SAC (sanctions administratives communales), par une gestion responsable de la vie nocturne ainsi que par le renforcement de la présence policière (visibilité), particulièrement au niveau du centre urbain.

- LEADERSHIP

- Le conseil zonal de sécurité est conscient de la nécessité d'une approche multidisciplinaire et intégrée en cette matière.
- Engagement du chef de corps et de la direction nécessaire à garantir l'adhésion et l'implication de l'ensemble du personnel.

- STRATEGIE ET POLITIQUE

- Mise en place d'un suivi permanent permettant d'avoir en temps réel une image précise du phénomène.
- Pilotage au départ de la Direction des opération et du service Proximité.
- Elaboration d'un plan d'action sur base d'une méthodologie (PDCA) garantissant la prise en compte de l'ensemble des données relatives à la problématique et notamment des FCS.
- Mise en place d'un plan de communication qui garantisse tant la communication interne qu'externe et ce vis-à-vis de l'ensemble des parties prenantes.

- MANAGEMENT DES COLLABORATEURS

- Assurer la formation adéquate du personnel.
- Mettre à disposition l'information opérationnelle nécessaire (briefings et BS).
- Garantir la capacité en personnel.

- MANAGEMENT DES MOYENS

- Garantir les moyens financiers et matériels nécessaires à l'exécution du plan d'action.
- Favoriser l'utilisation des nouvelles technologies.
- Stimuler la transmission des connaissances au sein du corps.

- MANAGEMENT DES PROCESSUS

- Même si les objectifs ne sont pas traduits de manière formelle sous la forme d'un processus, appréhender un plan d'actions sous l'angle d'une suite d'activités impliquant divers partenaires (internes et externes), de manière transversale et visant la même finalité devrait garantir une approche globale et intégrée du phénomène.

- PARTENAIRES

- Garantir un PA intégral et intégré en sollicitant tous les partenaires concernés par la problématique et ce, tant au niveau interne qu'externe

• FACTEURS CRITIQUES DE SUCCES

	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	-Connaissance du terrain -Suivi des phénomènes -Collaboration services ville -Capacité humaine, matérielle et financière. -Motivation du personnel .../	-Capacité (statut, mobilité, missions fédérales,...). -L'échange d'information (manque de transversalité). -Le coût. -Image du phénomène (incivilités) ... /
EXTERNE	-Appui de la police fédérale (TEH). Collaboration Parquet (magistrat de référence). -Collaboration des commerçants. -La presse. -Collaboration externes -Système des SAC .../	-La dispersion géographique des faits -La médiatisation (insécurité). -Le manque de collaboration des tenanciers. - .../

• SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

- Garantir le suivi et l'évaluation du PA par la mise en place :
 - Indicateurs pertinents (processus et résultats).
 - Une évaluation régulière des PA et au minimum une évaluation annuelle permettant une éventuelle adaptation du PA.
 - Une transparence par rapport aux partenaires et principalement vis-à-vis du CSZ (voir politique de communication).
 - .../

3.2.2.2 : objectifs internes – Service et fonctionnement.

Poursuivre et implémenter le projet d’optimisation du fonctionnement de la zone de police avec une attention particulière pour les principes de transversalité dans le fonctionnement des services, de visibilité policière et de qualité de l’accueil sous toutes ses formes.

- LEADERSHIP
 - Le conseil zonal de sécurité est informé et soutient la démarche entreprise.
 - L’autorité administrative soutient et encourage la démarche.
 - Engagement du chef de corps et de la direction nécessaire à garantir l’adhésion et l’implication de l’ensemble du personnel.

- STRATEGIE ET POLITIQUE
 - Utilisation de la méthodologie de l’approche par projets.
 - Mise en place d’un plan de communication qui garantisse tant la communication interne qu’externe et ce vis-à-vis de l’ensemble des parties prenantes.

- MANAGEMENT DES COLLABORATEURS
 - Assurer la formation adéquate du personnel.
 - Garantir la capacité en personnel .
 - Garantir une information aux différentes étapes du projets.

- MANAGEMENT DES MOYENS
 - Garantir les moyens financiers et matériels nécessaires à l’exécution du plan d’actions.
 - Stimuler la transmission des connaissances au sein du corps.

- MANAGEMENT DES PROCESSUS
 - Même si les objectifs ne sont pas traduits de manière formelle sous la forme d’un processus, appréhender un plan d’actions sous l’angle d’une suite d’activités impliquant divers partenaires (internes et externes), de manière transversale et visant la même finalité devrait garantir une approche globale et intégrée du phénomène.

- PARTENAIRES
 - Garantir un PA intégral et intégré en sollicitant tous les partenaires concernés par la problématique et ce, tant au niveau interne qu’externe

• FACTEURS CRITIQUES DE SUCCES

	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	-Capacité humaine, matérielle et financière. -Motivation du personnel -Appui technique (technologie). -Service communication -Connaissance du terrain. ... /	-Capacité (statut, mobilité, missions fédérales,...). -L'information au personnel. -Le cloisonnement des services (cfr transversalité). - La culture d'entreprise (valeurs).
EXTERNE	- Appui autorité adm. - Collaboration des partenaires externes (Parquet, Ville, TEC,...) .../	- Le mécanisme de financement des zones de police. - Les difficultés en matière de recrutement
e		

• SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

- Garantir le suivi et l'évaluation du PA par la mise en place :
 - Indicateurs pertinents (processus et résultats).
 - Une évaluation régulière des PA et au minimum une évaluation annuelle permettant une éventuelle adaptation du PA.
 - Une transparence par rapport aux partenaires et principalement vis-à-vis du CSZ (voir politique de communication).
 - .../

CHAPITRE 4

POLITIQUE DE COMMUNICATION

4. Communication

4.1. Leçons à tirer sur la communication interne /externe de la politique policière 2014-2019

Si l'on s'intéresse aux facteurs critiques de succès à prendre en considération dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique locale de sécurité, la communication figurera certainement parmi les items les plus régulièrement cités.

Les deux volets, interne et externe doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Au niveau des leçons à tirer dans le cadre de l'évaluation du PZS 2014-2019, volet communication, on relève l'absence d'un véritable plan de communication et l'on peut dès lors considérer que les notions de transparence et de « rendre compte » n'ont pas été suffisamment prises en compte.

Cette remarque est valable en **externe** (autorités, partenaires, population) mais aussi et surtout sur le plan **interne**, avec des conséquences en termes de motivation et d'implication du personnel.

Il sera donc nécessaire de développer une véritable politique de communication par rapport à la stratégie policière de la zone de police.

4.2. Intentions concernant la communication externe de la politique policière 2020-2025

Parties prenantes	Attentes	Intentions
Autorités (direction et finances)	Une communication permanente basée sur les principes de transparence et de rendre compte.	Rédiger et mettre en œuvre un plan de communication.
Clients (bénéficiaires de services)	Une transparence de nos activités aussi bien en termes de résultats obtenus qu'au niveau de l'affectation des moyens (financiers, matériels et humains).	Rédiger et mettre en œuvre un plan de communication.
Partenaires et fournisseurs	Une communication ciblée sur les attentes réciproques dans le cadre des collaborations/partenariats mis en place.	Rédiger et mettre en œuvre un plan de communication.

Ce plan d'action, volet externe comprendra notamment (liste non exhaustive) :

- La présentation du PZS 2020-2025 (après approbation) aux autorités et partenaires.
- L'organisation d'une conférence de presse.
- L'accès au PZS 2020-2025 (site internet / médias sociaux).
- Une présentation détaillée de chaque priorité (médias / presse locale,...).
- Des comptes rendus d'activités (opérations, évaluations intermédiaires,...).
- La mise en place d'un feed back systématique aux partenaires à l'occasion de chaque opération et communication des résultats de celles-ci dans la presse.
- Recours à la presse écrite et télévisuelle locale dans le cadre des campagnes de prévention et de sensibilisation.
- ...

4.3. Intentions concernant la communication interne de la politique policière 2020-2025

Parties prenantes	Attentes	Intentions
Collaborateurs	Une communication permanente fondée sur les principes de transparence, d'échange et de participation.	Rédiger et mettre en œuvre un plan global de communication prenant en compte les attentes du personnel.

Ce plan d'action, volet interne comprendra notamment (liste non exhaustive) :

- La présentation du PZS 2020-2025 en Comité de Direction et en réunion opérationnelle (Dirops).
- La mise à disposition du PZS 2020-2025 via le site intranet (SharePoint) de la zone.
- La diffusion d'une synthèse des priorités retenues via les moyens de communication visuelle disponibles (moniteurs).
- Une présentation détaillée du PZS 2020-2025 et des plans d'actions dans les différents services (cadre général, attentes, suivi et évaluation).
- Mise en place d'un processus de suivi avec feed back régulier aux membres du personnel (évaluations intermédiaire et finale mais aussi les résultats des opérations menées).
- ...

CHAPITRE 5

APPROBATION DU PLAN


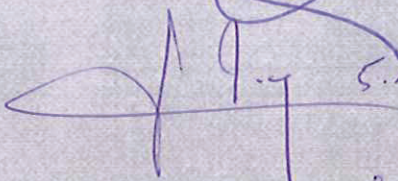
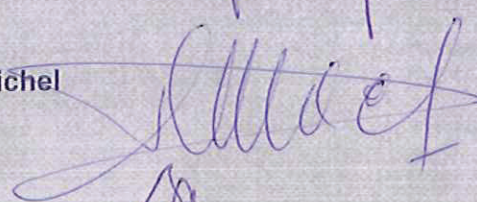
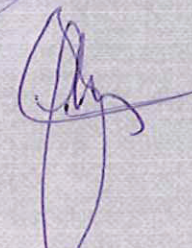
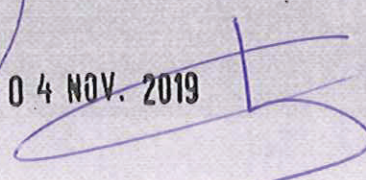
5.1. Améliorer et innover

Dans le cadre de la procédure d'approbation du PZS 2014-2017 par les Services Publics Fédéraux Intérieur et Justice, des remarques ont été faites à différents niveaux.

Ces remarques ont été prises en compte dans le cadre de la rédaction du PZS 2020-2025.

Voir annexe **A 22** : Approbation du PZS 2014-2017.

5.2. Approbation

Membres du CZS	NOMS	Date et signatures
Bourgmestre – Président	PREVOT Maxime	05 NOV. 2019 
Procureur du Roi	MACQ Vincent	 5.11.2019
Directeur coordinateur administratif	REMACLE Michel	
Directeur judiciaire	VERLAINE Didier	
Chef de corps	LIBOIS Olivier	04 NOV. 2019 

CHAPITRE 6

PLANS D'ACTION ET PROJETS

Une fois rédigés et approuvés par le Conseil Zonal de Sécurité, ils seront annexés au présent document et transmis aux autorités.

LISTE DE DISTRIBUTION

Autorités :

Pour approbation par les Ministres de l'Intérieur et de la Justice :

- Direction Générale Sécurité et Prévention (DGSP) – SLIV.
- Service de la Politique Criminelle (Just.fgov.be).

Pour approbation par le Conseil Zonal de Sécurité :

- Procureur du Roi de Namur
- Bourgmestre de Namur
- Directeur coordonnateur pour l'arrondissement judiciaire Namur-Dinant.
- Directeur Judiciaire
- Chef de zone ZP NAMUR CAPITALE
- Ville de Namur – Fonctionnaire de Prévention

Pour information (après approbation):

- Gouverneur de la Province de Namur

Public :

Pour information (après approbation):

- Publication sur le site internet de la zone et médias (Presse).